

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN « HISTOIRE »

***Histoire sociale comparée de Fumel,
Penne, Villeneuve et Aiguillon en
Agenais au XVIIIe siècle.***

Présentée et soutenue publiquement le 14 novembre 2018 par

Maryse Duboy

Sous la direction de François Cadilhon

Volume II (Annexes)

Membres du jury

Scarlett Beauvalet, Professeur, Université d'Amiens Picardie

Marguerite Figeac, Professeur, Université de Bordeaux

Bernard Gallinato, Professeur, Université de Bordeaux

Julian Montemayor, Professeur, Université de Toulouse

François Cadilhon, Professeur, Université de Bordeaux Montaigne

Annexes Chapitre I

A : Matrice grille de dépouillement Contrat de Mariage (CDM) -



Matrice grille dépouillement CDM

Elaboration d'un questionnaire d'enquête sociale à partir d'une grille d'exploitation des éléments d'information

Identification du notaire

N° de registre

Nom

lieu de signature du contrat

- chez le notaire chez une des parties
 autres lieux

Renseignements concernant le futur

Nom

catégorie socio-professionnelle d'appartenance

Titre et/ou statut

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Sans | <input type="radio"/> noble mgr ht dignitaire |
| <input type="radio"/> noble titré | <input type="radio"/> noble messire écuyer |
| <input type="radio"/> sieur/bourgeois urbain rentier/poss° de seigneuries | <input type="radio"/> maître (marchand/artisan) |
| <input type="radio"/> apprenti | <input type="radio"/> garçon |
| <input type="radio"/> manouvrier-gagne-deniers | <input type="radio"/> Monsieur-maître |
| <input type="radio"/> sieur | <input type="radio"/> messire (noblesse de robe) |
| <input type="radio"/> ancien | <input type="radio"/> noble |
| <input type="radio"/> patron | <input type="radio"/> compagnon |
| <input type="radio"/> valet | <input type="radio"/> soldat de la milice de (garde?) |
| <input type="radio"/> pauvre | <input type="radio"/> monsieur |
| <input type="radio"/> dragon au régiment de... | <input type="radio"/> procureur ducal au Sénéchal d'Aiguillon |
| <input type="radio"/> marchand | |

Les ascendants

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> père | <input type="checkbox"/> père abs |
| <input type="checkbox"/> mère | <input type="checkbox"/> mère abs |
| <input type="checkbox"/> les deux | <input type="checkbox"/> aucun |
| <input type="checkbox"/> parents inconnus | <input type="checkbox"/> parents non mentionnés |
| <input type="checkbox"/> abs futur | <input type="checkbox"/> fils naturel |
| <input type="checkbox"/> procuration | <input type="checkbox"/> promesse d'accord père/mère |
| <input type="checkbox"/> curateur | <input type="checkbox"/> pour cause de santé |
| <input type="checkbox"/> assisté de son maître | <input type="checkbox"/> ss nvles depuis de longues années |
| <input type="checkbox"/> mère non mentionnée | <input type="checkbox"/> fils illégitime |
| <input type="checkbox"/> père non mentionné | <input type="checkbox"/> consentement verbal |

catégorie socio-professionnelle des ascendants



Matrice grille dépouillement CDM

Elaboration d'un questionnaire d'enquête sociale à partir d'une grille d'exploitation des éléments d'information

paroisse/jurisdiction/région/pays

situation de famille du futur

- | | |
|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> mention minorité | <input type="checkbox"/> émancipé |
| <input type="checkbox"/> majorité | <input type="checkbox"/> célibataire |
| <input type="checkbox"/> veuf | <input type="checkbox"/> déjà marié |
| <input type="checkbox"/> maître de sa personne | |

présence d'enfants

Renseignements concernant la future

Nom

Titre et/ou statut

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> sans | <input type="radio"/> noble mlle+particule |
| <input type="radio"/> noble dame+particule | <input type="radio"/> dame |
| <input type="radio"/> mlle | |

Les ascendants

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> père | <input type="checkbox"/> père abs |
| <input type="checkbox"/> mère | <input type="checkbox"/> mère abs |
| <input type="checkbox"/> les deux | <input type="checkbox"/> aucun |
| <input type="checkbox"/> parents inconnus | <input type="checkbox"/> non mentionné |
| <input type="checkbox"/> abs future | <input type="checkbox"/> fille naturelle |
| <input type="checkbox"/> procuration | <input type="checkbox"/> beau-père |
| <input type="checkbox"/> pour cause de santé | <input type="checkbox"/> curateur |
| <input type="checkbox"/> substitut parental | <input type="checkbox"/> assisté(e) de son "mètre"= son employeur |
| <input type="checkbox"/> promesse d'accord père/mère | <input type="checkbox"/> fait promesse de faire approuver à la future |
| <input type="checkbox"/> mère non mentionnée | <input type="checkbox"/> depuis longtemps |

catégorie socio-professionnelle d'appartenance des ascendants ou du conjoint décédé

paroisse/jurisdiction/région/département/pays

activité éventuelle

état civil

- | | |
|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> mineure | <input type="checkbox"/> Majeure |
| <input type="checkbox"/> célibataire | <input type="checkbox"/> veuve |
| <input type="checkbox"/> fille-mère | <input type="checkbox"/> déjà mariée |
| <input type="checkbox"/> enceinte | <input type="checkbox"/> émancipée |
| <input type="checkbox"/> maîtresse deses droits | |



Matrice grille dépouillement CDM

Elaboration d'un questionnaire d'enquête sociale à partir d'une grille d'exploitation des éléments d'information

présence d'enfants

constitution dotale de la future

origine de l'apport

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> non précisé | <input type="checkbox"/> donation des parents |
| <input type="checkbox"/> donation prts totalité des biens | <input type="checkbox"/> donaton totalité des biens (famille et/ou proche) |
| <input type="checkbox"/> donnation 3/4 biens parents | <input type="checkbox"/> donation 1/2 biens parents |
| <input type="checkbox"/> donation 1/4 biens parents | <input type="checkbox"/> Droits (héritage P/M légitime) |
| <input type="checkbox"/> réservation/jouissance prts | <input type="checkbox"/> dédommagement (fr/sr-majorité ou mariage) |
| <input type="checkbox"/> donation famille proche et/ou autres | <input type="checkbox"/> Tous et chacun de ses biens en instituant le futur comme son procureur général et spécial |
| <input type="checkbox"/> apport personnel | <input type="checkbox"/> Vve et/ou majeure=maîtresse de ses biens |
| <input type="checkbox"/> renvoi au premier contrat de mariage | <input type="checkbox"/> se constitue tous et chacun de ses biens |
| <input type="checkbox"/> Contrainte d'apport:apprendre le métier au fils/frère de la future | <input type="checkbox"/> ss réserve que le mariage "s'accomplisse" |
| <input type="checkbox"/> recevoir l'entière constitution du futur | <input type="checkbox"/> associer les futurs à l'exploitation de la métairie |
| <input type="checkbox"/> association d'exploitation avec le futur | <input type="checkbox"/> entière hérédité |
| <input type="checkbox"/> renoncement à la puissance paternelle | <input type="checkbox"/> donation "dames de la charité" |
| <input type="checkbox"/> les biens d'un membre de la fratrie décédé | <input type="checkbox"/> arrangements familiaux (fratrie/collatéraux) |
| <input type="checkbox"/> donation du futur | <input type="checkbox"/> ne donnent que leur consentement |
| <input type="checkbox"/> cohéritage avec le reste de la fratrie | |

Biens meubles

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Non précisé | <input type="checkbox"/> argent |
| <input type="checkbox"/> bijoux | <input type="checkbox"/> cession (rente-obligat°) |
| <input type="checkbox"/> créance(s) | <input type="checkbox"/> gages de service (argent et/ou pdts agricoles) |
| <input type="checkbox"/> linceul(s) | <input type="checkbox"/> nappes/serviettes/torchons |
| <input type="checkbox"/> vaisselle+ustensile | <input type="checkbox"/> habit neuf ou nuptial |
| <input type="checkbox"/> couette(avec/sans plume)-coussin | <input type="checkbox"/> mobilier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire) |
| <input type="checkbox"/> lit (avec/ss garniture) | <input type="checkbox"/> denrées agric° (céréales et autres) |
| <input type="checkbox"/> les outils du métier | <input type="checkbox"/> charbon |
| <input type="checkbox"/> tuiles | <input type="checkbox"/> ruche à miel |
| <input type="checkbox"/> acquitter les dettes du futur | <input type="checkbox"/> "une roue de charette" |

Bâties et fonciers

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> sans et/ou non précisé | <input type="checkbox"/> maison d'habitation |
| <input type="checkbox"/> pièce de terre avec chambre de maison | <input type="checkbox"/> bâtiment(s) à usage prof° |
| <input type="checkbox"/> autres dépendances | <input type="checkbox"/> métairie |
| <input type="checkbox"/> terres de labour | <input type="checkbox"/> vigne |
| <input type="checkbox"/> potager | <input type="checkbox"/> jardin d'agrément |
| <input type="checkbox"/> pré | <input type="checkbox"/> bois |
| <input type="checkbox"/> pièce de terre | <input type="checkbox"/> pigeonnier |
| <input type="checkbox"/> chambre d'habitation | <input type="checkbox"/> jouissance de baux |
| <input type="checkbox"/> jouissance de biens fonds | <input type="checkbox"/> boutique/fond de commerce |
| <input type="checkbox"/> domaine(s) | <input type="checkbox"/> "cabal" marchandises liées à un commerce et/ou petit et gros animaux d'une ferme |



Matrice grille dépouillement CDM

Elaboration d'un questionnaire d'enquête sociale à partir d'une grille d'exploitation des éléments d'information

Montant de l'apport

délai et modalité de paiement

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> non précisé | <input type="checkbox"/> comptant |
| <input type="checkbox"/> partie (CDM et/ou célébration) | <input type="checkbox"/> entre 1 et 5 ans |
| <input type="checkbox"/> plus de six ans | <input type="checkbox"/> gestion s/tutelle des parents de la future pour cause de minorité du futur |
| <input type="checkbox"/> contraintes d'utilisation (dédom° ayants-droit) | <input type="checkbox"/> renvoi au premier contrat de mariage (veuf/veuve ou CDM annulé) |
| <input type="checkbox"/> futur=procureur général de ses biens | <input type="checkbox"/> après décès des constituants(parents/aïeux) |
| <input type="checkbox"/> comptant (sous condition) | <input type="checkbox"/> à la majorité du futur |
| <input type="checkbox"/> ss forme de rente (5%) | <input type="checkbox"/> nourrir et entretenir le(s) ascendants |
| <input type="checkbox"/> nourrir et entretenir enfant(future) | <input type="checkbox"/> nourrir et entretenir la fratrie |
| <input type="checkbox"/> compensation mariage double (frères et soeurs-deux familles) | <input type="checkbox"/> réserve si insolvabilité du futur |
| <input type="checkbox"/> payer les soins à l'hôpital de sa demi-soeur | <input type="checkbox"/> associer par moitié les époux aux bénéficiaires |

Reconnaissance et apport du futur

origine de l'apport

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> non précisé | <input type="checkbox"/> donation des parents |
| <input type="checkbox"/> donation prts totalité des biens | <input type="checkbox"/> donation totalité des biens (famille et/ou proche) |
| <input type="checkbox"/> donation 3/4 biens parents | <input type="checkbox"/> donation 1/2 biens parents |
| <input type="checkbox"/> donation 1/4 biens parents | <input type="checkbox"/> Droits (héritage P/M et légitime) |
| <input type="checkbox"/> réservation/jouissance prts | <input type="checkbox"/> dédommagement (fr/sr-majorité ou mariage) |
| <input type="checkbox"/> donation famille proche/autre | <input type="checkbox"/> apport personnel |
| <input type="checkbox"/> renvoi au premier contrat de mariage | <input type="checkbox"/> Se constitue tous et chacun de ses biens |
| <input type="checkbox"/> aucun | <input type="checkbox"/> recevoir l'entière constitution de la future |
| <input type="checkbox"/> accord de jouissance (biens fonds/durée limitée) | <input type="checkbox"/> ss réserve de l'accomplissement du présent mariage |
| <input type="checkbox"/> revenus de jouissance | <input type="checkbox"/> entière hérédité des prts |
| <input type="checkbox"/> renvoi au testament du prédécédé | <input type="checkbox"/> Tous les biens d'un des frères décédés |
| <input type="checkbox"/> versement d'une rente viagère au donateur | <input type="checkbox"/> accorde moitié/entière jouissance/donation de ses biens à la future |
| <input type="checkbox"/> renoncement à la puissance paternelle | <input type="checkbox"/> promesse d'émancipation |
| <input type="checkbox"/> les parents ne donnent "que leur consentement" | <input type="checkbox"/> hérédité et jouissance des biens du conjoint décédé |
| <input type="checkbox"/> arrangements familiaux (donation partage fratrie/collat°) | <input type="checkbox"/> donation de la future |
| <input type="checkbox"/> cohéritage avec le frère | |



Matrice grille dépouillement CDM

Elaboration d'un questionnaire d'enquête sociale à partir d'une grille d'exploitation des éléments d'information

Biens meubles

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Non précisé | <input type="checkbox"/> argent |
| <input type="checkbox"/> cession (rente-obligat°) | <input type="checkbox"/> créance(s) |
| <input type="checkbox"/> dettes à endosser sur la dot de la future | <input type="checkbox"/> gages de service (argent et/ou pdts agricoles) |
| <input type="checkbox"/> linceul(s) | <input type="checkbox"/> nappes/serviettes/torchons |
| <input type="checkbox"/> vaisselle+ustensile | <input type="checkbox"/> couette(avec/sans plume)-coussin |
| <input type="checkbox"/> mobilier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire) | <input type="checkbox"/> lit (avec/ss garniture) |
| <input type="checkbox"/> denrées agric° (céréales et autres) | <input type="checkbox"/> les outils du métier |
| <input type="checkbox"/> habit pour la future | <input type="checkbox"/> juste au corps de cadis de maison |
| <input type="checkbox"/> Chemises | <input type="checkbox"/> donation charge (office procureur du roi) |
| <input type="checkbox"/> jouissance de biens fonds | <input type="checkbox"/> l'habit de noces pour le futur |

Bâties et fonciers

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> sans et/ou non précisé | <input type="checkbox"/> maison d'habitation |
| <input type="checkbox"/> pièce de terre avec chambre de maison | <input type="checkbox"/> bâtiment(s) à usage prof° |
| <input type="checkbox"/> autres dépendances | <input type="checkbox"/> métairie |
| <input type="checkbox"/> terres de labour | <input type="checkbox"/> vigne |
| <input type="checkbox"/> potager | <input type="checkbox"/> jardin d'agrément |
| <input type="checkbox"/> pré | <input type="checkbox"/> bois |
| <input type="checkbox"/> pièce de terre | <input type="checkbox"/> Chambre d'habitation |
| <input type="checkbox"/> fond de commerce | <input type="checkbox"/> domaine(s) |
| <input type="checkbox"/> ban de boucherie | <input type="checkbox"/> boutique (artisan/marchand) |
| <input type="checkbox"/> "châtaignac" ? | <input type="checkbox"/> biens fonds |
| <input type="checkbox"/> office de notaire | <input type="checkbox"/> associé par moitié avec le père |

Valeur de l'apport en argent (livre/sol/denier) exprimée en livre tournois (1LT=20 ST, 1ST=12DT, 1LT=240DT)

délai et modalité de paiement

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> non précisé | <input type="checkbox"/> comptant |
| <input type="checkbox"/> partie (CDM et/ou célébration) | <input type="checkbox"/> entre 1 et 5 ans |
| <input type="checkbox"/> plus de six ans | <input type="checkbox"/> contraintes d'utilisation (dédom° ayants-droit) |
| <input type="checkbox"/> renvoi au premier contrat de mariage (veuf/veuve) | <input type="checkbox"/> comptant (sous condition) |
| <input type="checkbox"/> au décès donateur/trice | <input type="checkbox"/> accord particulier de règlement |
| <input type="checkbox"/> nourrir et entretenir la fratrie | <input type="checkbox"/> associer par moitié les epx aux bénéficiaires pdt la cohabitation |
| <input type="checkbox"/> nourrir et entretenir le/les ascendants chez le futur | <input type="checkbox"/> au départ de la maison paternelle |
| <input type="checkbox"/> à la majorité du futur | <input type="checkbox"/> sous forme de rente "au denier vingt" |
| <input type="checkbox"/> contrat de référence (fratrie) | <input type="checkbox"/> nourrir et entretenir les donateurs |
| <input type="checkbox"/> associé et/ou employé avec le père (futur) | |



Matrice grille dépouillement CDM

Elaboration d'un questionnaire d'enquête sociale à partir d'une grille d'exploitation des éléments d'information

Régime-accord de survie-mode d'hébergement

Condition d'hébergement (si mentionnée)

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> non mentionné | <input type="radio"/> parents du futur(à même pot et feu) |
| <input type="radio"/> parents de la future (à même pot et feu) | <input type="radio"/> proche famille du futur |
| <input type="radio"/> proche famille de la future | <input type="radio"/> nucléaire |
| <input type="radio"/> futur (accueil ascendant/future) | <input type="radio"/> nourissant et entretenant "concurramment"avec les père et mère de la future/futur |
| <input type="radio"/> maison de la future | <input type="radio"/> chez le futur |
| <input type="radio"/> chez l'employeur | |

Régime matrimonial et clauses de survie

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Pas de formulation explicite | <input type="checkbox"/> société d'acquets |
| <input type="checkbox"/> société d'acquets par moitié | <input type="checkbox"/> séparation de biens |
| <input type="checkbox"/> oblige leurs biens respectifs | <input type="checkbox"/> survie:chacun en disposera à son plaisir et volonté (reversible aux efts ou à défaut aux héritiers de droit) |
| <input type="checkbox"/> restrictions biens donnés | <input type="checkbox"/> biens paraphernaux |
| <input type="checkbox"/> formule d'estime du futur | <input type="checkbox"/> donation réciproque par manière d'agencement |
| <input type="checkbox"/> communauté de biens | <input type="checkbox"/> jouissance réciproque |
| <input type="checkbox"/> accord de jouissance des biens du futur en cas de prédécès | <input type="checkbox"/> Préciput (biens réservés du futur) |
| <input type="checkbox"/> pas de clause d'incompatibilité | <input type="checkbox"/> jouissance et/ou donation future vers futur |
| <input type="checkbox"/> époux "avantice" | <input type="checkbox"/> préciput biens réservés future sur les acquets |
| <input type="checkbox"/> pauvreté du couple mentionnée par le notaire | |

Apport évalué en argent les deux parties

Accord d'augment futur vers future

accord d'augment future vers futur

Test signature (futurs et ascendants)

signature

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> aucun | <input type="checkbox"/> futur |
| <input type="checkbox"/> père futur | <input type="checkbox"/> mère futur |
| <input type="checkbox"/> future | <input type="checkbox"/> père future |
| <input type="checkbox"/> mère future | |

Les témoins

Témoins présents

répartition par ordre

Noblesse



Matrice grille dépouillement CDM

Elaboration d'un questionnaire d'enquête sociale à partir d'une grille d'exploitation des éléments d'information contenus dans les contrats.

Tiers Etat

(sup)

Tiers état

(inf)

Signature

Noblesse

Signature

Tiers Etat (sup)

Signature

Tiers Etat (inf)

B : Tableau des séries documentaires (Contrats de mariage/C.D.M.) exploitées par notaires, par années et par localités

1 /Nombres de CDM AIGUILLON (notaires/cote/années)

AIGUILLON P1

3E907/1 à 7	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M°Nebout-Guillaume	1	15	4	26		7	18	19	11	14	115
répertoire 3E907/28	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	13	12	13	6	7	13	7	13	10	7	100
3E915/1 à 4	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M°Danduran Jean									4	4	8
sans répertoire	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
(janvier 1728 à 1739)	15	5	8	7	9	11	2	9	6	14	88
lacunaires											
TTx											311
Registres de formalité	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
2C 143 à 147	30	39	30	66	45	25	28	26	17	21	327
2C 147 à 151	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	43	16	26	23	13	29	13	11	3	7	184
											511
Registres Paroissiaux	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
	16	31	17	22	33	19	22	29	24	13	226
	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	24	17	14	16	17	9	12	13	9	12	143
											369

AIGUILLON P2

3E907/1 à 7

M°Nebout-Guillaume

répertoire 3E907/28	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
	3	3		6	5						17

3E908/1 à 2

M° Verdolin Bertrand

répertoire 3E908/9	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
						8	1	12	1	7	29

3E908/3 à 7

M° Verdolin Bertrand

répertoire 3E908/9	1760	1761	1762	1763	1764	1765	1766	1767	1768	1769	
	12	10		7	3	7	7	12	3		61

3E1466/1 à 7

M° Miraben Isaac

répertoire 3E1466/12				1763	1764	1765	1766	1767	1768	1769	
1744 à 1767				11	16	3	18	26	37	27	138

245

Registres de formalité

2C 155 à 158	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
	7	22	18	22	20	29	34	30	34	20	

2C 158 à 161	1760	1761	1762	1763	1764	1765	1766	1767	1768	1769	
	34	35	20	28	20	22	24	39	36	25	

Registres Paroissiaux

519

	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
	28	25	19	24	38	39	38	26	29	23	289

	1760	1761	1762	1763	1764	1765	1766	1767	1768	1769	
	41	45	31	21	21	28	21	33	31	48	320

609

AIGUILLON P3

3E916/9 à 15

M°Bezin aîné

répertoire 3E916/16	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
	21	22	14	10	16	11	19	8	10	13	144

3E917/1 à 3

M°Bezin-Dubarry

ss répertoire	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
		4	3	1	2	5	7	6	4	3	35

3E1467/4 à 15

M°Nugue Bernard

rép° de 1777/1790	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
	1	10	4	4	5	4	5	4	2	2	41

220

Table des CDM

2C197 1770-1790)	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
	40	47	36	16	33	28	35	27	24	25	311

332

Registres Paroissiaux

	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
	25	33	27	23	32	35	34	31	30	26	296

296

AIGUILLON

TOTAL (3 périodes)

CDM/notaires

Registres et tables

Registres paroissiaux

776**1362****1274**Ouverture du bureau d'enregistrement : 1706

2/Nombres de CDM Fumel (notaires/cote/années)

FUMEL P1

3E217/4 à 13	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M° Monceret	11	10	10	18	15	6	11	16	16	19	132
ss répert° (Fumel)	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	9	9	14	12	9	13	13	11	9	12	111
3E299/21 à 40	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M° Maurial David	14	13	14	12	14	13	9	5	13	7	114
ss répert° (Lacapelle)	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	11	8	14	10	12	13	3	14	10	5	100
3E300/1 à 2	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M° Vialadelle Pierre			2	9	1		1		3	4	20
"notaire-châtelain"											
à Lacapelle-Biron	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
ss répert°	1		1								2
3E303/1 à 4	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
M° Salvan						8	13				21
Sauveterre en Agenais											
ss répert° (1735-1738)											
3E342/11- (1724-1736)	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M° Cassaignes							2			5	7
lacunaires											
ss répertoire	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
C.D.M. exploités											507
Registres de formalité	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
2C 1103 à 1122	100	112	100	115	110	42	66	72	76	50	843
Lacapelle Biron	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	74	56	106	98	80	97	89	59	53	46	758
Registres Paroissiaux	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
	15	23	13	21	25	10	15	27	24	32	205
Totaux reportés	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	22	19	41	25	18	41	35	40	34	28	303
											508

FUMEL P2

3E217/17

M°Monceret	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
ss répert° (1749-1751)	5	4									9

3E218/1 à 6

M°Valéty père	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
ss répert° (1752-1760)			5	16	15	21	25	33	21	32	168

3E224/1-2

M°Panouilhères père	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
ss répert° Monsempron (1748-1756)-(1757-1767)	2	2	3	4	2	6	1	2	2	5	29

3E303/10 à 12

M° Salvan	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
Sauveterre en Agenais ss répert° et lacunaire				1					8		9

3E342/11 et 12

Total											215
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----

Registres de formalité	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
2C 1128 à 1133 Lacapelle Biron	67	40	62	78	69	71	56	58	36	36	573

Tables des CDM	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
2C1004 1756-anVIII Fumel (à partir de 1756)							27	38	22	41	128

Registres Paroissiaux

Totaux reportés	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
	17	33	44	79	59	63	68	80	50	73	566

FUMEL P3

3E218/24-25

M°Valéty père	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
ss répert°	17	5	7	1							30

3E219/1-2

M°Valéty Pierre fils	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
ss répert°					4	7	5	5	3	1	25

3E220/14-9-10-11

M°Saysset du Cayrel père	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
ss répertoire	11	11	11	9							42

3E221/1 à 4

M°Saysset du Cayrel fils	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
ss répert°					4	8	7	6	9	5	39

3E225/1 à 5	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
M°Panouilhères Louis fils ss répert° Libos	7	8	9	10	11	7	8	7	3	5	75

3E340/6 à 15											
M°Bidou Jean	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
Monsempron/Bresques 3E340/42 répert° (71-89)	31	39	29	30	44	37	44	39	40	17	350

3E222/2 à 5*											
M° Fournié-Gorre	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
ss répertoire avocat/notaire à Fumel	6	3	1	1	4	8	7	14	5	6	55

616

Tables des CDM	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
2C1004 1756-anVIII	34	25	27	18	25	25	23	32	18	18	245

Registres Paroissiaux

	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
Totaux reportés	70	102	65	69	85	82	77	61	44	34	689

FUMEL

TOTAL (les 3 périodes)

CDM/notaires 1338

Registres paroissiaux 1763

Registres et tables 2547

Ouverture du bureau d'enregistrement : 1755

3/Nombres de CDM Penne d'Agenais (notaires/cote/années)

PENNE P1

3E230/1à7	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M°Boucher Joseph		1	2	1	3	7	10	12	7	5	48

3E230/8 à 16	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	11	7	18	13	9	13	10	16	12	10	119
											167

Registres Paroissiaux	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
PENNE	24	20	28	26	24	27	22	30	14	29	244
Totaux reportés	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	32	24	34	30	22	35	37	26	36	19	295
											539

PENNE P2

M°Desmes Raymond											
3E232/1à 8 (Rigoulières)	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
			9	10	18	20	19	31	25	11	143

M°Boucher Léger											
3E233/1	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
										14	14

M°Déjouy François												
3E350/5 à 15	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759		
	24	43	26	11	22	24	22	14	20	8	214	

M°Carrière Jean-François												
3E604/1 à 8	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759		
			3	13	14	18	16	14	17	14	109	

M°Boucher Joseph												
3E230/27	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759		
	17										17	

M°Preysas Antoine												
3E226/1 à 7 HautePAGE	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759		
3E226/27 rép°(52 à 92)				13	21	12	16	17	29	15	123	

620

Tables des CDM	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759		
2C2517 (1739-1776)	40	36	28	37	52	38	72	68	75	66	512	

Registres Paroissiaux												
PENNE	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759		
Totaux reportés	36	25	39	29	46	50	45	40	53	45	408	

PENNE P3

M°Boucher Léger	1780	1781	1782	1783	1784	1785						
3E233/19 à 24	29	31	18	26	21	20						145
3E233/25 répert°												

M°Boucher Jean-Joseph							1786	1787	1788	1789		
3E234/1 à 6							26	22	18	22	88	
3E234/21 répert°												

M°Preysas Antoine	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789		
3E226/20 à 26 HautePAGE	7	9	3	8	10	7	6	9	3	3	65	
3E226/27 rép°(52 à 92)												

M°Troupel Jean-Jacques	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789		
3E235/ 11 à 22	13	10	11	10	11	13	15	11	17	8	119	
3E235/ 26 repert°(81-93)												

M°Bru Jean-Louis	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789		
3E236/1 à 10		10	11	13	23	12	23	17	30	20	159	
3E236/18 rép° alpha												

Total 576

Tables des CDM	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789		
2C2518 (1769-1790)	98	84	82	100	113	103	111	76	80	70	917	

Registres Paroissiaux

Penne d'Agenais	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	
Totaux reportés	64	89	73	65	72	74	75	59	58	56	685

PENNE

TOTAL (les 3 périodes)	1354
Registres paroissiaux	1632
Tables des CDM	1429

Ouverture du bureau d'enregistrement : avant 1713

4/Nombres de CDM Villeneuve (notaires/cote/années)

VILLENEUVE P1

3E109/22 à 31	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
M°Carrière Guillaume*	31	39	27	24	39	32	26	38	28	28	312
3E109/32 à 40	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
M°Carrière P.-François	29	38	40	19	23	19	10	16	16	12	222

3E110/1 à 2

M°Vergnol	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
3E974/16-17	11	15	18								42
M°Cabanac	10	5	14	17	19	23	15	9	16	18	146
3E975/2 à 11	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	13	25	19	16	23	18	25	16	19	10	184

M°Paganel Berthélémy						1735	1736	1737	1738	1739	
3E979/1 à 3						3	9	20	11	16	59
											653

Registres Paroissiaux	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	
	31	53	40	50	47	41	51	44	45	40	442
	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	
	54	56	69	51	47	57	46	57	56	40	533
											975

VILLENEUVE P2

M°Carrière P.-François											
3E110/13 à 22	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
	38	26	23	30	24	21	38	30	20	39	272

M°Cabanac Jean-Louis											
3E975/38	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
				6	5	4	6				21

M°Paganel Berthélémy											
3E979/18 à 34	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
ss répertoire	28	28	32	28	36	30	18	23	19		242
											610

Table alpha° des CDM	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
2C3285 (1752-1792)			13	94	102	79	94	80	69	73	604

Registres Paroissiaux											
Villeneuve d'Agen	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	
Totaux reportés	70	47	46	78	55	67	64	67	63	59	616

VILLENEUVE P3

3E979/64 à 66

M°Paganel Berthélémy	1780												
ss répert° pour l'année	43												43
3E979/67 à 100	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789			
M°Paganel Alexis	5	54	54	56	37	73	73	59	39	45			495
répert° 3E979/160													

M°Cabanac Jean-Louis	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789			
3E975/50-51	20	9	1										30
répert° 3E975/52													
répertoire incomplet													

M°Cabanac (succes°fils)	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789			
3E975/53 à 57			8	14	10	7	6	5	7	6			63
répert° 3E975/60													
répertoire incomplet													

631

Table alpha° des CDM	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789			
2C3285 (1752-1792)	64	71	72	85	102	114	110	67	61	101			847

Registres Paroissiaux

Villeneuve d'Agen	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789			
	93	66	65	74	102	110	114	76	82	80			862

VILLENEUVE

TOTAL (les 3 périodes)

CDM/notaires 1776

Registres paroissiaux 2453

Table alpha° des CDM 1451

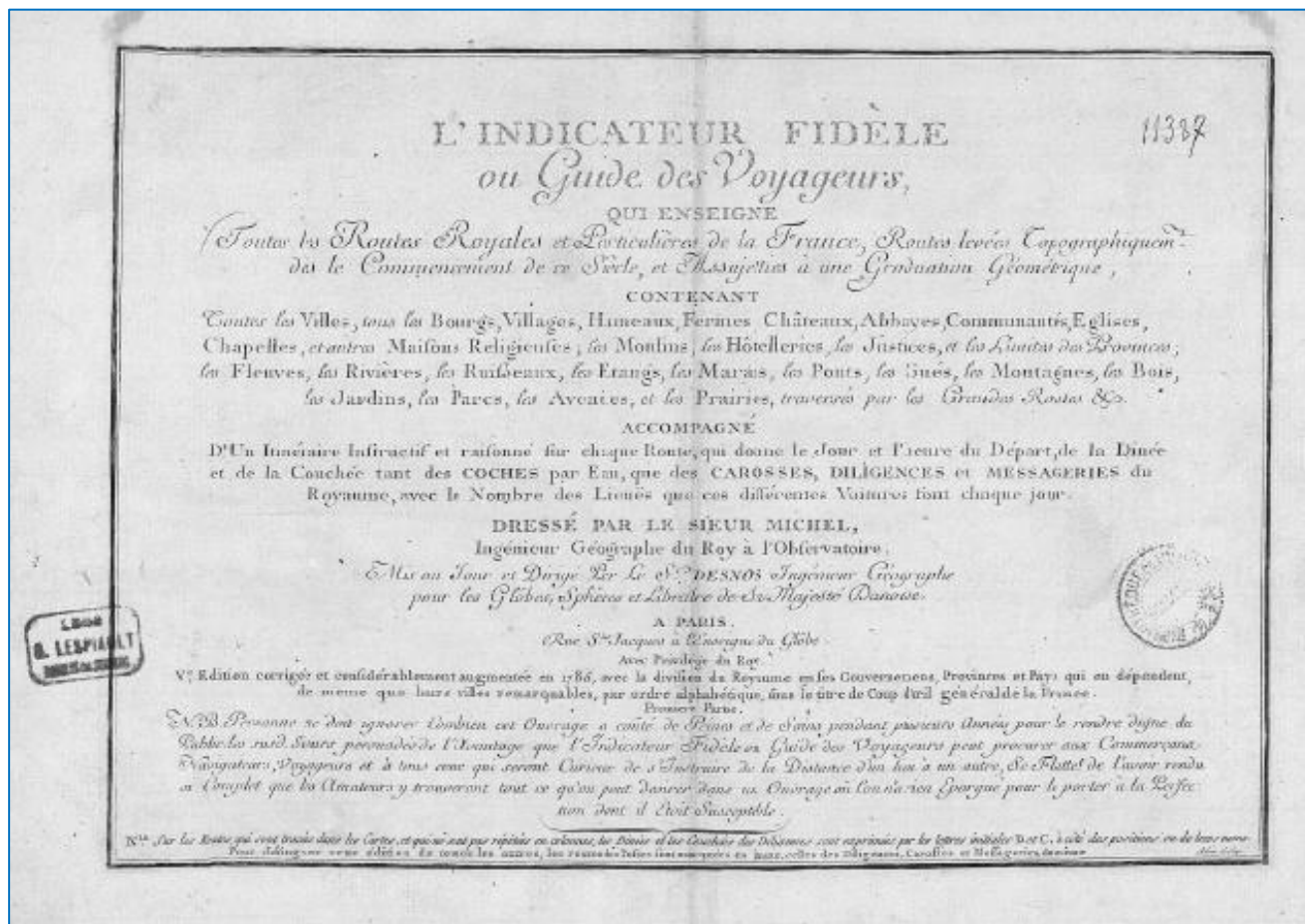
Ouverture du bureau d'enregistrement : avant 1699
*documents inexploitable

C : Tableau comparatif des contrats de mariage et des actes de mariage

	1720-39	1750-59	1760-69	1780-89	Total
Aiguillon					
Contrats de mariage	311	45	200	220	776
Registres paroissiaux	369	289	320	296	1274
% : CDM/Registres paroissiaux					61%
Fumel					
Contrats de mariage	507	215		616	1338
Registres paroissiaux	508	566		689	1763
% : CDM/Registres paroissiaux					76%
Penne					
Contrats de mariage	167	620		576	1363
Registres paroissiaux	539	408		685	1632
% : CDM/Registres paroissiaux					84%
Villeneuve					
Contrats de mariage	653	535		631	1819
Registres paroissiaux	975	616		862	2453
% : CDM/Registres paroissiaux					74%
Total général					
Contrats de mariage	1634	1412	200	2043	5296
Registres paroissiaux	2391	1879	320	2532	7122
% : CDM/Registres paroissiaux					74%

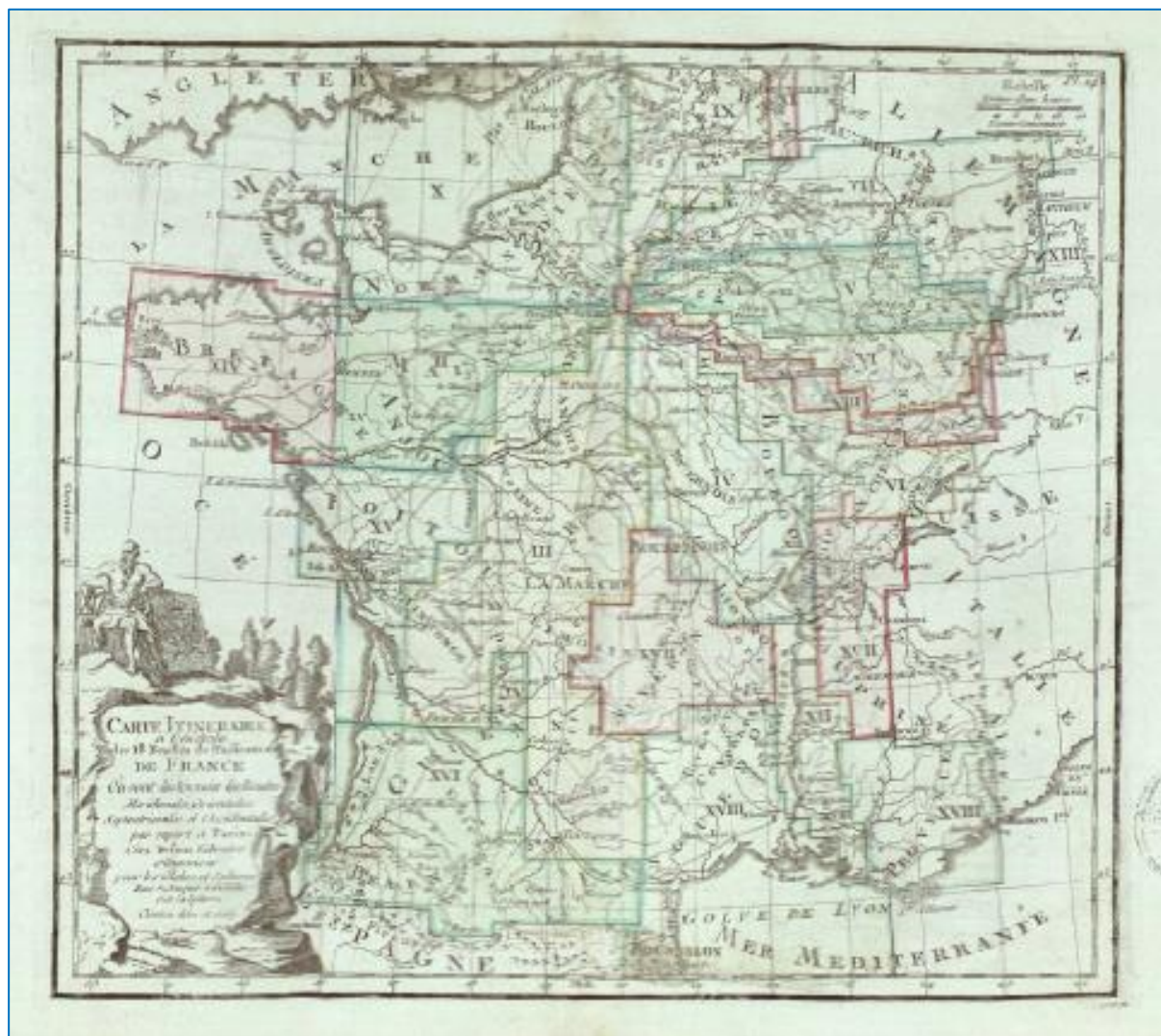
Annexes Chapitre II

A : L'Indicateur fidèle ou Guide des Voyageurs (page de titre)¹



¹ MICHEL, DESNOS LOUIS CHARLES et BRION DE LA TOUR LOUIS, *L'Indicateur fidèle ou guide des voyageurs*, Paris, Desnos, 1785, 23 pl., 16-17 ; in-4 p.

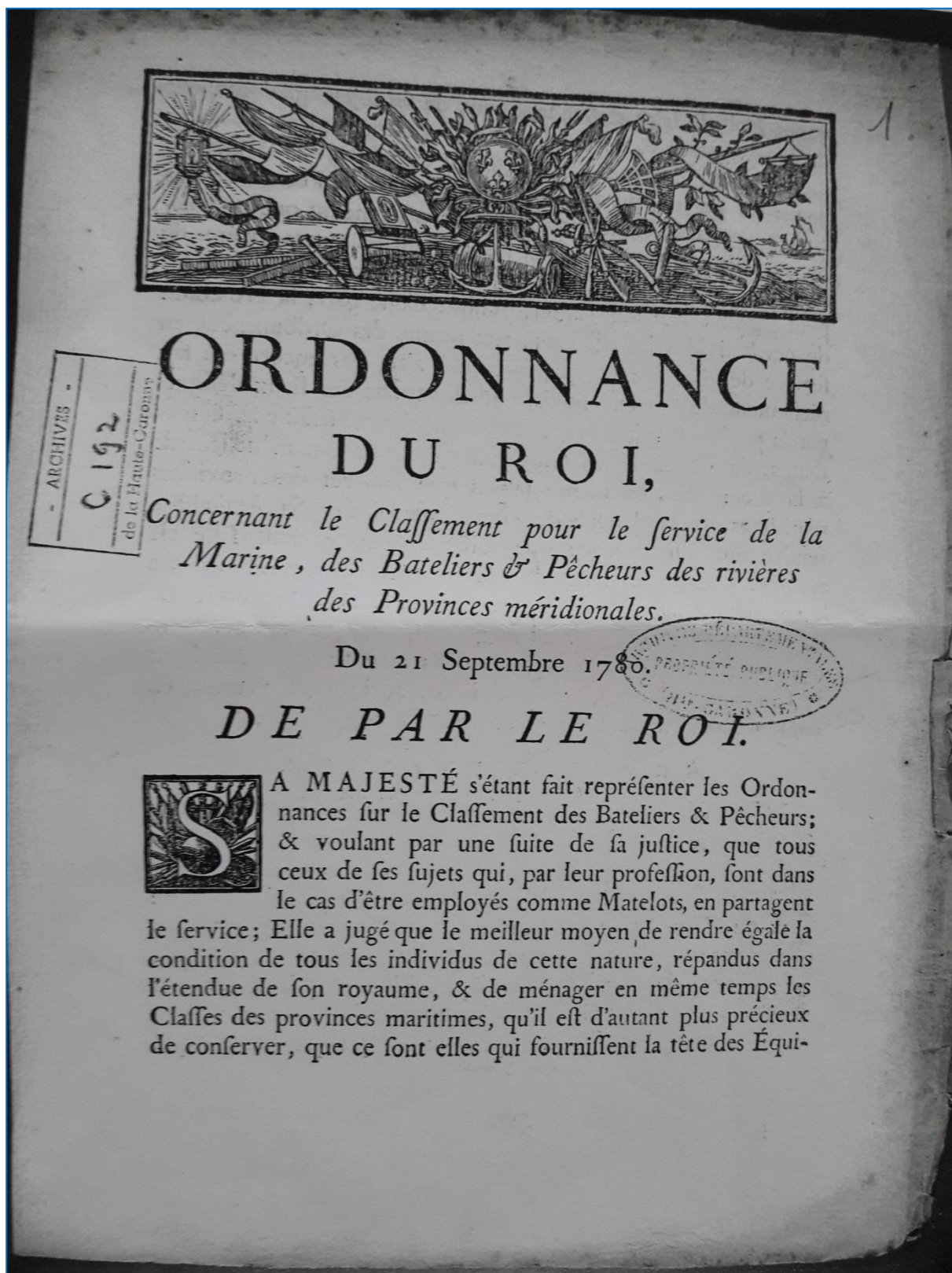
B : Découpage territorial du royaume en zones desservies par les routes royales (L'Indicateur fidèle ou Guide des voyageurs, 1786)



C : Routes méridionales et occidentales (L'Indicateur fidèle ou Guide des voyageurs, 1786)



*D : Classement pour le service de la marine*²



² AD 31, C 192. In : Philippe DELVIT, *Des rives en pays d'Olt : portraits d'une rivière*, Cahors, Service départemental de l'architecture et du patrimoine, 1986, p. 111.

pages, étoit de faire classer tous ceux de ses sujets qui s'occupent de la navigation & de la pêche dans les Rivières des provinces méridionales, ainsi que Sa Majesté l'a déjà fait par son Ordonnance du 12 juin dernier, pour les Bateliers & Pêcheurs de la rivière de Loire & autres affluentes, en attendant que ce Classement soit étendu à ceux qui fréquentent les autres rivières de l'intérieur, qui en sont susceptibles. Un pareil Classement ne peut paroître une innovation, puisque d'une part, la profession de ces individus les assujettit, aux termes des Ordonnances, au service des Classes; & que quoiqu'il n'ait pas encore été fait réellement de Classement dans quelques-uns des lieux désignés par la présente Ordonnance, néanmoins il y a été fait en différens temps, des levées de Matelots, dont plusieurs sont actuellement à la mer: Mais en même temps que l'intérêt des provinces maritimes, & la défense de l'État déterminent Sa Majesté à rendre une Ordonnance que sollicite l'équité dont Elle est animée, Elle ne perd pas de vue pour cela la protection que le commerce maritime mérite de sa part, & Elle prendra toutes les mesures que sa sagesse lui suggérera pour que ses opérations ne demeurent pas suspendues, & n'éprouvent aucun retard par le Classement des provinces méridionales de son royaume; en conséquence, Elle a ordonné & ordonne ce qui suit:

A R T I C L E P R E M I E R.

IL sera fait des revues générales de tous les Bateliers, Radeliers & Pêcheurs, de quelqu'âge & qualité qu'ils soient, de la rivière de la Garonne, depuis Cazeres jusqu'à Fos; de ceux des rivières du Salat, de la Neste & de l'Ariege, dans tous leurs cours; de ceux du Tarn & de l'Aveiron, depuis les dernières paroisses actuellement classées, en remontant ces deux rivières jusqu'à leur source; de ceux du Lot, depuis Libos jusqu'à Entraigues & au-dessus, & des rivières qui y versent leurs eaux; comme aussi de ceux qui naviguent & pêchent, de quelque manière que

3
ce soit, sur toutes les rivières qui se jettent dans la Garonne, sur l'une & l'autre rive, depuis Toulouse jusqu'au bec d'Ambez, & notamment celles du Ciron & de la Baize; & enfin de ceux qui naviguent & pêchent également, de quelque manière que ce soit, sur la Dordogne, depuis Bergerac jusqu'à sa source; & sur les rivières de l'Adour, de la Douze, de la Nive, des deux gaves de Pau & d'Oleron; & généralement sur toutes celles où il se fait une navigation ou pêche quelconque.

2.

ENJOINT Sa Majesté auxdits Bateliers & Pêcheurs, sous peine de punition, de se trouver dans les lieux & aux jours qui leur seront indiqués par les publications faites aux prônes. Ordonne pareillement Sa Majesté à tous Officiers municipaux, Jurats, Consuls, d'assister auxdites revues, & de donner tous les renseignements & éclaircissements qui leur seront demandés sur lesdits Bateliers & Pêcheurs.

3.

SA MAJESTÉ charge le sieur Pinet, Contrôleur des Classes, de procéder, sans délai, auxdites opérations; & en conséquence, de se transporter dans les paroisses riveraines desdites rivières, à l'effet d'y faire former des Rôles des noms, surnoms & signalements de tous Bateliers & Pêcheurs, de l'âge de seize à quarante ans & au-dessous.

4.

UNE expédition desdits Rôles sera adressée au Secrétaire d'État ayant le département de la Marine, afin que d'après le compte qui en sera par lui rendu à Sa Majesté, Elle puisse ordonner les levées qu'Elle jugera convenables, suivant les besoins de son service, de manière cependant qu'il reste sur chaque rivière un nombre de Mariniers suffisant pour y entretenir la navigation.

4

5.

LES Mariniers qui auront été classés en exécution de la présente Ordonnance, seront exemptés de la Milice, & jouiront de toutes les exemptions portées par les différentes Ordonnances, notamment par la Déclaration du 21 mars 1778, concernant les privilèges des Gens de mer; à l'effet de quoi, il sera remis une Liste desdits Mariniers aux Intendans des Généralités dans le ressort desquelles les paroisses où ils habitent seront situées.

6.

LESDITS Mariniers jouiront de la demi-solde des Invalides de la Marine, & des récompenses dont leurs services à la mer les auront rendu susceptibles, conformément à ce qui est prescrit par les Ordonnances.

7.

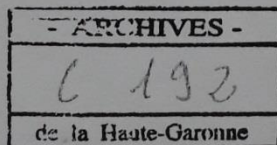
SE réserve au surplus, Sa Majesté, de faire connoître incessamment ses intentions sur la formation des différens départemens & quartiers des Classes établis par la présente Ordonnance.

8.

MANDE & ordonne Sa Majesté aux Commandans & Intendans de ses provinces, d'aider ledit sieur Pinet, ou tous autres qui seroient chargés, d'après ses ordres, desdites levées & classemens dans leurs départemens, du concours de leur autorité, & de leur prêter & faire prêter l'assistance ou main-force dont ils auroient besoin pour l'exécution de la présente Ordonnance.

FAIT à Versailles le vingt-un septembre mil sept cent quatre-vingt. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE SARTINE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1780.



E : Confirmation de la perception des huit péages détenus par le Duc d'Aiguillon en 1754³



A M O N S I E U R
LE MAITRE-PARTICULIER

DES EAUX ET FORETS DE GUIENNE.

Supplie humblement Emmanuel-Armand Duplessis de Richelieu, Duc d'Aiguillon, Pair de France, Comte d'Aginois & Condomois, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Noble Génois : **DISANT** que, &c. Ce considéré, &c. *Signé*, Duvigneau.

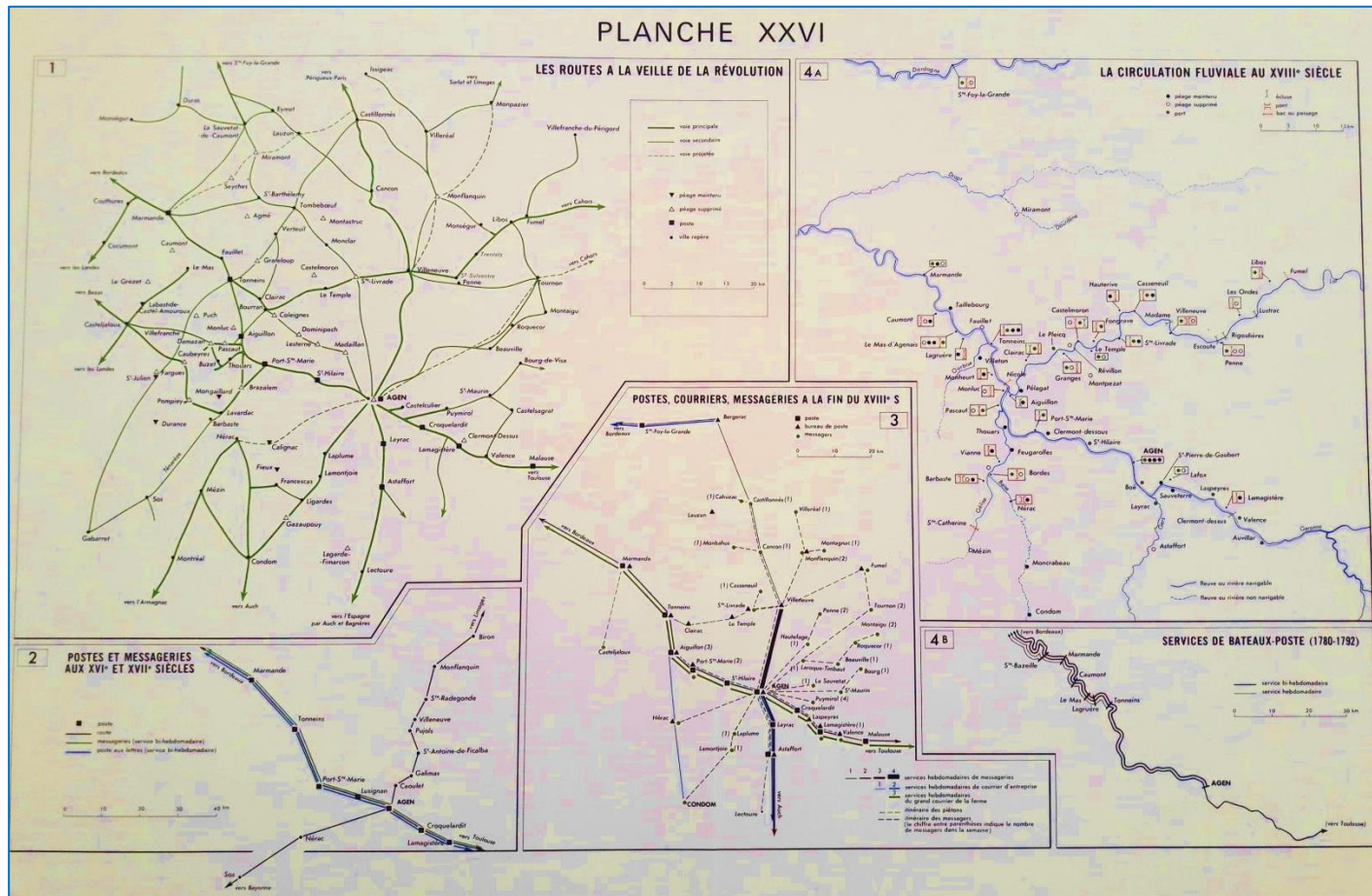
VU la présente Requête, avec les conclusions du Procureur du Roi, signées Fortin; & y faisant droit, ordonnons que tous Maîtres, Patrons, Conducteurs de Bâteaux, Voituriers & Marchands, qui descendront & monteront sur les Rivières de Garonne & du Lot, seront tenus d'aborder au Bureau où les Péages du Sieur Suppliant ont coutume d'être levés, pour y faire leurs déclarations aux Commis & Régisseurs, auxquels ils seront tenus d'exhiber & représenter leurs Lettres de voiture & Mémoires des Marchandises & Denrées dont leurs Bâteaux seront chargés, pour par lesdits Commis faire, si bon leur semble, la visite & la vérification de la qualité & quantité desdites Marchandises & Denrées, soit du lieu d'où lesdits Bâteaux sont partis, soit de leur destination, & d'en payer les droits suivant le Tarif & Pancarte. Faisons inhibitions & défenses auxdits Maîtres & Patrons de détacher leurs Bâteaux, ni sortir du Port desdits Bureaux, que la vérification & acquit des droits n'ait été faite, à peine de trois cens livres d'amende, même de confiscation des Marchandises. Et afin que la présente Ordonnance soit notoire, permettons au Sieur Suppliant de la faire imprimer & afficher par tout où besoin sera. **FAIT** à Bordeaux, pardevant Nous **ANTOINE MARTIN**, Conseiller du Roi, Maître-Particulier des Eaux & Forêts de Guienne, le second Juin mil sept cent cinquante-cinq. *Signé de Monsieur DE MARTIN*.

« La perception des huit péages maintenus se fit désormais à Langon où un receveur unique levait les sommes dues à la fois sur le Lot et sur la Garonne.⁴

³ AD 33, C 2587

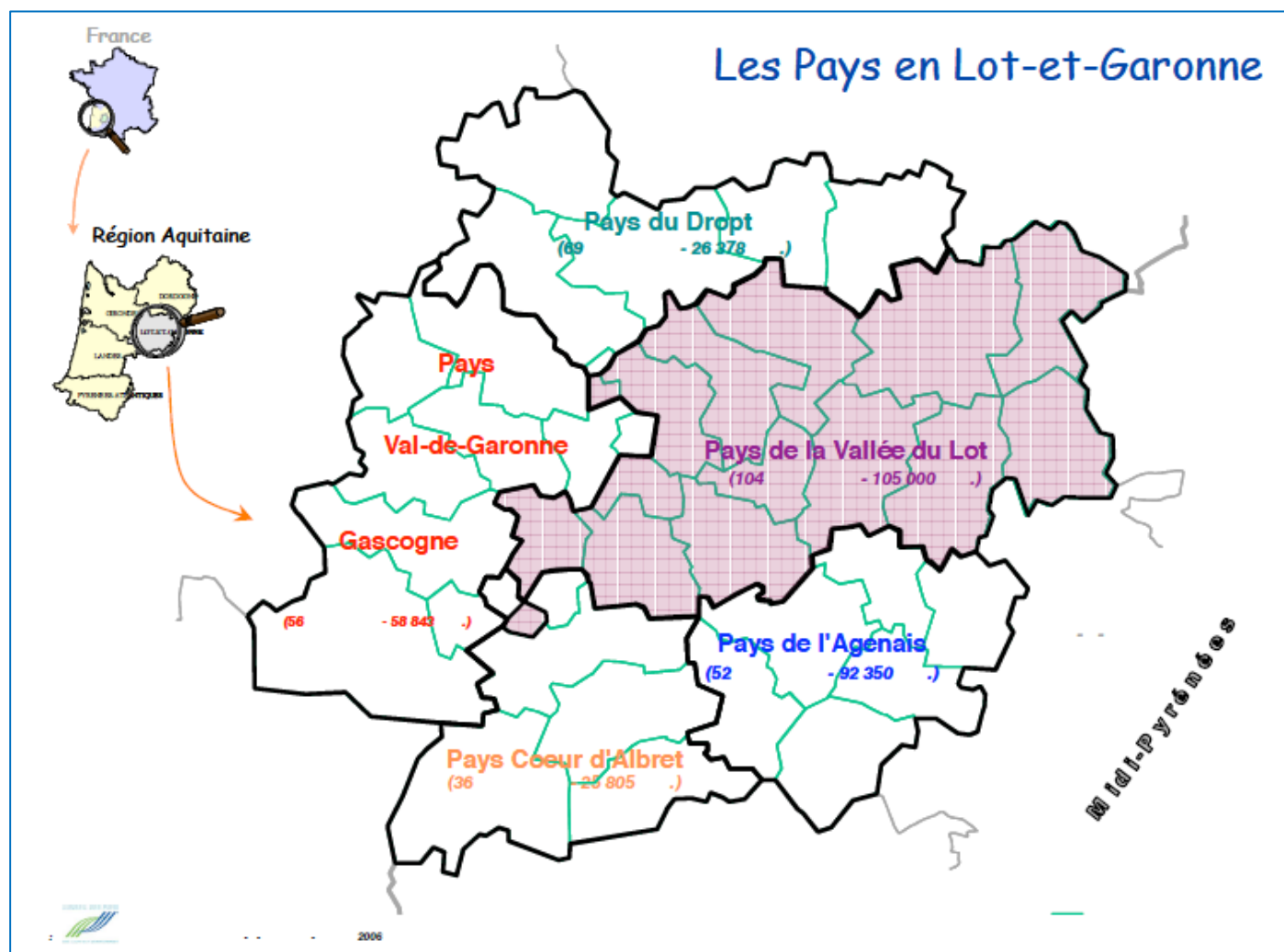
⁴ Philippe DELVIT, *Des rives en pays d'Olt*, op. cit., p. 44 ; 46.

F : Les communications (la circulation fluviale, les routes, les services de postes et messageries)



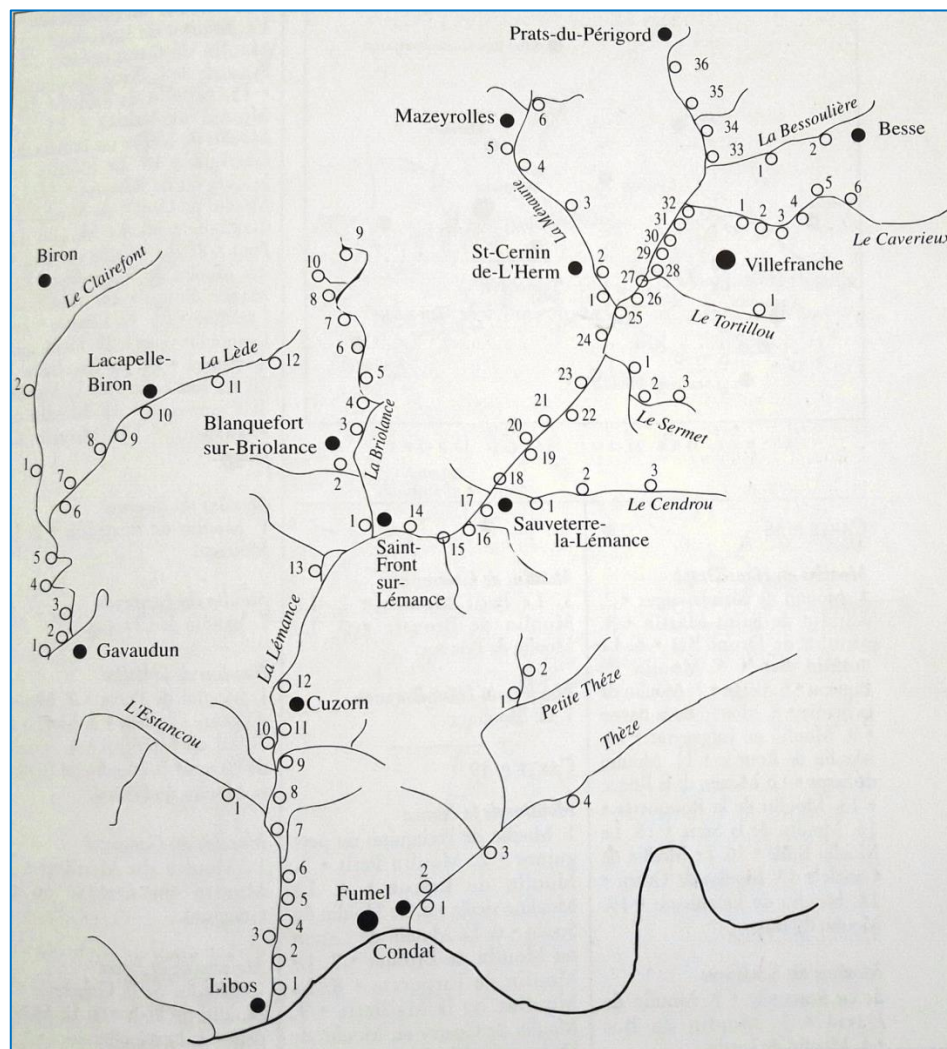
⁵ Jean BURIAS, Robert-Henri BAUTIER, Pierre GOUIER et MONUMENTA HISTORIAE GALLIARUM, *Atlas historique français. , Agenais, Condomois, Bruilhois : le territoire de la France et de quelques pays voisins*, Paris, C.N.R.S, coll. « (Atlas historique français ; [4]) », 1979, p. XXVI.

G : Le découpage territorial en pays ⁶



⁶ La charte de développement - Vallée du Lot en Lot et Garonne - SMAVLOT, <http://www.vallee-lot-47.eu/la-charte-de-developpement>, consulté le 10 juin 2016.

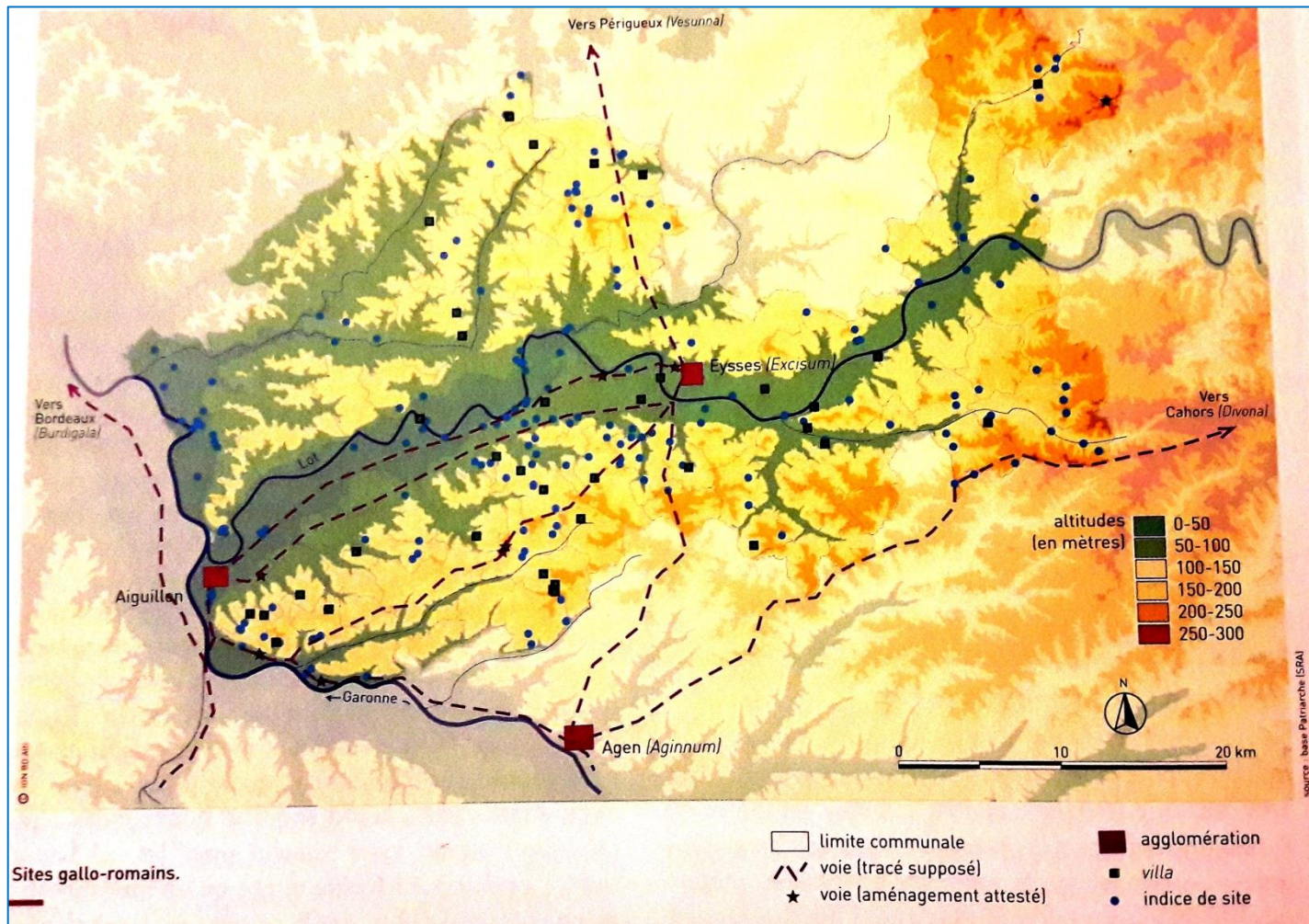
H : Carte des moulins de la Lémance et de ses affluents⁷



⁷ Jean CUBELIER DE BEYNAC, *La Lémance, pays industriel*, Fanlac., Périgueux, 1998, p. 37.

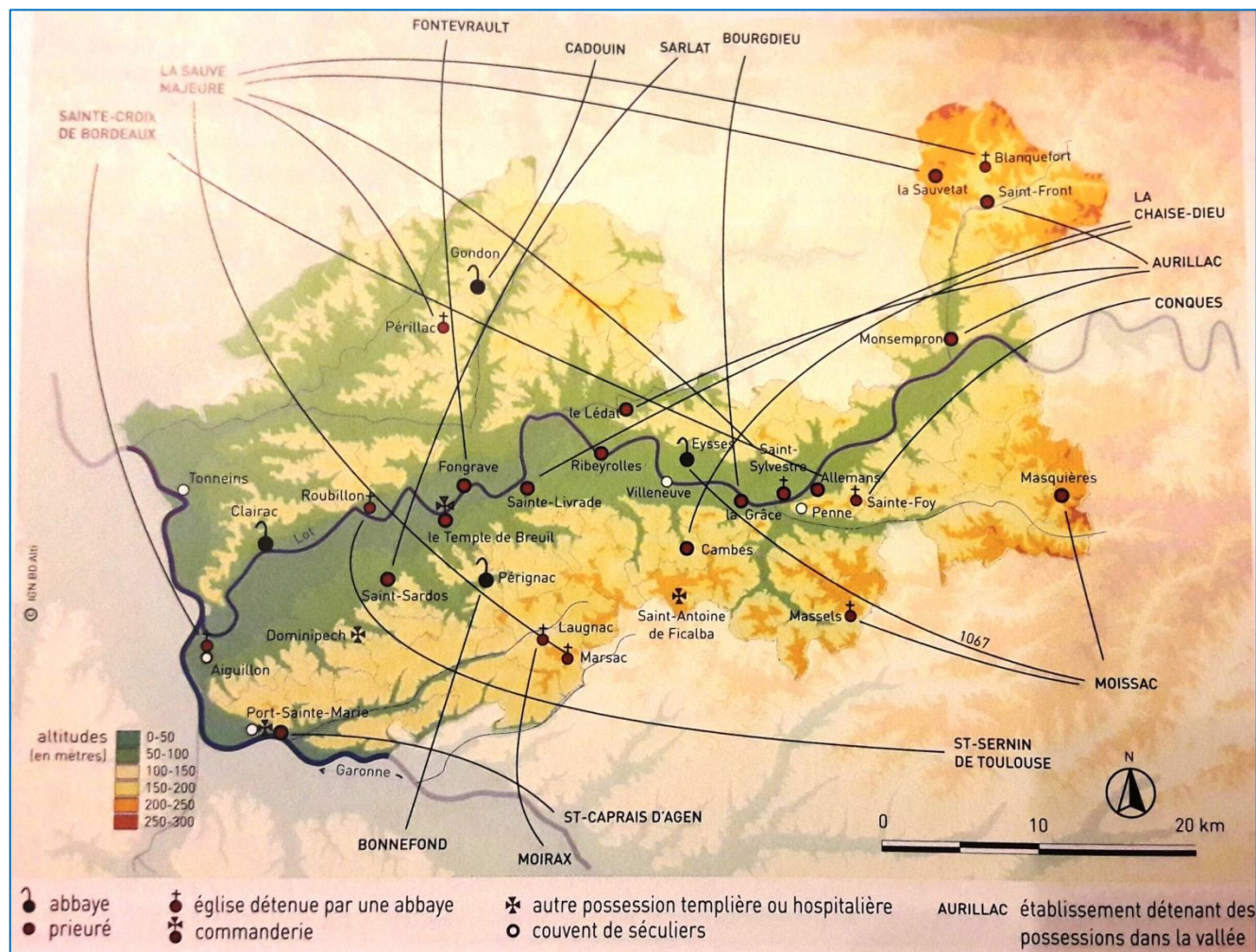
Annexes Chapitre III

A : Cartographie des sites gallo-romains⁸



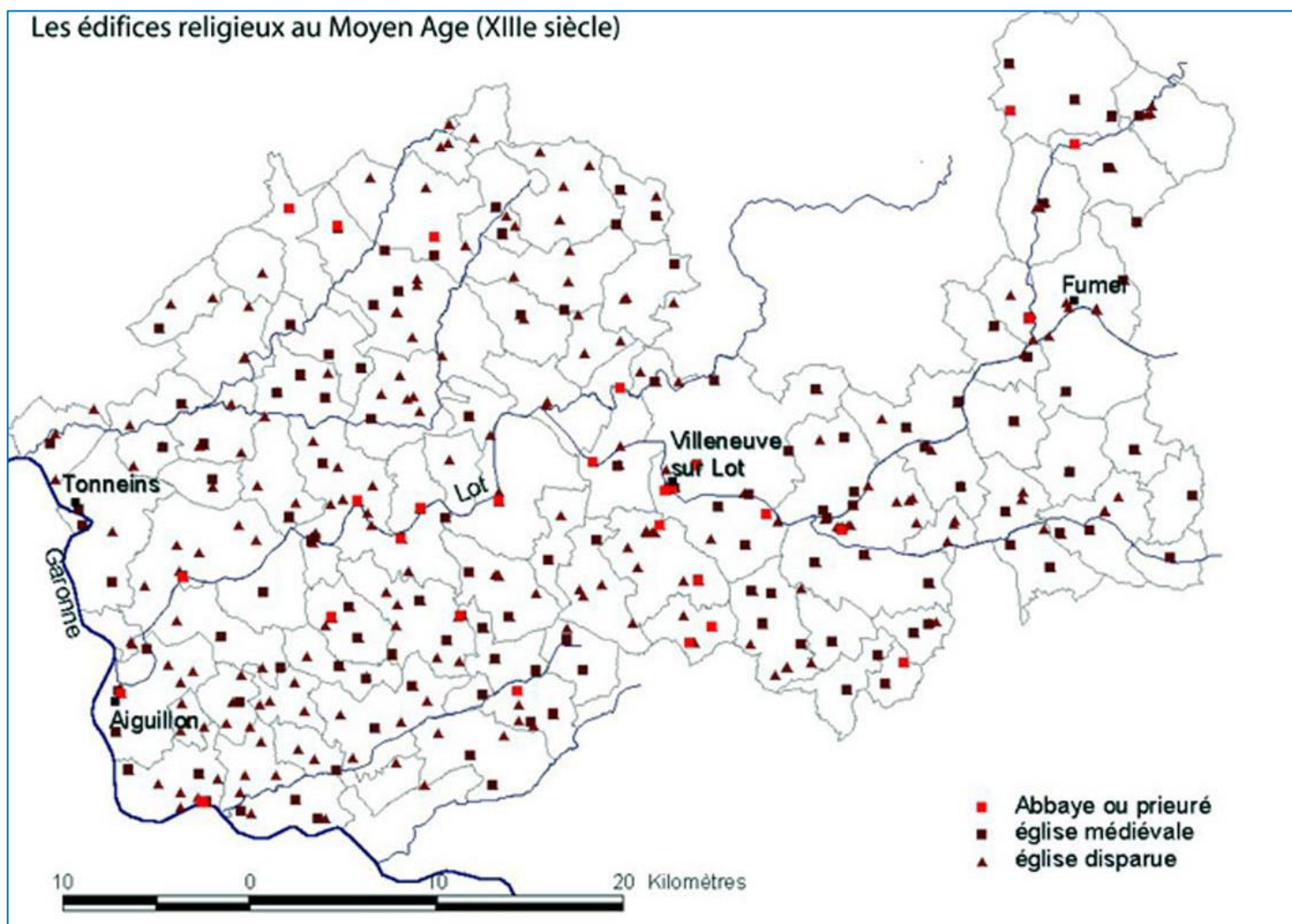
⁸ Alain BESCHI et Hélène MOUSSET, *Vallée du Lot : confluences en Lot-et-Garonne*, Bordeaux, Le Festin, coll. « Cahiers du patrimoine (Paris. 1993) », n° 85, 2007, p. 64.

B : L'implantation monastique au Moyen Âge⁹



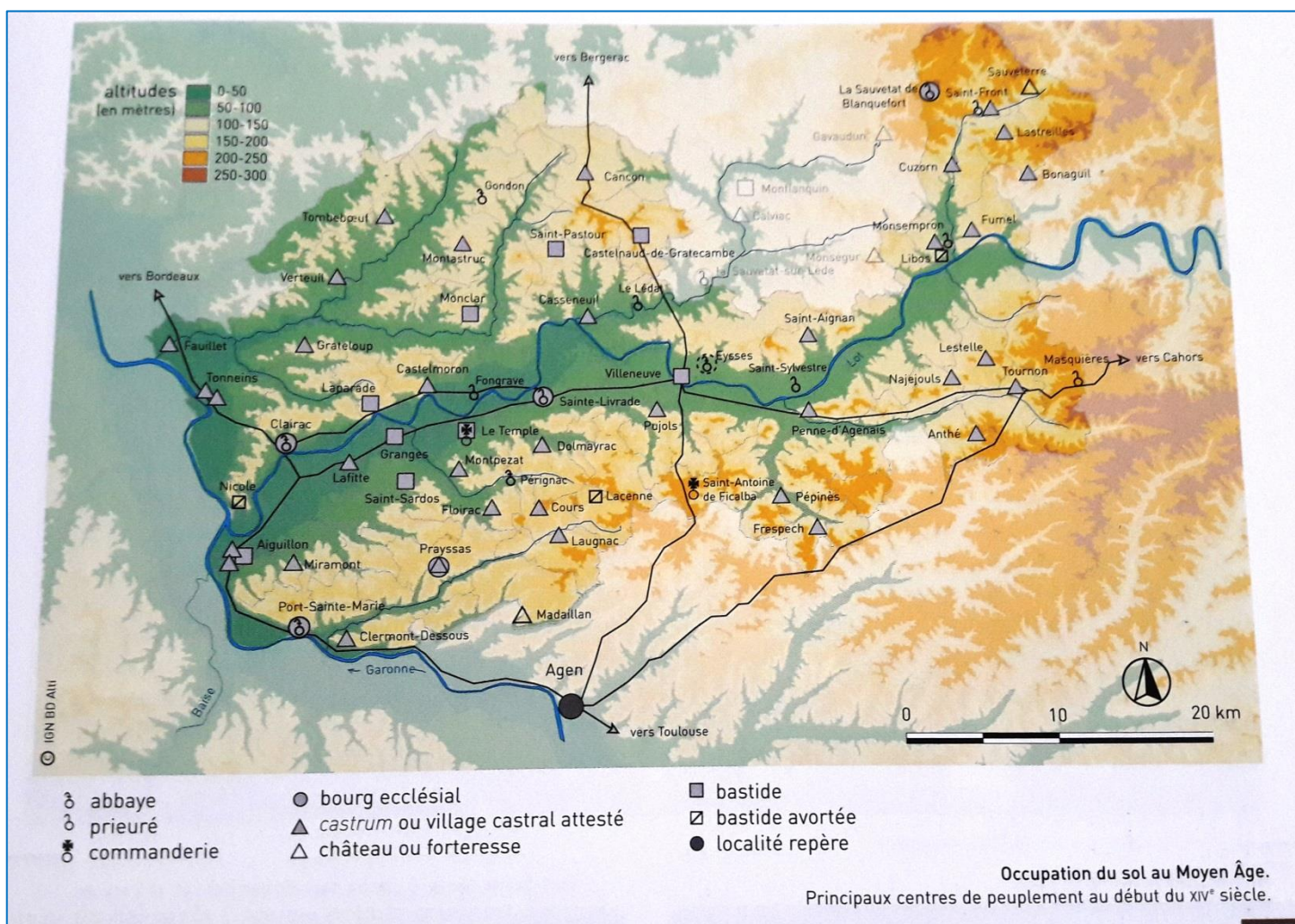
⁹ Ibid., p. 80.

C : Les édifices religieux au XIII^e siècle¹⁰



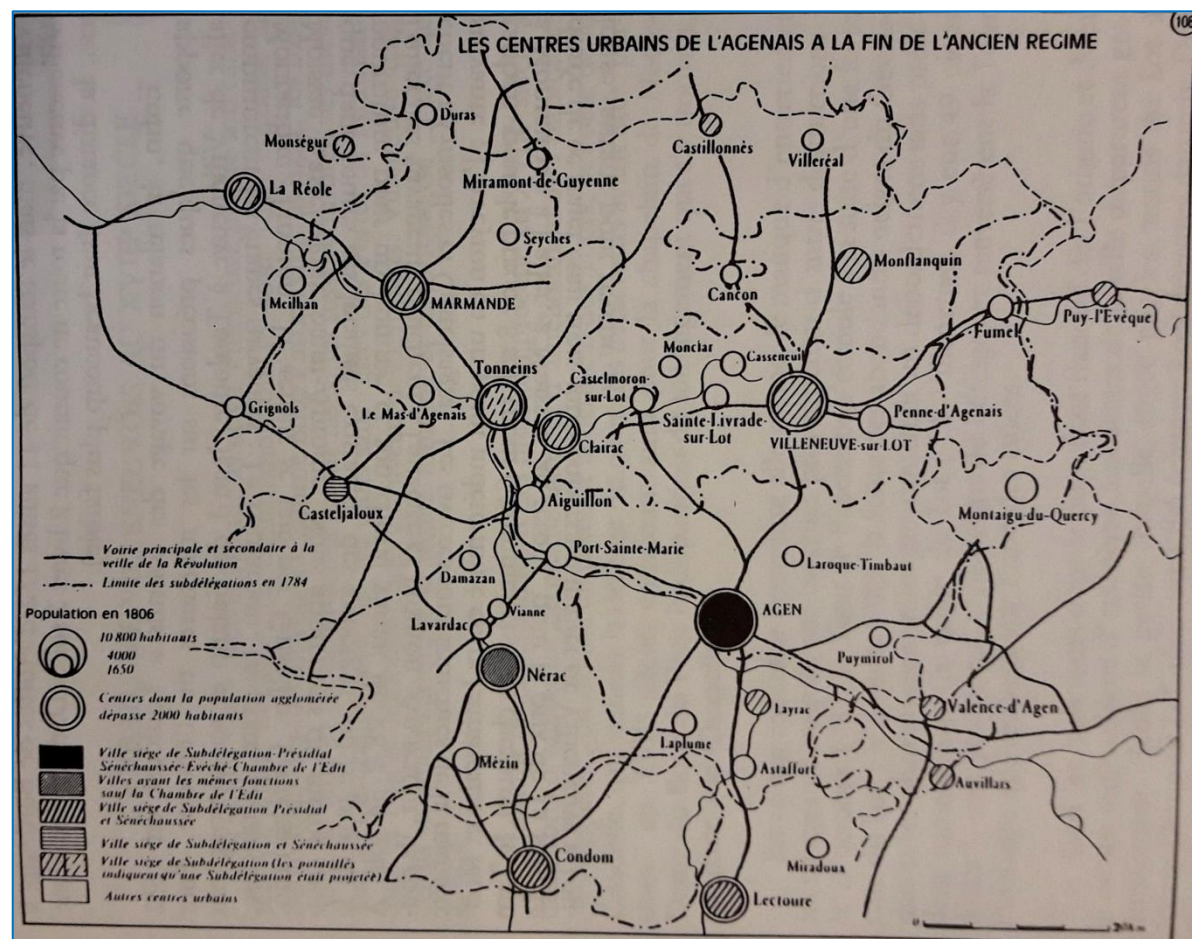
¹⁰ Hélène MOUSSET et Alain BESCHI, « La vallée du Lot en Lot-et-Garonne : inventaire topographique », *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 6, 18 Avril 2012, p. 7.

D : Principaux centres de peuplement au début du XIV^e siècle¹¹



¹¹ Alain BESCHI et Hélène MOUSSET, *Vallée du Lot*, op. cit., p. 109.

E : Les centres urbains de l'Agenais à la fin de l'Ancien Régime¹²



¹² Jean-Paul CHARRIE, *Villes et bourgs en Agenais*, diffusé par le C.D.D.P. de Lot-et-Garonne, coll. « thèse de doctorat d'Etat, 1985, Bordeaux 3 texte remanié », 1986, p. carte n° 108.

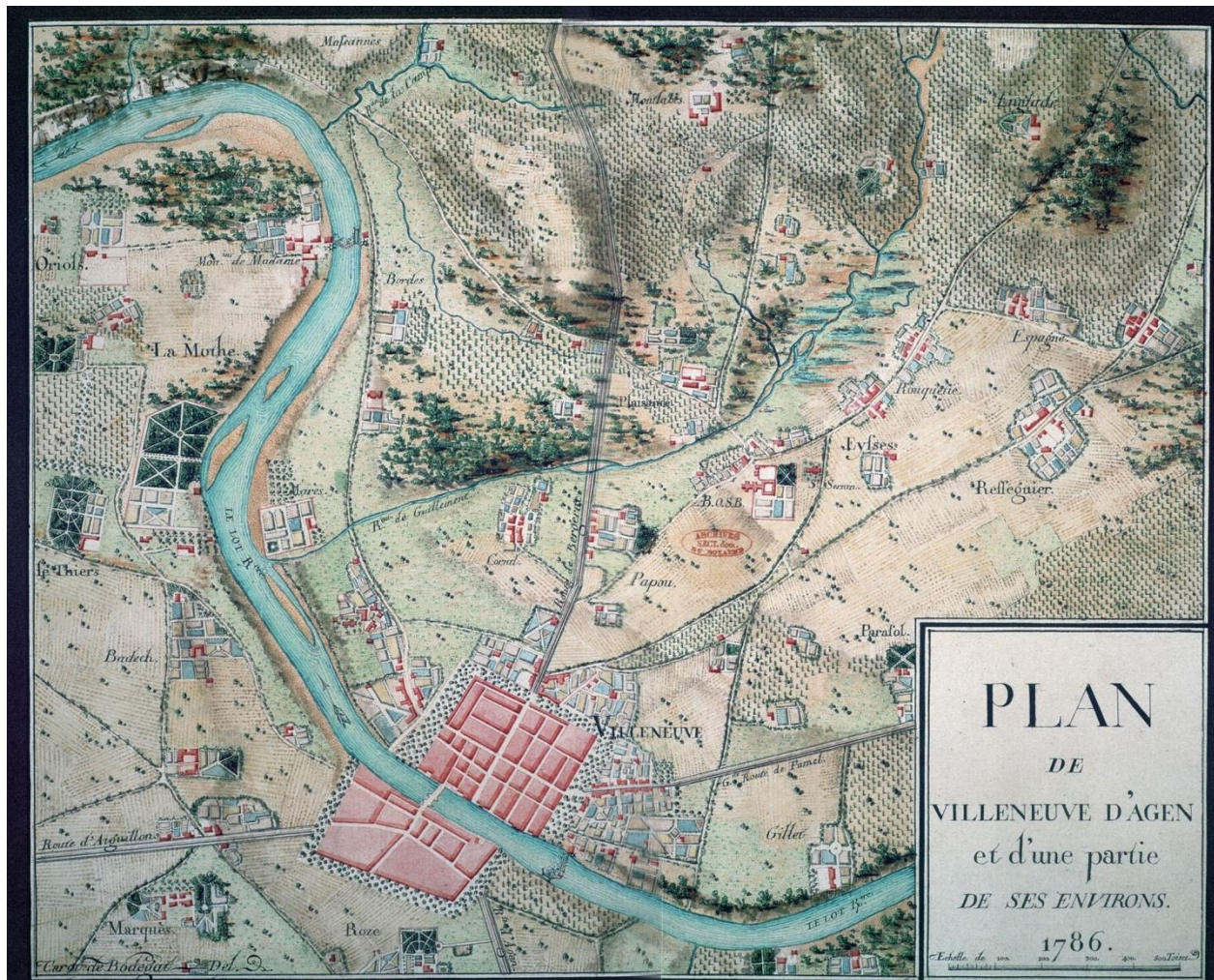
F : Les différents quartiers de Villeneuve¹³

Quartier du Pont-Levis	Quartier de Casseneuil	Quartier de Penne	Quartier d'Estieu	Quartier St-Étienne	Quartier de l'Estruguie
rive droite	rive droite	rive droite	rive droite	rive gauche	rive gauche
*Grande Rue de Monflanquin	*Emban de Pénouvel	*Emban de Guilbert	*Emban de Bercegol	*Grand Rue	*Rue Delcelhé
*Rue du Poux de Couleau	*Rue de Pénouvel	*Emban d'Arnaud Lacrompe	*Grand Rue	* Rue d'Argenton	*Rue de la porte d'Agen
*Rue de Casseneuil	*Rue Saint-Martial	*Rue de Penne	*Rue de Saint-Jean ou d'Estieu	* Rue de l'Observance	*Rue de Piquard
*Rue Saint-Nicollau	*Rue du Bout du Pont	*Rue Saint-Blaise	*Rue de Verdier ou de Labay	*Rue Saint-Étienne	*Rue allant de la rue de l'Estruguie à la porte d'Agen
*Rue Del Teale	*Rue Noutre-Dame	*Rue de Pissecrabe	*Rue dernier (derrière) l'hôpital	*Rue de Ninon	
*Ruelle des Pénitents	*Rue Fontarabie			*Rue de l'Albrespig	*Rue de l'Estruguie
*Rue Del Trinchant	*Rue de Galau		*Rue devant l'hôpital et Sainte-Catherine		
*Ruelle d'entre-rue Del Teale et Bourgoignie	*Rue de la Vigarie ou de la Viguerie –Maison de Ville		*Rue d'Albert		
*Rue de Bourgoignie	*Rue de Casseneuil (côté Sud)		*Rue de Penne (côté Sud)		

¹³ Jean GOASGUEN, « Villeneuve-sur-Lot au milieu du XVIIe siècle : essai de description d'après l'arpentement général de 1647 », *Revue de l'Agenais*, XC, n° 1, p. 22-24.

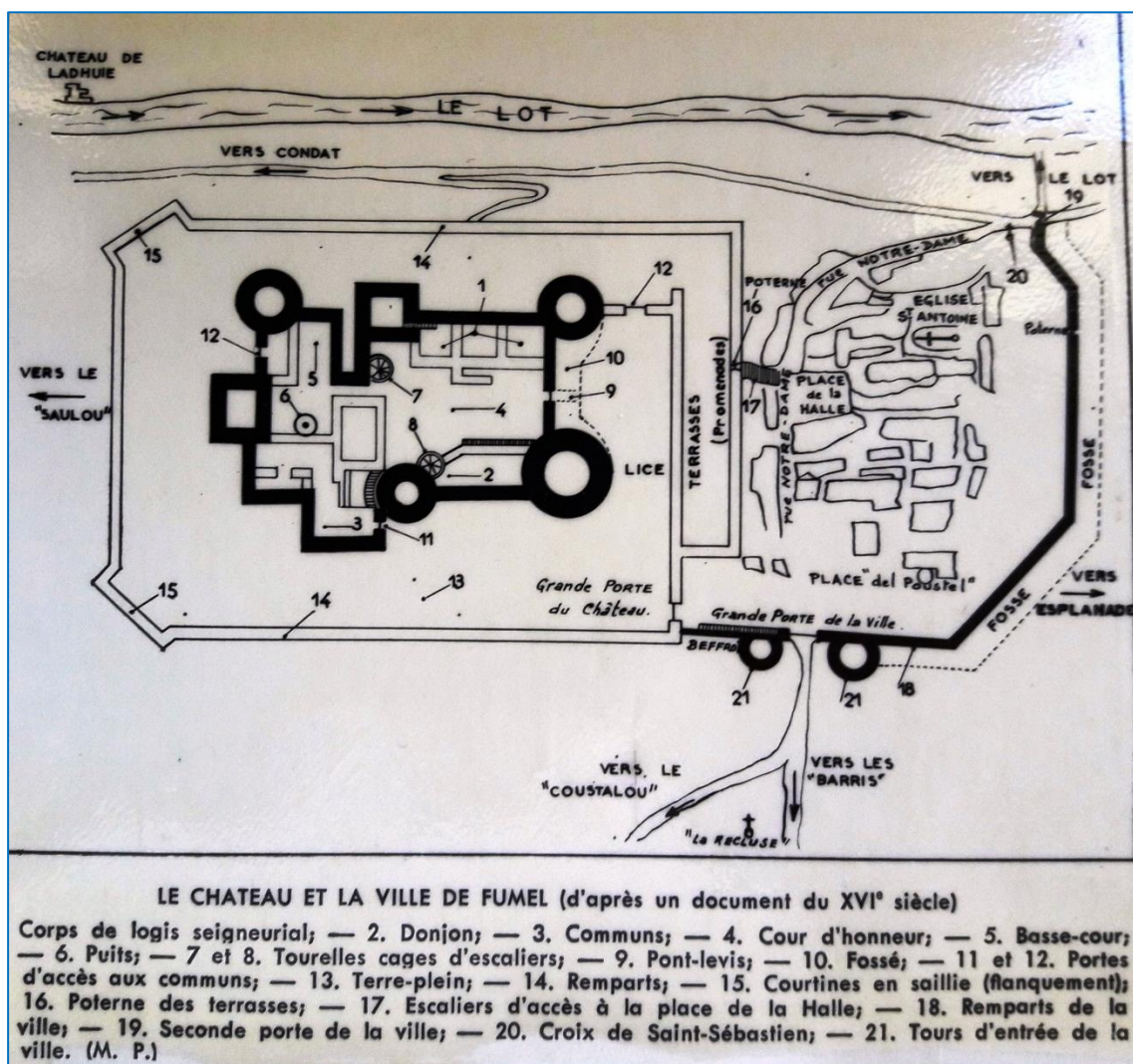
G : « Plan de Villeneuve d'Agen et d'une partie de ses environs »

(dressé en 1786 par Bodégar)¹⁴



¹⁴ A.D. 47, 50Fi 11

H : Le château et la ville de Fumel¹⁵

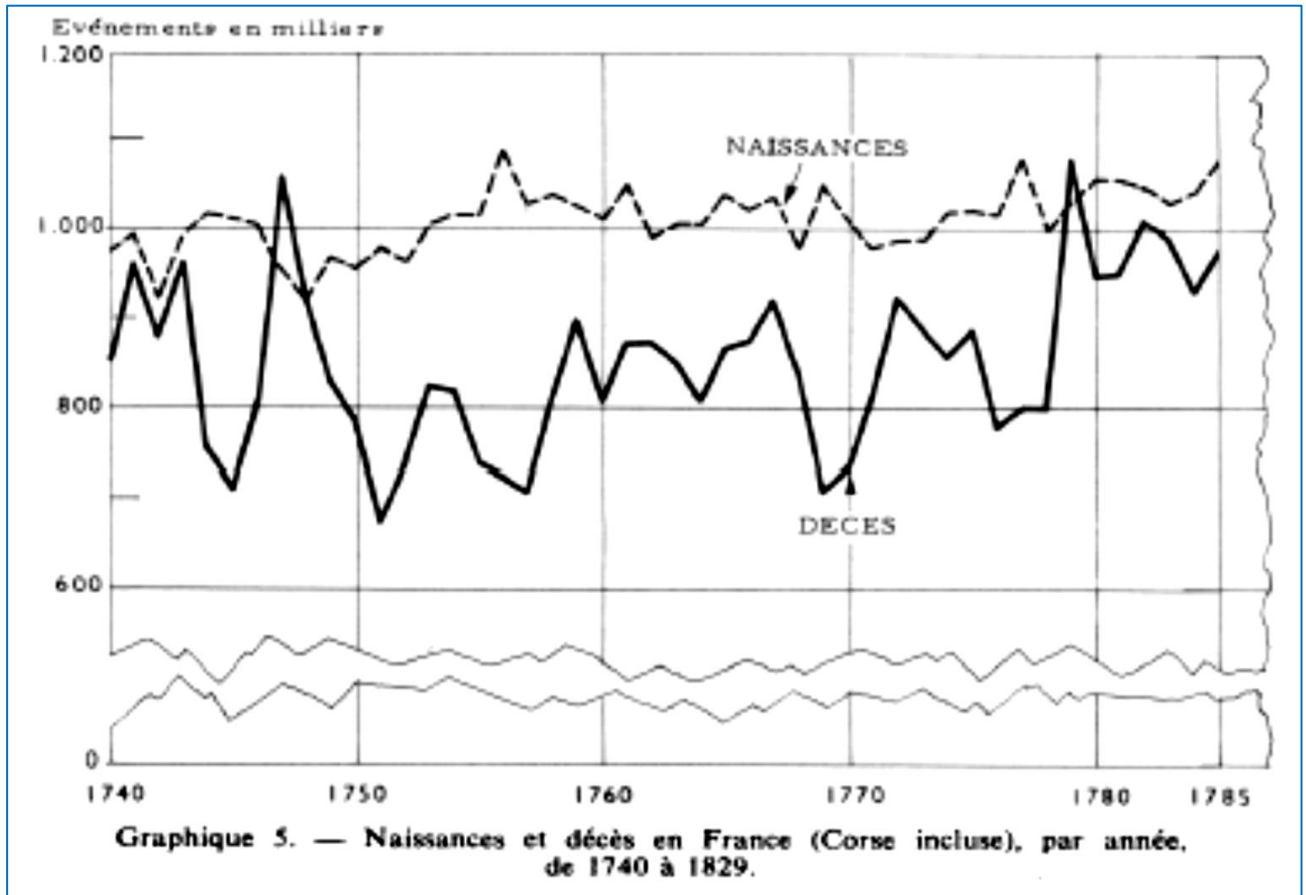


¹⁵ Max PONS, *Evocation du vieux Fumel : chronique d'un bourg du Haut-Agenais*, Privat., coll. « Sites de France », p. Appendices.

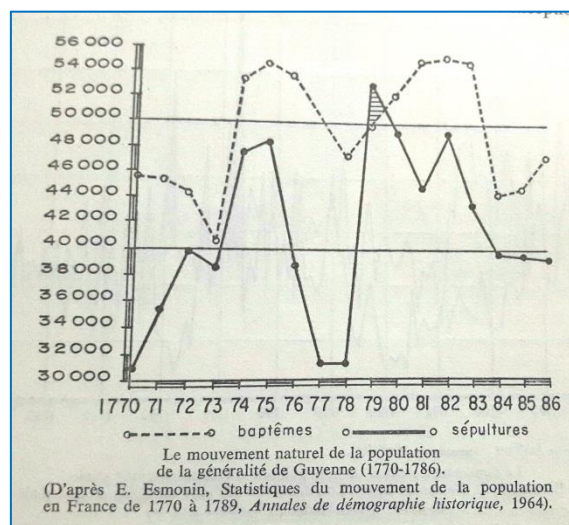
I : Vue perspective de la ville et du château, vers 1780, projet (AD Lot-et-Garonne, E sup. 848 Aiguillon)- intégralité du document



J : Mouvement naturel¹⁶ de la population française de 1740 à 1785



K : Mouvement naturel de la population de la généralité de Guyenne¹⁷



¹⁶ Yves BLAYO, « Mouvement naturel de la population française de 1740 à 1829 », *Population*, vol. 30, n° 1, 1975, p. 36.

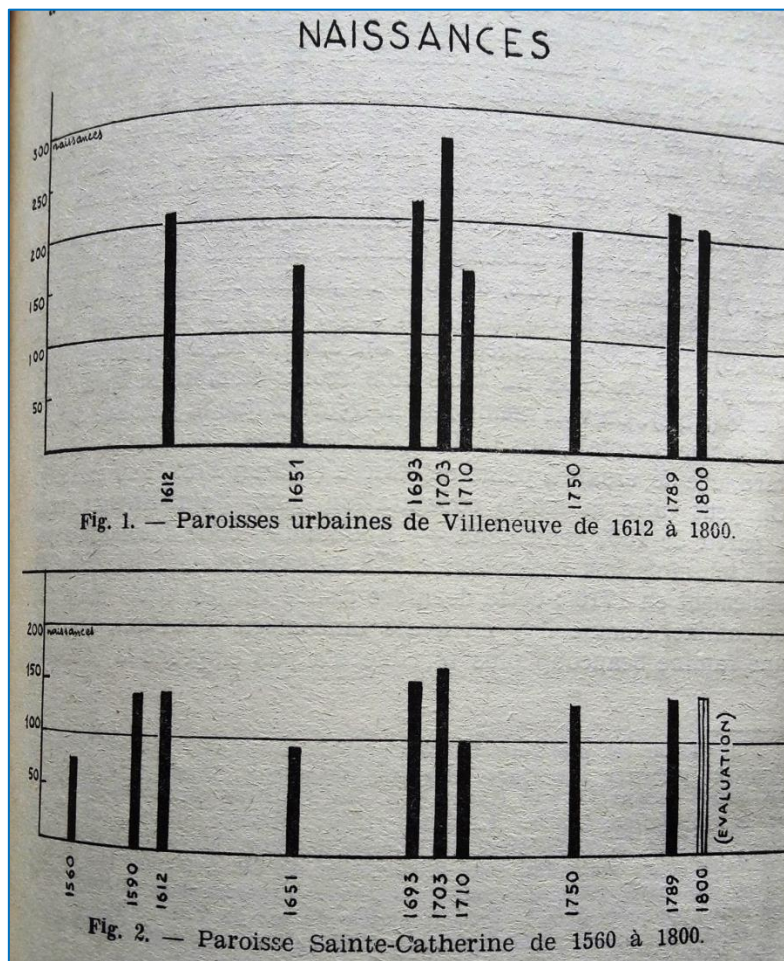
¹⁷ Charles HIGOUNET, *Histoire de l'Aquitaine*, Privat, 1971, p. 337.

L : État des naissances et décès de quelques communes de l'Agenais et du Condomois¹⁸

	naissances	décès	solde naturel
Nérac	3289	2240	+ 1049
Lectoure (de 1700 à 1790)	15856	12254	+ 3602
Aiguillon	1244	1317	- 73
Port-Sainte-Marie	1154	592	+ 562
Le Mas-d'Agenais	1476	976	+ 500

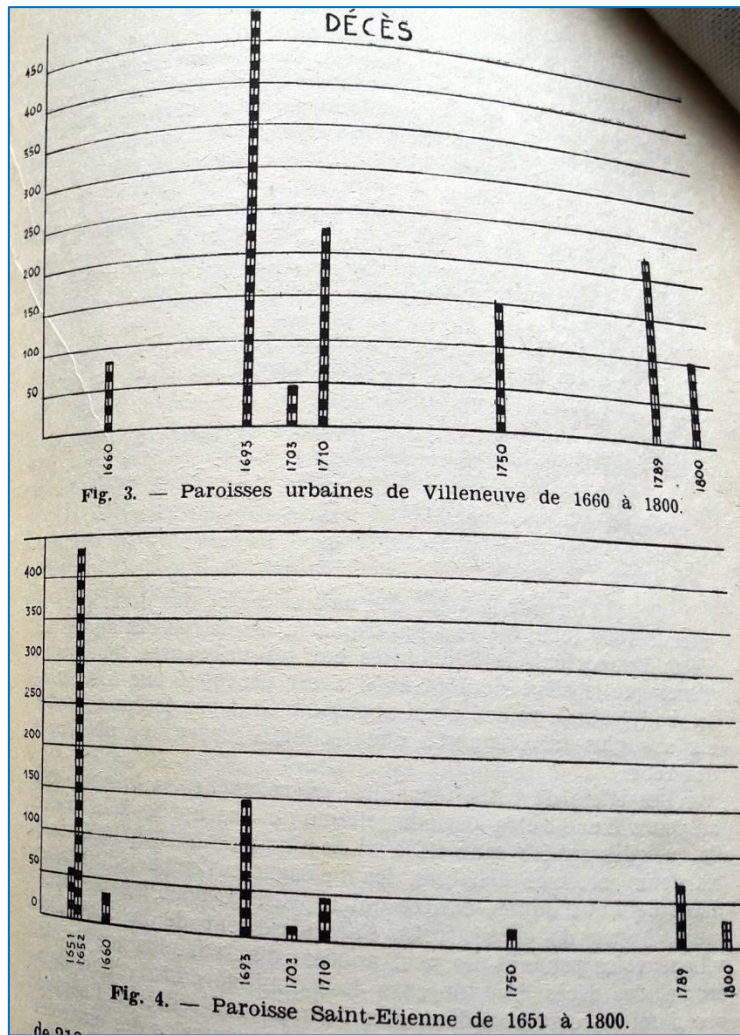
sources: Etat des naissances et des décès relevé à la demande de l'Intendant Boutin en 1762; et Courtès G., Histoire de Lectoure.

M : Naissances et décès : paroisses urbaines de Villeneuve¹⁹

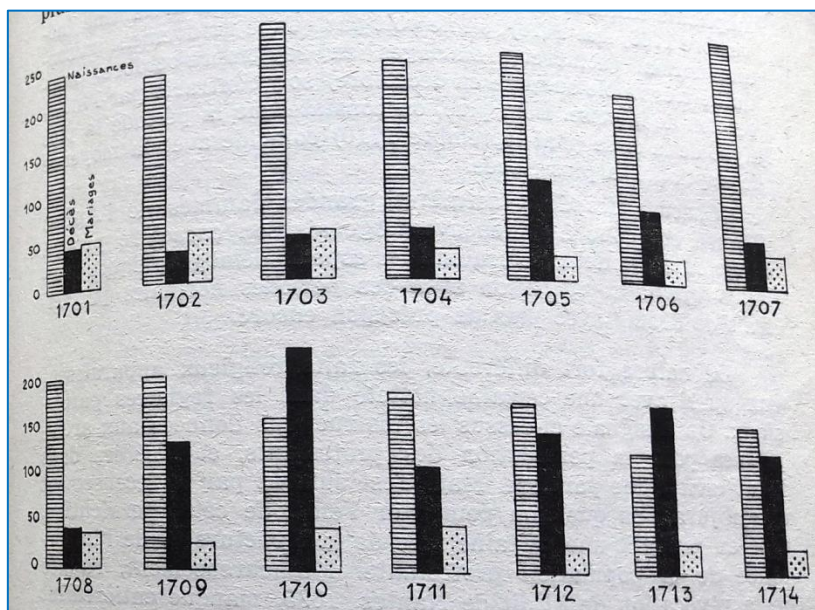


¹⁸ Jean-Paul CHARRIE, *Villes et bourgs en Agenais*, op. cit., p. 494.

¹⁹ JEAN GOASGUEN, « Démographie et histoire de Villeneuve d'Agenais de 1560 à 1792 (d'après les registres paroissiaux) », *Revue de l'Agenais*, LXXXIX Vol 2, 1963, p. 109-111.



N : La crise économique de 1709-1710 : répercussions démographiques à Villeneuve-d'Agenais.²⁰



²⁰ *Ibid.*, p. 129.

O : Liste des paroisses pour chacune des quatre juridictions (en sachant que le découpage a pu fluctuer au cours du XVIII^e siècle)²¹

Paroisses et St patrons de la juridiction d'Aiguillon (BMS consultés)

Aiguillon / St Félix / anc^o juridiction : Aiguillon / anc^o archip^o : Montpezat

Coleignes / St Pierre / anc^o juridiction : Aiguillon et Clairac / anc^o archip^o : Montpezat

Gouts / St -Vincent / anc^o juridiction : Aiguillon / anc^o archip^o : Montpezat

Granges / St Côme et St Damien / anc^o juridiction : Granges-Aiguillon et Montpezat / anc^o archip^o : Montpezat

Pelagat / Notre-Dame / anc^o juridiction : Aiguillon / anc^o archip^o : Montpezat

St Avit d'Aiguillon / anc^o juridiction : Aiguillon / anc^o archip^o : Montpezat

St Jean-du Bosc ou d'Ambez / Notre-Dame-de-Lagarrigue / anc^o juridiction : Aiguillon / anc^o archip^o : Montpezat

Ste Radegonde d'Aiguillon / anc^o juridiction : Aiguillon / anc^o archip^o : Montpezat

Paroisses et St patrons de la juridiction et de l'archiprêtré de Fumel (BMS consultés) :

Fumel/St Antoine de Fumel

Blanquefort /NDame /anc^o juridiction : Blanquefort /anc^o archiprêtré : Fumel

Bonaguil / anc^o juridiction : Bonaguil /anc^o archip^o : Fumel

Condat / St Hypolite / anc^o juridiction : ?? / anc^o archip^o : Fumel

Condezaygues / St Pierre / anc^o juridiction : Condezaygues / anc^o archip^o : Fumel

St Front / anc^o juridiction : St Front / anc^o archip^o : Fumel

Lastreilles / St Romain / anc^o juridiction : Lastreilles / anc^o archip^o : Fumel

Libos / Notre Dame / anc^o juridiction : Monsempron / anc^o archip^o : Fumel

La Sauvetat-des-Monges / Ste Madeleine / anc^o juridiction : Blanquefort / anc^o archip^o : Fumel

Paroisses et St patrons de la juridiction de Penne (BMS consultés)

St-Aignan, St-Etienne-de-Laval, Penne Ste-Croix-de-Penne ND et St-Pierre d'Allemans

St-Foy-de Penne, St-Clair-de-Grézac, St-Marcel Penne

St-Georges-de-Caillavet, Massels St-Martin-de-Calvignac, St-Pierre-de-Massoulès

St-Jean-de-Ladignac, St-Christophe Trentels

²¹ Jean BURIAS, Robert-Henri BAUTIER, Pierre GOUHIER et MONUMENTA HISTORIAE GALLIARUM, *Atlas historique français. Agenais, Condomois, Bruilhois, op. cit.*, pl. XVII-XVIII.

St-Martin, Ste-Foy-des-Cailles, St-Martin-de-Petit-Trémons, St-pierre-de-Noalhiac

St-Pierre-de-Port-de-Penne Penne

St-Sernin-de-Magnac Penne

St-Sylvestre, St-Marcel

Notre-Dame du Mercadiel (Penne, le bourg)

Saint-Léger, Saint-Just, Saint-Antoine, Saint-Thomas Penne

Auradou

Hautefage-Pépinès

Saint-Germain, Saint-Hilaire et Montmarès

Paroisses et St-patrons juridiction de Villeneuve s/Lot (BMS consultés)

Ste-Anne-de_Montmarès*²² Villeneuve

Ste-Catherine Villeneuve

Ste-Catherine, St-Sernin Villeneuve

Ste-Radegonde, St-Pierre-de-Lamothe-Fey Villeneuve

St-Etienne Villeneuve, ND de Bias

St-Germain-de-Teyssonnac*, St-Hilaire-de-Roger* Villeneuve

St-Pierre-de-Collonges, St-Sulpice-Rivelot Villeneuve

St-Pierre-de-Courbiac, St-Pierre-de-Soubirous Villeneuve

St-Sulpice-sur-Lède, St-Sulpice-Rivelot, St-Jean-de-d'Herm Villeneuve

Paroisses et St-patrons juridiction de Pujols (BMS consultés)

Saint-Nicolas, Sainte-Foy

Le Laurier, Sainte-Colombe de Villeneuve, Noailac

Le Mail, Cambes, Rouets

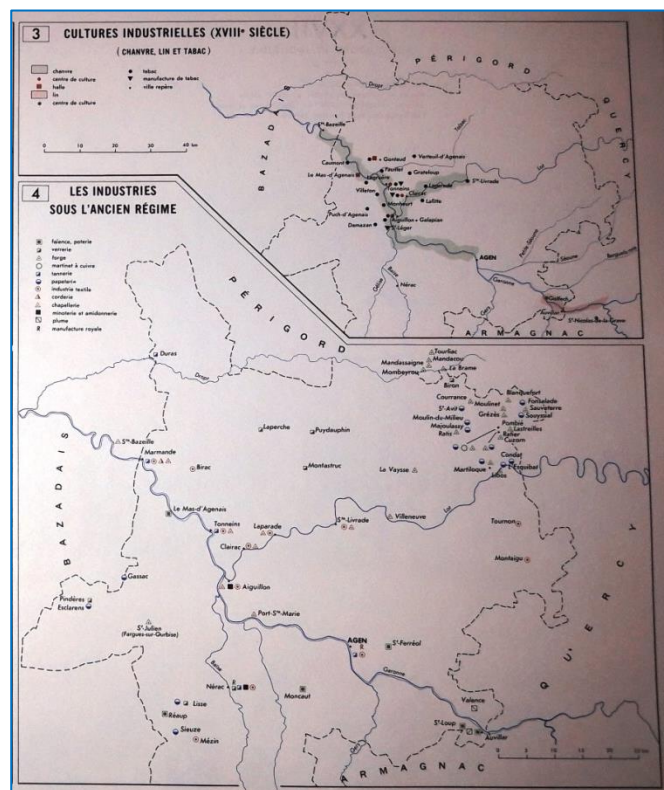
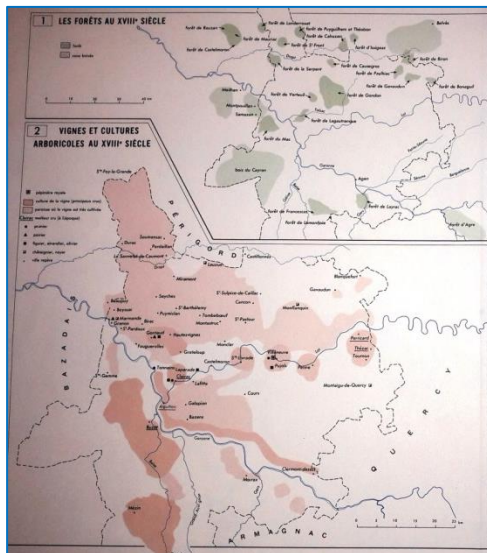
Doumilhac, Collongues, Saint-Nicolas-Monestiers

Notre-Dame de Bias

²² Ces paroisses sont tantôt intégrées à la juridiction de Penne et parfois à celle de Villeneuve, répartition qui a fluctué au cours du siècle.

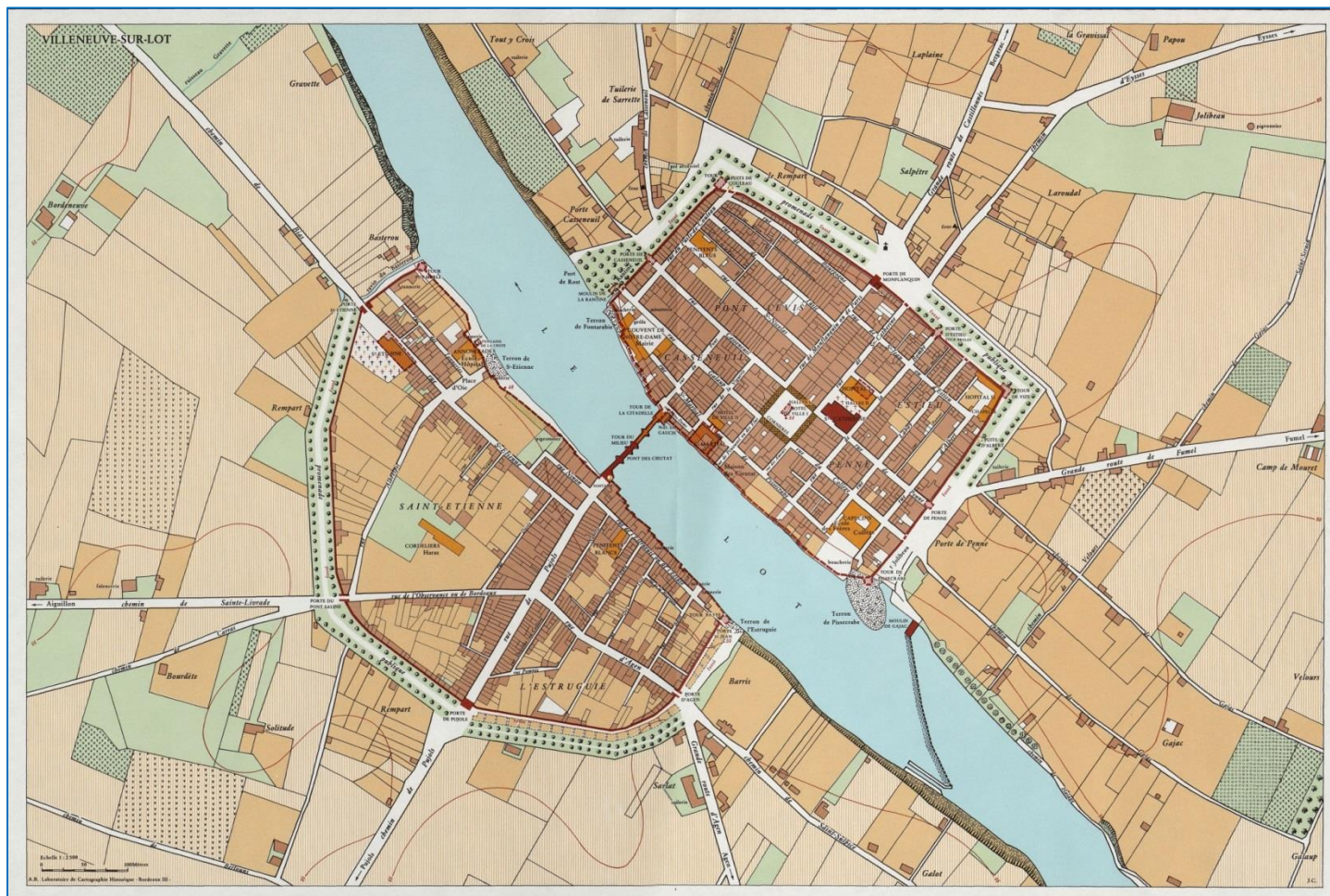
Annexes Chapitre IV

A : Agriculture et industrie en Agenais au XVIII^e siècle²³



²³ Jean BURIAS, Robert-Henri BAUTIER, Pierre GOUHIER et MONUMENTA HISTORIAE GALLIARUM, *Atlas historique français. , Agenais, Condomois, Bruilhois : le territoire de la France et de quelques pays voisins*, Paris, C.N.R.S, coll. « (Atlas historique français ; [4]) », 1979, pl. XXVII.

B : Plan de Villeneuve par quartiers et paroisses



24

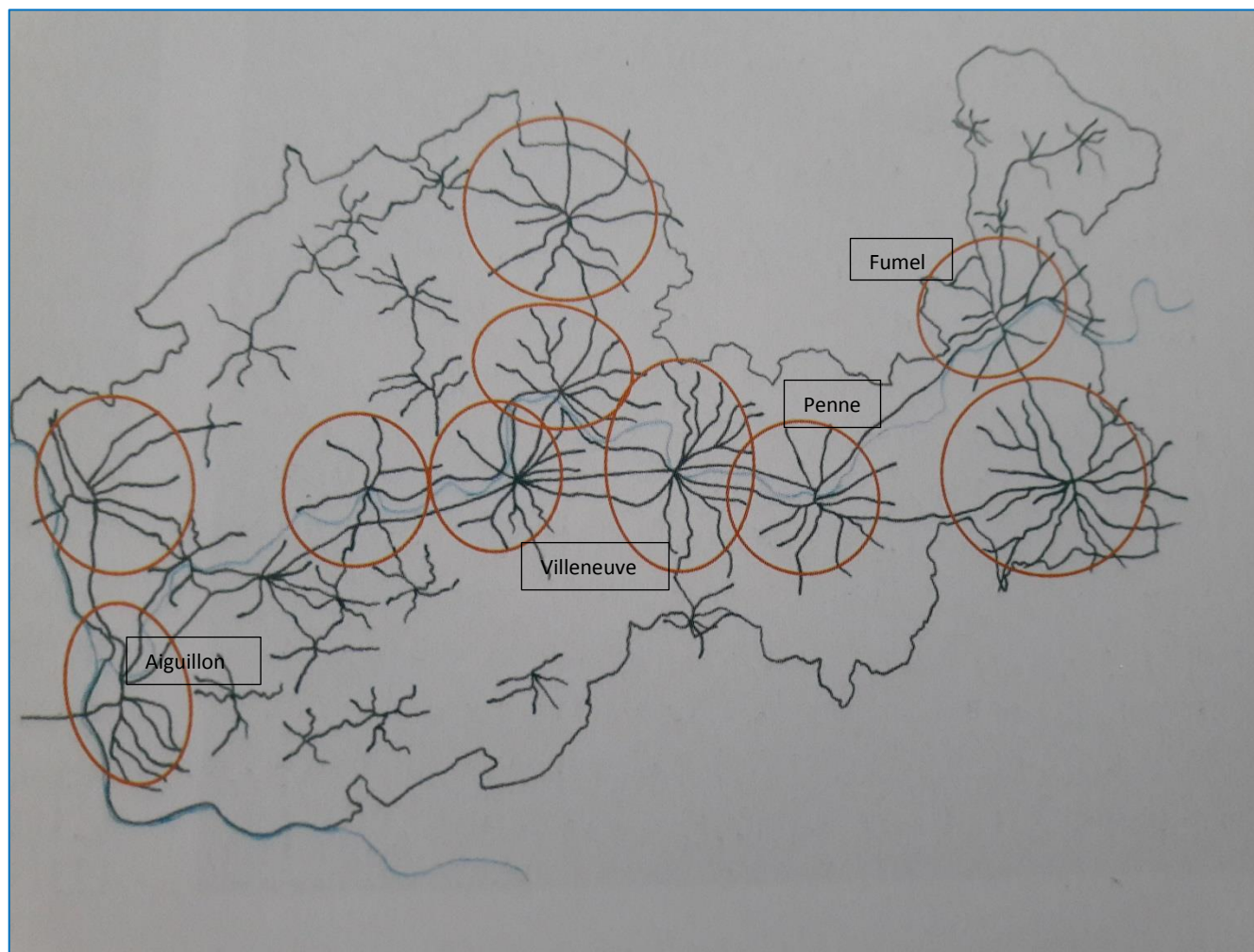
²⁴ Jacques CLEMENS, Annie BUGAT, Geneviève VERNINAS et Marie-Claude BORIES, *Villeneuve-sur-Lot, Lot-et-Garonne*, Paris, France, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1985, 4; 1; 1 p.

LEGENDE

	Parcellaire
	Passage couvert
	Escalier
	Courbe de niveau
	Rocher
	Abrupt
	Sable
	Rivage, gravier
	Tourbière
	Fossé
	Collecteur, rigole, caniveau
	Aqueduc souterrain
	Marais
	Vasière
	Ancien cours supposé
	Bois, forêt
	Peupleraie
	Acacia
	Charmille
	Aubarède
	Jetin
	Matte
	Parc
	Allée, promenade
	Verger, pépinière
	Oseraie
	Vigne
	Prairie, pré
	Jardin
	Champ, joualle
	Chênevière
	Friche

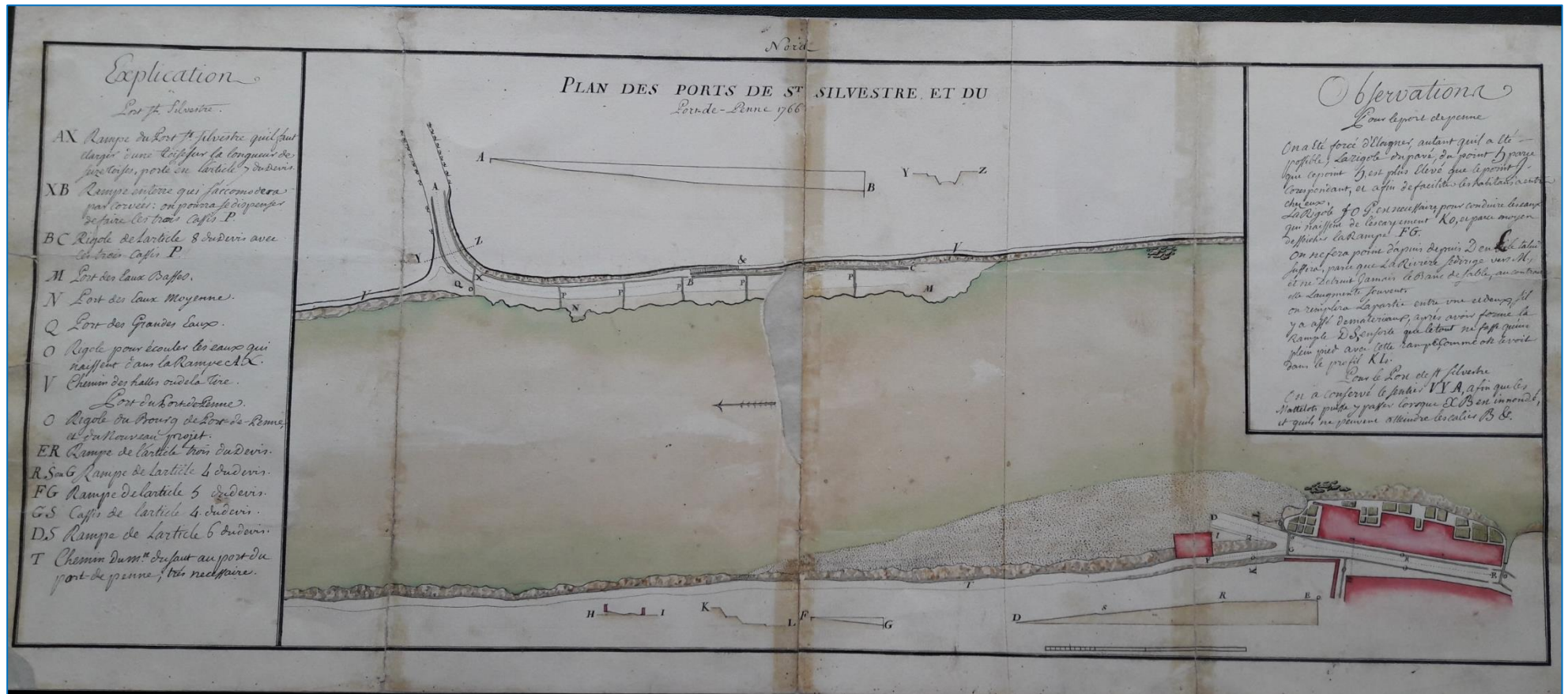
ANTIQUE	MEDIEVALE	MODERNE	
			Construction existant à la date du plan
			Construction disparue, dont le plan est certain
			Construction disparue, dont le plan est incertain
			Construction disparue dont le plan est inconnu
			Mur existant à la date du plan
			Mur disparu, dont le plan est certain
			Mur disparu, dont le plan est incertain
			Enclos existant à la date du plan
			Enclos disparu, dont le plan est certain
			Enclos disparu, dont le plan est incertain
			Cimetière disparu
			Découverte antique
			Tour médiévale existant à la date du plan
			Route médiévale
			Voie antique.
			Carrière
			Cave médiévale existant à la date du plan
			Four
			Ouvrage de terre médiéval existant à la date du plan
			Ouvrage de terre médiéval disparu à la date du plan
			Ouvrage taluté médiéval: merlon
			Puits, fontaine médiévaux existant à la date du plan
			Puits, fontaine médiévaux disparus à la date du plan
			Puits, fontaine modernes
			fossé Fossé médiéval disparu
JACOBIENS			Nom d'un monument, antérieurement à 1800
Séminaire			Nouvelle affectation d'un monument, postérieurement à 1800
<i>le Mata</i>			Nom de lieu-dit
<i>PENNE</i>			Nom de quartier
			Limite communale

C : Cartes des chemins autour des villes et villages²⁵



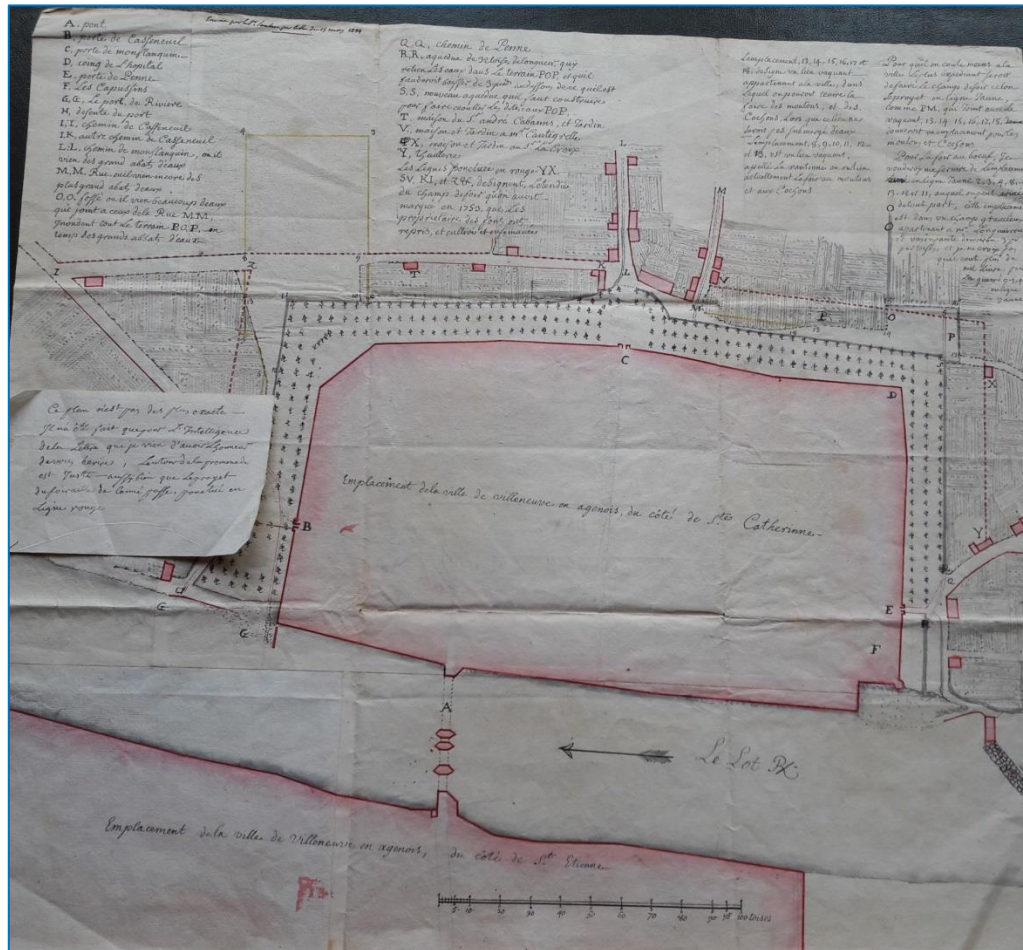
²⁵ Alain BESCHI et Hélène MOUSSET, *Vallée du Lot : confluences en Lot-et-Garonne*, Bordeaux, Le Festin, coll. « Cahiers du patrimoine (Paris. 1993) », n° 85, 2007, p. 187.

D : Plan des ports de Saint-Sylvestre et du Port de Penne 1766²⁶



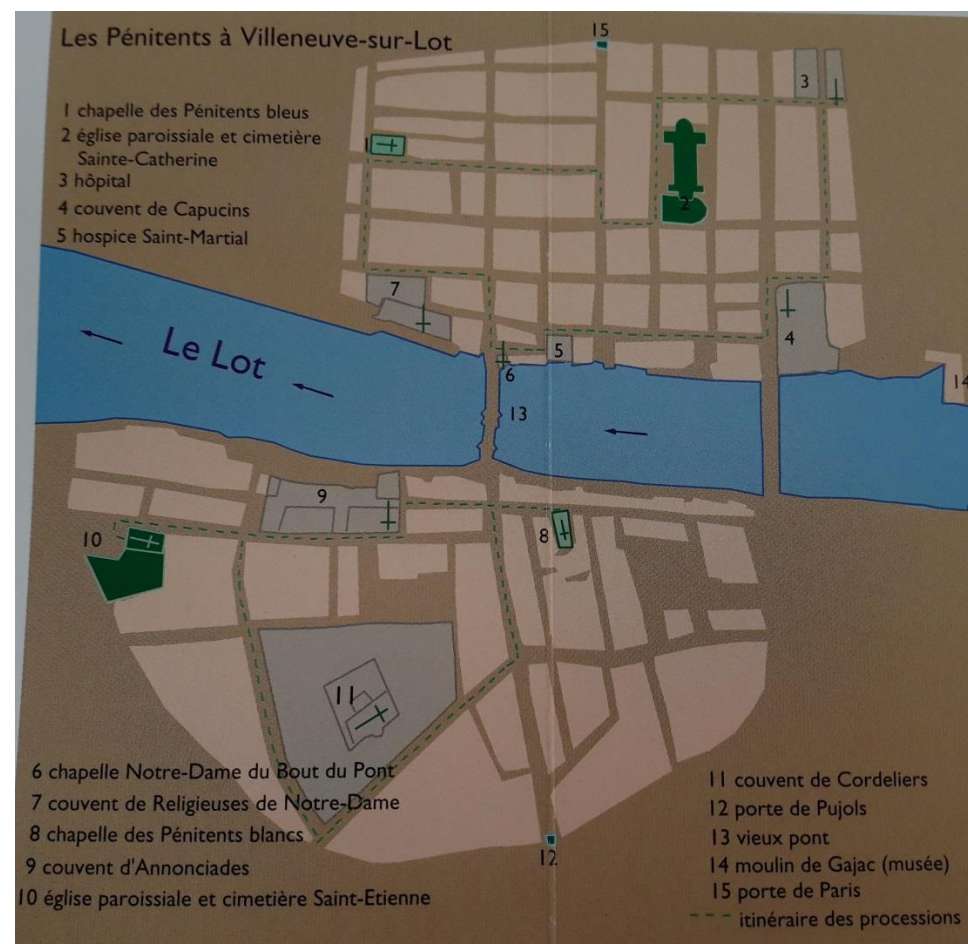
²⁶ A.D. 47 ; C Plans 47

E : Projet d'aménagement du foirail à Villeneuve daté de 1784²⁷



²⁷ A. D., 47 ; C Plans 47

F : Les pénitents à Villeneuve sur Lot²⁸



²⁸ Hélène MOUSSET et Alain BESCHI, « La vallée du Lot en Lot-et-Garonne : inventaire topographique », *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 6, 18 Avril 2012, p. 33.

G : Profession des futurs (à partir des zones d'habitat agglomérées, le bourg de Penne, le Port-de-Penne et Saint-Sylvestre)

Profession des futurs (1720-1739)

brassier	30,0%
tisserand	13,3%
laboureur/métayer	6,7%
meunier/farinier	6,7%
officier municipal	3,3%
cordier	3,3%
cordonnier	3,3%
marchand et/ou bourgeois	3,3%
maréchal-ferrant	3,3%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	3,3%
régent (abécédaire/humaniste)	3,3%
valet de ferme	3,3%
médecin/chirurgien	3,3%
serrurier	3,3%
tailleur d'habits	3,3%
tonnelier	3,3%
voiturier-roulier-charretier	3,3%
TOTAL	100,0%

Profession des futurs (1750-1759)

brassier	23,10%
valet de ferme	10,60%
journalier	9,60%
tisserand	8,70%
travailleurs de la terre	4,80%
laboureur/métayer	3,90%
menuisier	3,90%
voiturier-roulier-charretier	3,90%
marchand et/ou bourgeois	2,90%
tailleur d'habits	2,90%
tonnelier	2,90%
bourgeois	1,90%
charpentier de bateaux	1,90%
cordonnier	1,90%
maçon	1,90%
meunier/farinier	1,90%
non mentionné	1,90%
armurier	1,00%
aubergiste	1,00%
chapelier	1,00%
ferronnier	1,00%
maréchal-ferrant	1,00%
métayer/bordier/travailleur	1,00%
officiers civils (justice/finance)	1,00%
pêcheur	1,00%
médecin chirurgien	1,00%
ss-officiers:sergent/homme d'armes	1,00%
teinturier/blanchisseur	1,00%
TOTAL	100,00%

brassier

33,0%

journalier	20,5%
tisserand	5,7%
marchand et/ou bourgeois	4,6%
travailleurs de la terre	4,6%
noble	3,4%
non mentionné	3,4%
bourgeois	2,3%
charpentier/charpentier de haute futaie	2,3%
menuisier	2,3%
officiers civils (justice et/ou finance)	2,3%
rurale: valet de ferme	2,3%
tonnelier	2,3%
boucher	1,1%
boulangier/fournier	1,1%
ferronnier	1,1%
forgeron	1,1%
maçon	1,1%
matelot-batelier-marinier-haleur	1,1%
meunier/farinier	1,1%
perruquier-coiffeur-barbier	1,1%
médecin chirurgien	1,1%
tailleur d'habits	1,1%
TOTAL	100,0%

Profession des futurs (1780-1789)

Les tableaux sont présentés par ordre alphabétique et d'effectifs décroissants

12. août 1782.
Déclaration
N^o 83.

AVENANT. Le Notaire Royal
De la Ville de Quignon Souffigné Supérieur des
Lemoins Bas nommés.

Fut présent S^r Bernard Gasquet -
N^og. habitant du faubourg Intot de la Ville
de Quignon lequel a affirmé M^ovement -
Serment qu'il a tout présentement fait
garder avant Noël et des Lemoins cy après nommés.
qu'en le Mois de Mars S^r de Comparant ayant
été dans la Ville de jeune l^o Cog jeune. -
L'avoit chargé d'un Lettre pour remettre au
S^r Sainsibra N^og. au^o jeune de par laquelle -
il luy Marquoit de luy envoyer la somme -
de Deux Cents Lieres pour Reste de celle de
trois Cents Lieres que S^r Cog luy avoit envoyée
l'année mil Sept Cents quatre Vingt En pour -
Luy acheter du Bled et après que led. S^r
Sainsibra lut led. Lettre il pria le
Comparant de dire au^o S^r Cog qu'il ne pouvoit

²⁹ A.D. 47 : 3^E916/11, Bezin aîné, acte déclaratif en date du 12/08/1782

Luy Envoier dans le moment lad. somme de
deux cents livres, seu quil devoit employer en
achat de granes, mais qu'au premier jour cest adire
au moment quil auroit decu de l'argent de la
premiere il payeroit au. J^m Cog lad. somme de
deux cents livres, de laquelle declaration et
affirmation de comparaison Ma^r Requis acte que luy
ay Concedé pour servir et valoir a telles fins
que de Raison

Fait En Letude du Not^e Soubigné.
Ce jourd'hui Douzieme Aoust mil Sept cents quatre
vingt deux En presences de M^r Andrieu Bezin jeune
procureur et de M^r Jean Carrion praticien hab.
du faubourg du Lot de la Ville d'Anguillon temoin
et signés avec le comparent et Moy. s.
B^e Garquet Carrion fils

Conte a Anguillon le 12 Aoust 1782
H. quines folio 100 p^o 104

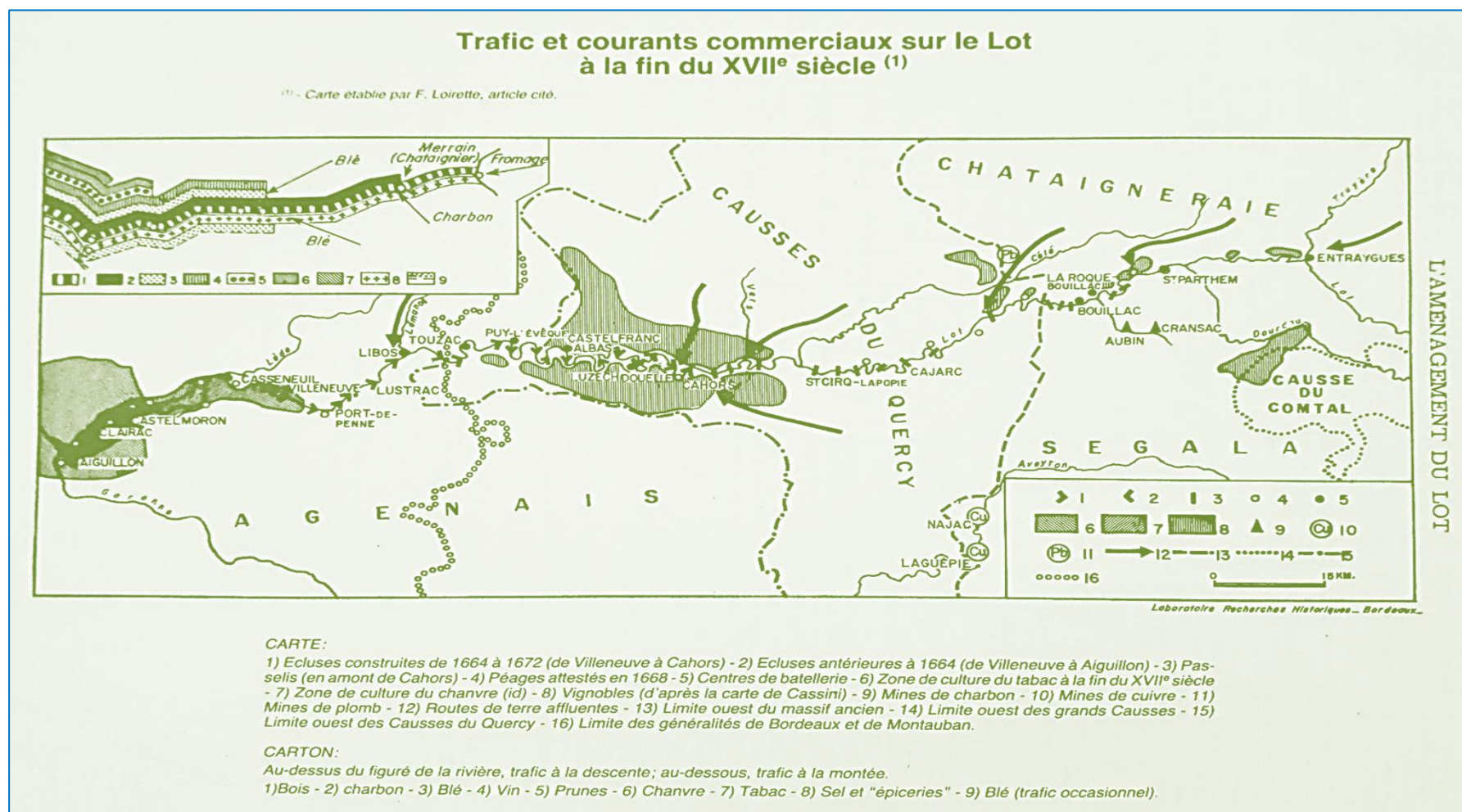
Bezin ^{Not^e} No. 100
Romaine jeune

I : Emplacement de la corderie à Aiguillon³⁰



³⁰ A.D. 47 : C 54, Levé du Lot en 1767 par Pierre Lesage (zone de la confluence)

J : Trafic et courants commerciaux à la fin du XVII^e siècle³¹



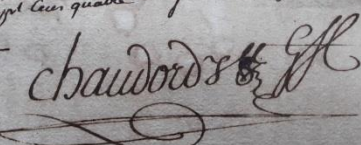
³¹ F. LOIRETTE, « L'aménagement du Lot navigable au temps de Colbert », *Revue de l'Agenais*, LXXXVII, n°3-4, 1961, pp. 213-232.

Laquelle requête & ordonnance ayant été
notifiée au sieur despech & se soit
Ensuite d'y efforcer & avoir communiqué avec
Mairin & sieur de nouveaux College nonobstant
les différents sur ce non renuon qu'il auroit
de son fonds a opposer au sieur martyr & pour
trouver avec plus de liberte a la justification
des Comptes & en bannir toute erreur, l'ind.
parties de soumission & approbation des se.
dites auroit de Cramer appelle M. le Comptel
auroit en parlement & seorsane du Roy
de grand Collège & membres de personnes
notable pour être presens a la Revision
des Comptes, a laquelle revision ayant été
procedé avec toute attention, l'acte
Reconnu qu'il y avoit intervenu une erreur
ceprejudice au sieur martyr de la somme de
deux cent livres pour la réparation de laquer
Cruus le sieur despech a payé pour le sieur martyr
au sieur Sarrasin mes. de la mayrac de la
somme de cent cinquante six livres, de
laquelle somme le sieur martyr estoit
Redevable avec le sieur Sarrasin & suivant
le Contrat passé entre les parties le 3 & 4
1781 devant mes. de la Courguenue

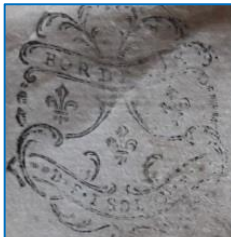
Le sieur despech a tout presumentement remis
au sieur martyr la lettre d'Change qu'il
Citon chargé de retirer du sieur Sarrasin
montant de la somme de deux mille cinq
Cent livres de laquelle le sieur martyr le
Eust quitte & palablement discharge
& moyennant ce aussy le sieur martyr sera
& demurera discharge de son futur & frais
En son lieu Sarrasin & generallement de
toute demande que le sieur Sarrasin pourroit
faire, tout pour raison de la somme de
deux mille cinq cent cinquante livres de capital
qui de tout le futur & frais qui pourroit
En dire au sieur Sarrasin, & si quarante
quatre livres restantes pour parfaire la
somme de deux cent livres le sieur despech
Eust tout presumentement Comptel au sieur
mess. de la Courguenue au sieur martyr que
Cedequer a Reine & Retiree doit quitter
moynant quoy les parties desirant
prevenir pour Sarrasin toute contestation
pour raison des Comptes, ils ont
aussy traite & transige pour Sarrasin

Annexes Chapitre V

A : Recours en annulation pour défaillance du futur³²

Extrait des Registres des audiences de l'officiat de Digne
Entre marie Mouty assistée de François mouly son pere, demandeurs les fins et l'effet
assignation du Sept juillet dernier, et l'instance de son effaut Levi angeff, a la Cour le vingt huit
du même mois, comparant par dague fils avocat d'une part.
Et Jean figeac thémis effendeur et effautant Dauter, Olli le dit dague pour les
demandeurs, l'incubla, expert prometteur, avou seclari et coactaron le effaut levé au
Gresse contre le dit figeac Nica et a présent obtenu, faisant droit sur profit et utilité
d'icelles, l'incubla est a demandeur des parties de dague avoué Nerville Et Nerville, tant
les promesses de mariage faites entre les parties, que la publication en Prava a l'Église,
la conséquence permission au dit dague de se marier en nouveau mariage, ainsi
qu'elle trouveront a propos. Et condamnons le dit figeac effautant au d'après l'usage l'acte
mouly, qui nous avons liquidé a la vie des parties, a la somme de vingt neuf livres
six sols trois deniers, compris la levée et l'expédition de pareil appointement, fait
Et pronons la l'audite de l'officiat de dague tenu par nous au N. l'abbé Caulet
vicegerant, le dix Sept août mil Sept cent quatre vingt Six, signé sur le registre
Caulet vicair general vicegerant. /—
Chaudord's  Collationné

³² A.D. 47 : 3^E 979/84, en date du 26/08/1786, Paganel Alexis



Jouehal Juge meudral Jagon habitant d'ud Villeneuve Paroisse
Sainte Catharine Souffrage, Signifieur Dieu aduellement, a Jean Jigeal
Dranier habitant de leur du Roy Pat. d'ud (d'ud) Jouis d'ud
villeneuve d'opposant d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
peut avec d'ud d'ud au leguor, en d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
pays a l'ad. Mouly ou d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
d'ud d'ud d'ud d'ud pour les d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
d'ud d'ud d'ud d'ud a l'ad. ou d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
l'ad. Mouly d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
Contrainte. J'ad. au d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud
d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud d'ud

Conte a Villeneuve le 25. aout 1786
Receu d'ud d'ud d'ud
D'ud d'ud
D'ud d'ud

B : Contrat de mariage entre Pierre Deroux et Marthe Metge³³

mariage.

Aujourd'hui quatorzième du mois de Septembre mil sept cent quatre-vingt-cinq; après midi; à deux heures d'après-midi, devant nous notaire royal Soumignu et témoins bas nommés: ont comparu Pierre Deroux, garçon perruquier, fils légitime de M^r Antoine Deroux et de dem^o Jeanne Lacoste, habitant de cette ville, âgé de trente-trois ans lequel sur le refus du consentement de son père au mariage dont il se s'agit, luy a fait donner trois différents actes de respect, des 24. Mai, 5, et 26. Juin derniers retenus par m^r Troupel not^e et par lui notifiés les mêmes jours; et sur l'opposition formée par son père le 19. dud. mois de Juin devant m^r Doyouy, par lui notifié le même jour, à m^r Deroux, Curé de cette ville, aux proclamations de ses bans, led. M^r Deroux comparant aurait obtenu un arrêt de la Souveraine Cour de parlement de Bordeaux, le 18. août postérieur, qui tolte l'opposition, et ordonne que la bénédiction nuptiale lui sera impartie avec la future ci-après nommée: ledit M^r Deroux fils assisté de M^r Raimond Gastou, bourgeois, de M^r Raimond Maxillie, aussi bourgeois; de M^r Jean Doyouy Jucisier royal, d'une part. Et Marthe Metge fille légitime d'Antoine et de Jeanne Lasfargues, habitante de cette ville avec ses père et mère d'eux assistés; de Jean-Antoine Metge son frère aîné, de Marguerite Metge sa tante, de Jean Campmas et Jeanne Metge, mariés ses beau-frères et belles-sœurs, et autres leurs parents ici assemblés de toutes parts d'autre. Lesquelles parties de leur gré sous le bon plaisir des

³³ A.D. 47 : 3^E 233/24, en date du 14/09/1785, Boucher Léger.

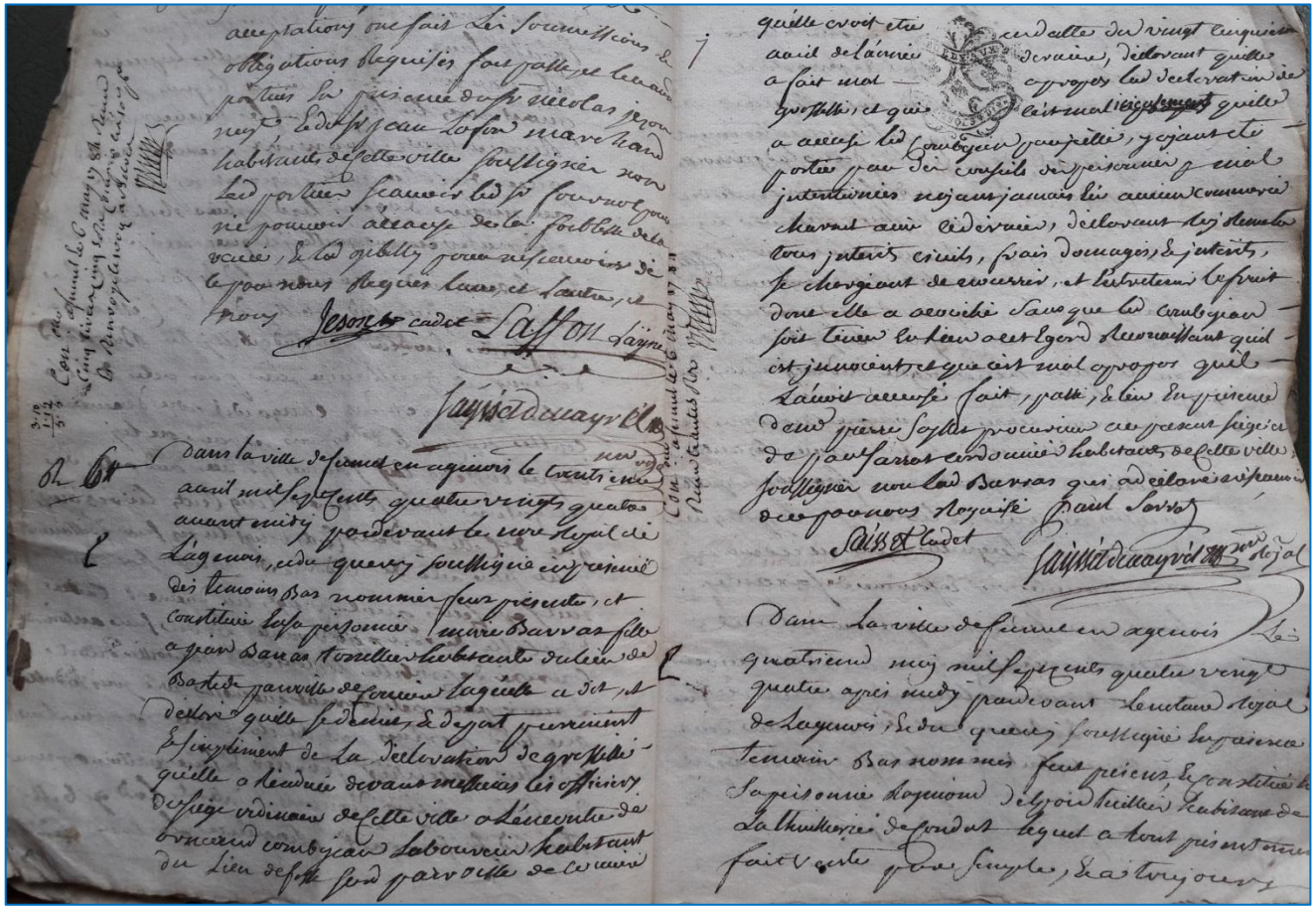
Les nommés ont promis de prendre et unir en mariage
 aux formes prescrites par l'Eglise, à la première requisition
 qu'une des parties en fera à d'autre aux peines de droit.
 En faveur duquel mariage et pour aider à en
 supporter les charges, led. Metzge et Lasfargues mariés, -
 la femme procède sous l'autorisation de son mari, ont
 donné et constitué à leur fille future épouse la somme
 de quatre cent livres en argent, savoir du chef du père
 trois cent livres, et le restant de celui de la mère, et par
 moitié lui constitué quatre linseuls, deux toiles de bain
 et deux toiles d'oupe, quatre napes en trèpis, et deux
 douzaines de serviettes en façon, le tout demi-usé; un lit
 complet, tel et le même dont la future se sert, garni de
 courte et coussin de bougran, et les rideaux de toile en façon
 prique usé, et un mauvais Coffre; fort vieux, bois de
 noir fermé et fermant à clef, le tout évalué cinquante
 cinq livres, la deduction de laquelle dot ledit futur épouse
 a déclaré avoir reçu desd. Metzge et Lasfargues un moment
 avant es présentes la somme de cent livres en espèces de
 Coura dont se contente, de même que de tout le linge, -
 lit et Coffre pour les avoir reçus au même instant, dont
 leur octroié quittance; et pour les trois cent livres restantes
 led. Metzge et Lasfargues mariés, promettent et s'obligent
 solidairement les père and. futur épouse, cent cinquante
 livres d'aujourd'hui en un an, et les autres cent cinquante
 livres un an après à compter de l'expiration du premier
 terme; bien entendu qu'à proportion que led. futur épouse
 led. trois cent livres, il sera tenu de les employer en bien
 fonds sûr et solvable, ou donnera bonne et suffisante Caution
 et faite par lui de fournir d'un an d'autre, Elles resteront

en l'an de l'indivision 1913 le 15 Mars
 Jean Baptiste Bouché
 100fr. - 15fr. = 85fr.
 3-15

dans les Mains desd. Metzge et Lasfargues, qui ont en
 paiement d'intérêt les deux ans Expies pendant
 tout le tems qu'ils en garderont led. trois cent livres.
 L'entière Constitution ci-dessus est faite
 à la future pour lui tenir lieu de ses droits légitimes
 paternels et maternels portion d'aquits et autres; et les
 cent livres, linge et meubles ci-dessus quittancés led. N.
 Devant les reconnaît et assigne en faveur de la future
 sur tous et uns chacuns ses biens présents et avenir, pour
 les rendre et restituer s'il y a lieu, ainsi qu'il appartiendra.
 Et en même Solemnité dudit mariage led. N.
 Devant futur, se constitue la somme de cent livres
 qui jointe à la Constitution de la future, forme celle de
 quatre cent quatre-vingt-cinq livres, y compris la valeur
 du linge et meubles, ce qui fait la totalité de leurs biens.
 Demeuré convenu entre les parties que led. futur épouse
 servira associé par moitié entre les acquits qu'il fera
 constant le présent mariage, reversibles aux enfans qui
 en proviendront et à défaut d'eux Chacun disposera de sa
 portion à sa volonté. Et pour l'obt. De ce dessus les parties
 chacune les concernant ont obligé leurs biens et présentes de
 Jean Bruquiere, braquis, de Jean Joseph Bouché, Chet. Rote.
 de cette ville, fédéraux a signé, avec la future, et le père de la
 future, et les bourgeois, avec le premier; mais bien led. Lasfargues
 mère, non les autres parents et assistans, pour ne s'en voir de
 par nous interpellés. - N. ainsi qu'ils l'ont déclaré. -

Devant ap. Serenuei Metzge pour
 Lasfargues Compromis aprocuante de
 marliet Carlou Brouh
 Bouché Brouh Ro. Foyal
 Metzge

C : Rétractation de Marie Barras³⁴



³⁴ A.D. 47 : 3^E221/1, en date du 30/04/1784, Saysset du Cayrel père

D : Enquête diligentée par l'administration épiscopale : paroisses de Sainte-Catherine et Saint-Étienne Villeneuve(1783)

DIOCESE D'AGEN,
ETAT GÉNÉRAL de tous les Etablissements
Fondations, Revenus, &c. de Charité, dans le Diocèse
d' Agen.

SCAVOIR;

VILLE ou BOURG.	PAROISSE.	DÉNOMINATION des différents Etablissements de Charité de toute nature.	OBJETS des établissements suivant les Fondations ou donations.	TITRES des Fondations & Revenus	DATES des Titres.	PRODUIT des Revenues de toute nature, dont jouissent ledits Etablissements	Charges défines Etablissements, pour la classe des charges, on mettra le nombre des malades ou pauvres que chaque établissement de charité entretient dans l'année.	OBSERVATIONS. Rapporter les avantages de l'Etat des établissements, leurs défauts, les moyens de les conduire à leur perfection; faire mention des fondations ou généralement de celles pour les pauvres d'une paroisse & renvoyer depuis à des 116. 117. 118. Expliquer la cause des Fondations B. de leur connoissance de l'administration de celle de leur revenu.
village de Saint Catherine	st Etienne	il y a un hospital dans la paroisse de sainte Catherine dans lequel les pauvres malades de la paroisse de saint Etienne sont admis de droit par un d'admission une Dame de charité particulière a été parvenue qui fonde un malade et un femme	ce sont ces établissements pour les pauvres malades de la paroisse de saint Etienne qui sont admis de droit par un d'admission une Dame de charité particulière a été parvenue qui fonde un malade et un femme	Un hospital de charité fondé par la paroisse de saint Etienne en l'année 1752 par la Dame de charité particulière a été parvenue qui fonde un malade et un femme	1752	les revenus de cet hospital sont de 1000 livres par an	il y a un hospital dans la paroisse de sainte Catherine dans lequel les pauvres malades de la paroisse de saint Etienne sont admis de droit par un d'admission une Dame de charité particulière a été parvenue qui fonde un malade et un femme	Observations: Les revenus de cet hospital sont de 1000 livres par an. Les charges de cet hospital sont de 500 livres par an. Les malades de la paroisse de saint Etienne qui sont admis de droit par un d'admission une Dame de charité particulière a été parvenue qui fonde un malade et un femme

E : Enquête diligentée par l'administration épiscopale : paroisse du Mercadiel Penne (1775)

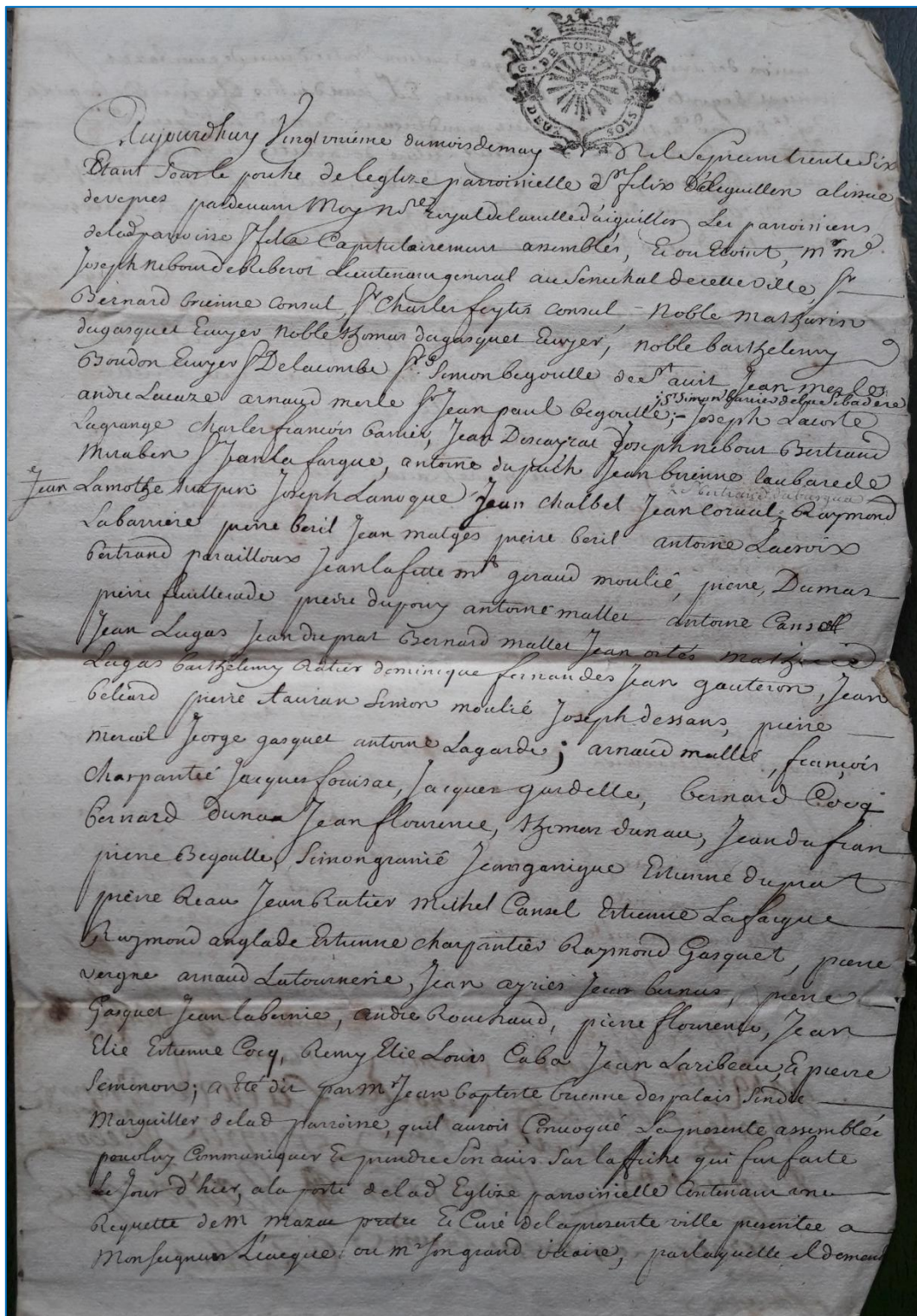
DIOCESE D'AGEN,
ETAT GÉNÉRAL de tous les Etablissements,
Fondations, Revenus, &c. de Charité, dans le Diocèse
d' Agen.

SÇAVOIR;

VILLE OU BOURG.	PAROISSE.	DÉNOMINATION des différents Etablissements de Charité de toute nature.	OBJETS des établissements suivant les fondations ou Dons.	TITRES des Fondations & Revenus	DATES des Titres.	PRODUIT des Rentes ou revenus de toute nature, dont jouissent lesdits Etablissements	Charges de dits Etablissements ou la classe des charges, ou mettra le nombre des malades ou pauvres que chaque établissement de charité entretient dans l'année.	OBSERVATIONS Rapporter les avantages de dits établissements, leurs défauts, les moyens de les conduire à leur perfection; faire mention des fondations originellement des- tinées pour les pauvres d'une pa- roisse & révoquer depuis à des Hôpitaux. Expliquer la nature des Fondations & autres con- cessions de l'Administration à laquelle de leur revenus.
ville de Penne	paroisse notre-dame du mercadiel	La maison de charité que nous avons dans Penne quoique fondée il y a bien long temps ne paroit point avoir de constitution depuis la mort de mon père le curé qui légua aux pauvres ses meubles & la revente depuis cette époque la bonne administration et certains dont qu'on a fait venir un peu de plus qu'on ne faisoit autre fois.	trois ou quatre contrats de vente constitue formant l'appointement de cette fondation	titres		revenu 100 lt	je ne sais combien d'autres charges accablable ment que l'entretien de la maison de charité et l'entretien de la ferme qui sert pour les malades et...	Je ne sçavois elle approuve bien ou non l'usage qu'il y a de plusieurs de ces quelques à ce point de la juridiction de est comprise de en six paroisses quelles nous avons juridictione quant pauvres. nous presque des pour leur avec le petit nous avons à les meilleurs communauté le le procureur le cas. formant de l'Administration nous avons appelé en l'apostrophe je suis mal fervie appelle pour les avec le ont tenu en notre ce qui d'une enfin je suis place à nous que nous procureur de temps et oblige les pour toute la je le mon

Venne le 10ème
de l'an 1775. *PMU* curé de Penne

F : Acte d'assemblée fait par les paroissiens de la cure Saint-Félix d'Aiguillon (21 mai 1736)³⁷



Ruyard sur vingt unmes d'un vis demeuré de la septuante six
 Etant sous le pouce de leglise paroissielle de Felix d'Aiguillon alimue
 devesnes pardevant M^{rs} N^{rs} Roy de la ville d'Aiguillon Les paroissiens
 de ladite paroisse de Felix Capitulairement assemblez, Et ont élu, M^{rs}
 Joseph Nebout de Beber Lieutenant general au Seneschal de cette ville s^r
 Bernard Guime Consul s^r Charles Feyta Consul - Noble marquis
 d'Agasquet Evyev Noble s^r Jean d'Agasquet Evyev, noble barthelemy
 Boudon Evyev s^r Delaunoy s^r Simon Beyouille de s^r aut Jean mesle
 andre Laure arnaud mere s^r Jean paul Beyouille s^r Joseph d'Avort
 Lagrange Charles françois barthelemy Jean Ducasca Joseph Nebout vertueux
 Miraben s^r Jean la farge, antoine du puch Jean Guime laubared
 Jean Lamotte s^r Joseph d'Anoque Jean Chalbet Jean Coruay Raymond
 Labarriere peire Boit Jean malges peire Boit antoine Laevix
 Bertrand parailours Jean la fite m^{rs} gerard moulié, peire Dumas
 peire fluttede peire du pouy antoine malle antoine Canse
 Jean Lucas Jean du par Bernard malle Jean ortés malle
 d'Agas barthelemy Batis dominique finand s^r Jean gauteron, Jean
 Beldard peire Larian Simon moulié Joseph Dessans, peire
 merval George Gasquet antoine Lagarde; arnaud malle françois
 Charpantier Jacques fousca, Jacques gardelle, Bernard Cocq
 Bernard Dunau Jean flourine, Simon Dunau, Jean du fien
 peire Beyouille Simon granie Jean organique Etienne du puch
 peire Beau Jean Ratier Michel Canal Etienne Lafayge
 Raymond anglade Etienne Charpantier Raymond Gasquet, peire
 veyre arnaud Latornerie, Jean ayres Jean busus, peire
 Gasquet Jean Labonies, andre Rouhaud, peire flourin, Jean
 Elie Etienne Cocq, Remy Elie Louis Cabat Jean d'aribeau, peire
 Simonon; a été de par M^{rs} Jean Baptiste Guenne des palais s^r de
 Marguiller de ladite paroisse, qui auroit convoqué la presente assemblée
 pardevant Communiquer de prendre son avis sur la affiche qui fut faite
 le jour d'hier, ala porte de ladite Eglise paroissielle contenant une
 Requette de M^{rs} Marau prêtre de Cure de la presente ville presentee a
 Monsieur Levesque ou M^{rs} s^r grand vicair, par laquelle il deman

³⁷ A.D. 47 ; 3^E 907/13 : acte d'assemblée fait par les paroissiens de la cure de Saint-Félix, en date du 21/05/1736, Nebout Guillaume.

G : Rapport de commission de Jean-Baptiste Marie Illy, prêtre bachelier en théologie et curé de la ville de Casseneuil, mandaté par l'évêque, en date du 9 avril 1783.³⁸

Monsieur l'Evêque.

Je l'honneur de vous renvoyer la requête de messieurs les officiers municipaux et notables habitants de la paroisse de Sainte Catherine de Villeneuve avec le procès verbal de visite que j'ai fait en vertu de votre ordonnance. Vous verrez par le tout qu'il contient que le cimetière de cette paroisse est tant à raison de son insuffisance que de la position dans le cloître de ceux qui pourrants nuire à la salubrité de l'air doivent être transportés hors des limites de messieurs les ordonnances des lieux conformément à l'article sept de la déclaration du roi du 19 jbre 1776, auxquelles ordonnances les différents particuliers sont chacun par devant leur tenus de prêter le main le plus conforme.

³⁸ A.D. 47 ; GH 551


Nous y verris également que le local destiné
à la forme un nouveau qui est deux fois plus grand
que le limetiere actuel répond parfaitement à l'esprit
de cette même déclaration.

Je ne puis cependant par vous laisser ignorer que moi-même
l'air me parut dans le projet n'ait pas approuvé cette
translation. Les difficultés qui s'en sont levées à l'assemblée,
et de signer après la déclaration sur le prétendu des
malheurs que la signature pourvoit lui occasionner
me firent même presumer qu'il avoit quelque part
aux bruits d'une infinité de postardes qui ont séduit
ainsi qu'à magistrats le jour que je remplis ma
Commission. On leur avoit persuadé pour les honorer
que la ville vouloit conserver pour elle le
Cimetière de la ville et faire suslever les pauvres
dans le local destiné à la forme un nouveau même
avant de la faire mener.

Je suis d'autant plus fondé dans mes présomptions que
malgré la lettre qui me dit le projet d'avoir honneur
de vous écrire pour vous faire part de la Commission et vos
ordres, je ne puis par douter qu'il n'ait été agi auprès des
Jurés fabriciers pour les engager à le pourvoit au parlement
pour obtenir la permission de suslever dans le local
de mettre par la un plus grand obstacle aux Vies des
Signataires de la requête à laquelle tous les honnêtes
gens sont parvenus adhésés, pas un ne s'étant présenté
à l'assemblée pour y contredire. Comme j'ai fait
à leur de remplir avec cela la breche la Commission
dont vous daignés m'honorer j'ai bien desiré vous
prévenir de tout ce qui se passoit, afin que si vous jugés
à propos dans le lieu le terrain d'ordonner la translation
du cimetière vous en eussiez pour avis et le faisant passer
l'ordonnance au dit lieu pour la publier, de lui
enjoindre même temps de faire la lecture de la déclaration
sur lequel tout le peuple ne connoit ni l'esprit ni la lettre
la lecture ne lui en ayant jamais été faite par lui-même
je n'ai pu que le rapport qui m'en a été fait.

I : Inventaire des meubles et effets délaissés par Maître Michel Leblan curé de Roudouloux, (25/06/1755)⁴⁰


25 Juin 1755



Pardevant le No. Royal de la ville d'Aiguillon
En agencie souveraine luy presenté de temours Gade Nommés
Etant dans la maison persbituelle de la paroisse de
Roudouloux Jurisdiction de puy miral. Ce jourd'hui Vingt
Cinquiesme Juin Mil sept Cent Cinquante cinq apres
Midy a Comparulours Leblan N. de vignier habitant
de la paroisse de la garrigue Jurisdiction d'Aiguillon Etant
Depuis quelques jours dans la procure maison lequel adit
que M. Michel Leblan pretre docteur en theologie Curé
de la paroisse de la garrigue s'est decédé depuis le deux
de l'année de deiraunt. Eviter les contestations qui pourroient
arriver d'avis la suite a l'occasion des meubles et Effets
qu'il a delaisés Ce qui sont dans la paroisse maison Il Nour
a desiré de proceder a l'inventaire Et description de ces
Meubles et Effets en argent titres papiers Et documents
qui sont dans la paroisse maison de l'effés par le Jure
exposés avons vaqué luy presenté de M. l'ancien
Royaer pretre docteur en theologie vicair de la
paroisse St. Damien Jurid. de la Sauveté Et de M. M.
Jean Baret docteur en theologie vicair de la paroisse Et
Jurisdiction de puyvaigues Expro apellés Et qui ont
assisté pour l'auctorité de l'acte, Et en leur presence
Et delibération Gade Nommés alle procede ainsi
qu'il suit

⁴⁰ A.D. 47 ; 3^E 908/1 ; Inventaire des meubles et effets délaissés par Maître Michel Leblan curé de Roudouloux, en date du 25/06/1755, Verdolin Bertrand.

**J: Requête de droit de banc et de sépulture en l'église de Saint-Sylvestre
(1754)⁴¹**



À Monseigneur Illustissime,
Le Reverendissime Evêque, le Comte d'agen

Je prie humblement Sieur Louis Brousse
Bourgeois, de la paroisse de Saint Sylvestre
Jurisdiction de Senne, en votre diocèse, y
habitant, qui desireroit avoir un droit de banc
et de sépulture pour lui, et les siens à l'avenir
dans l'église dudit Saint Sylvestre, Et Comme
Il y a une place vacante, attenant le mur
du Côté du sud, qui confronte du levant
au tombeau de Monsieur de laud, du midi au
sudit mur de sépulture, du couchant, tombeaux
vacants, et du nord tombeaux du nomme
Ferrere, ledit banc de la hauteur, et largeur
de quatre pieds, pour lequel droit le suppliant
ausera ce qui plaira à votre grandeur,
à ces causes Il vous plaira de vos graces

⁴¹ A.D. 47 ; GH 508 : requête de droit de banc, paroisse de Saint-Sylvestre (1754).

Monseigneur, ordonne que la présente
Requête sera lue & publiée au Rône de
la messe paroissiale pendant trois dimanches
ou fêtes Concoctues, & le Supplique continuera
ses vœux, & prières au Ciel pour la Santé
& prospérité de votre grandeur, Ordonne

avant faire droit sur les fins & conclusions
de la présente requête nous ordonnons
qu'elle sera lue & publiée au Rône de
la messe de paroisse pendant trois
dimanches consécutifs pour le certifier
de la publication rapporté de nous
monseigneur l'Archevêque être & tenu ce
qui de droit. Donné en cy en le neuf.
d'octobre mille sept cent cinquante
quatre.

Je soussigné prêtre, & vicaire de la paroisse de saint Phœbe
diocèse de ponne en agenois, cathédrale avec un très
profond respect à monseigneur l'Archevêque, & vicaire d'icelle
enrêque, & comte d'agen, avois fait & approuvé
de la messe de paroisse pendant trois dimanches consécutifs
la publication du bon & tumbaou de mess brosse, par
que personne s'y soit opposé, en soy de quoy j'ai signé

Delbaud vicaire de st Phœbe de ponne
à saint Phœbe ce 9^{me} jour de
sept cent cinquante quatre.

Nous Pierre general desseigneurs l'Archevêque & comte d'agen, en la
présente requête, votre ordonnance mis au bas de celle, & de quoy j'ai signé. Cuius
habitu & de st Phœbe par lequel il nous est attesté qu'elle a été lue &
publiée & mesmes lue pendant trois dimanches consécutifs, avons
ordonné & accordé, au sieur de la Roche, & au sieur de la Roche
Jusqu'à la troisième Génération pour sa profession de la Religion Catholique
Apôtolique & Romaine la place de sépulture limitée & Contente en
ladite requête par laquelle nous luy Permettons de placer un Orne
sans d'office de la largeur de quatre pieds sur trois de longueur, & de charger
de l'entretien de ladite Glise avant de placer ledit Orne le paiement
quatorze livres ledit Orne en ayant été donné dix (10) payables aux
marguilliers, pour être payés par les employés du consentement de luy
plus suffisantes representations de l'glise & du Chapitre, & d'entretien de
ladite Glise & de la sépulture de ladite Glise sans que la
supplique puisse vendre ou aliéner leurs droits & sans être contraire
à la coutume de la ville de ponne en la présente requête. Donné à
Agen le jour de septembre Mil sept cent cinquante quatre.

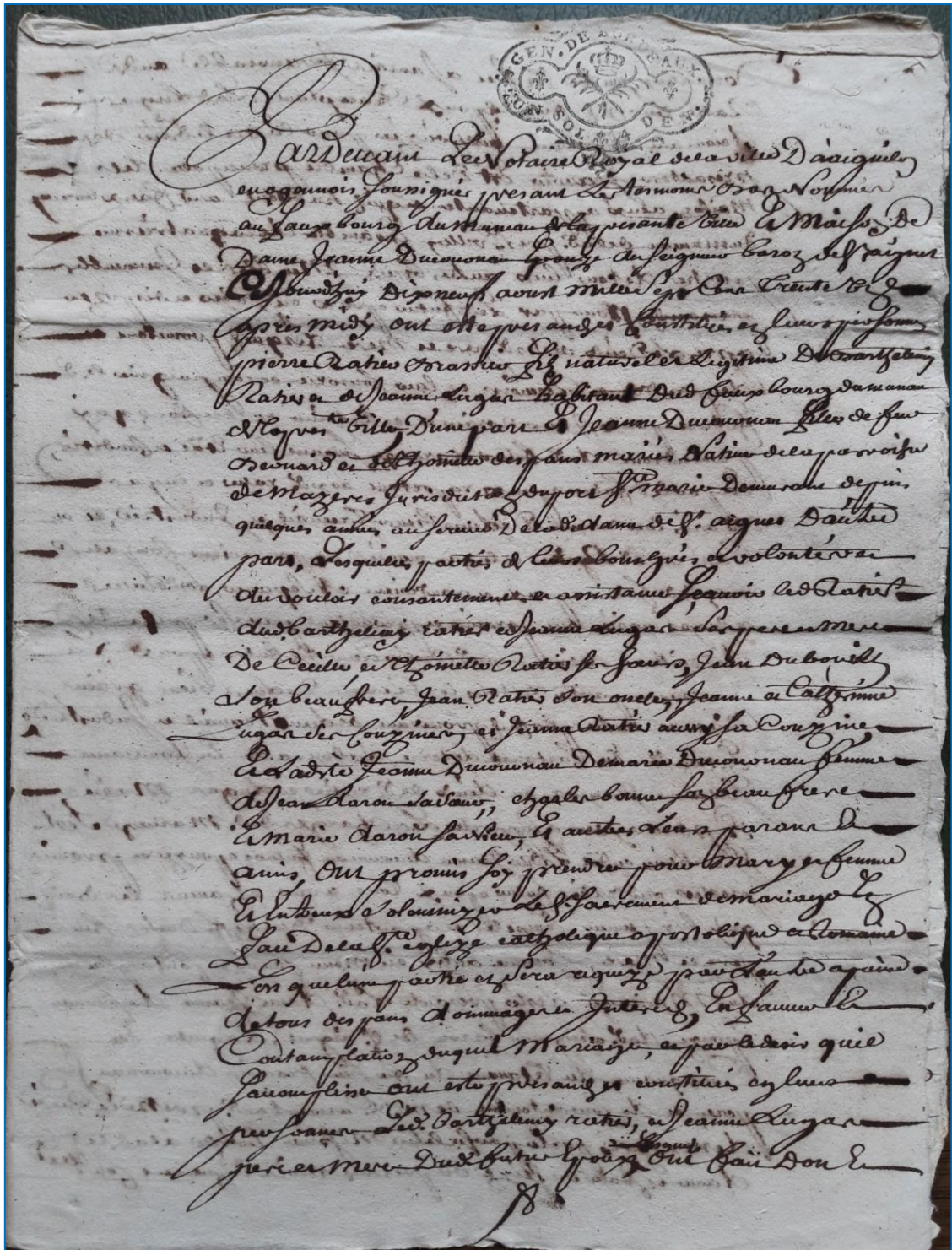
quatorze livres.

Pierre general
Argentan

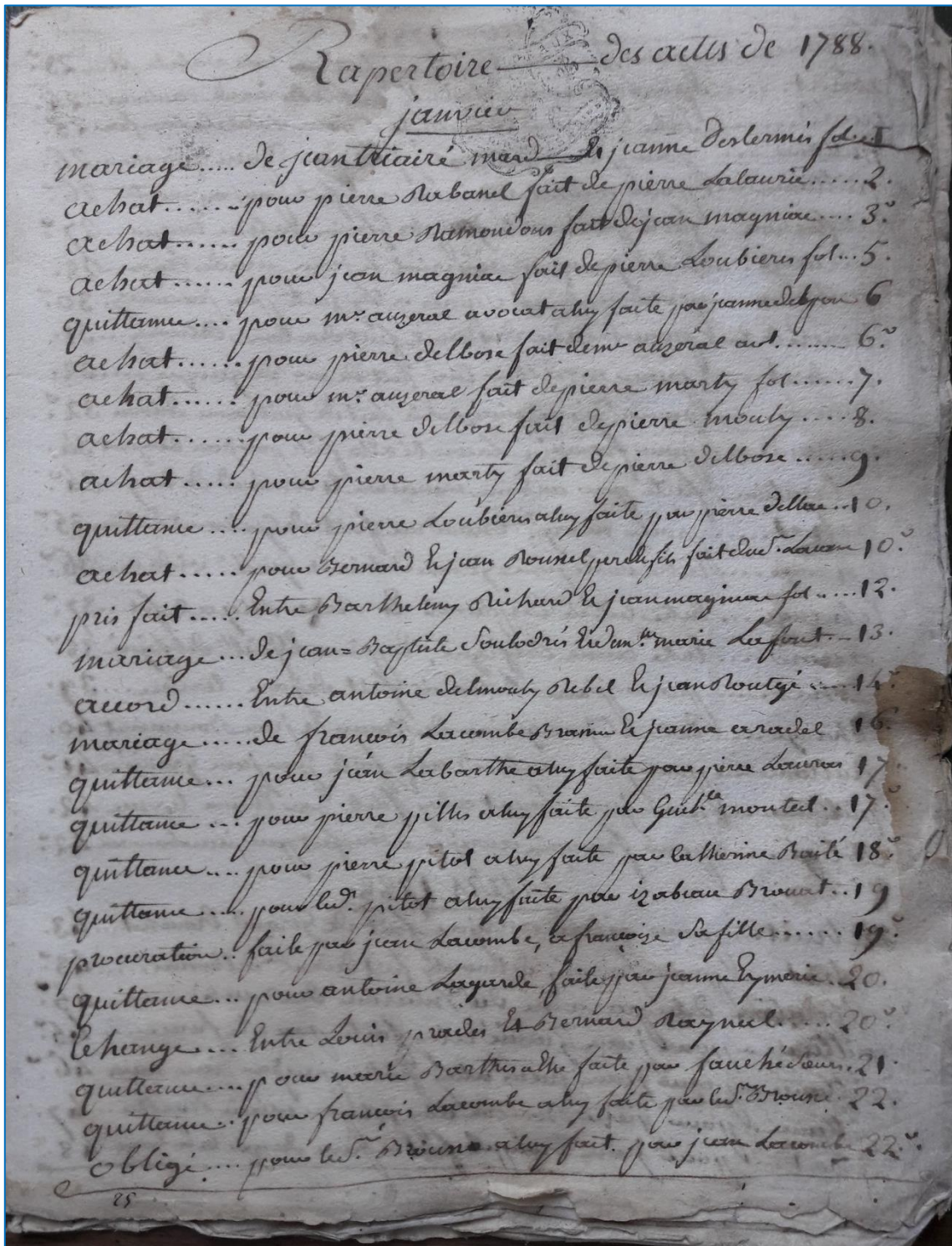
me l'écrite vous promis de donner quatorze livres, lors que l'
plaisance sera faite.

La Roche Cuius

K : Contrat de mariage entre Pierre Ratié et Jeanne Ducournau (19/08/1731)⁴²



⁴² A.D. 47 ; 3^E 915/1 : contrat de mariage entre Pierre Ratié et Jeanne Ducournau, en date du 19/08/1731, Danduran.



⁴³ A.D. 47 : 3^E 236/7

Janvier 1788.

quittance... pour Jean Robert et luy fait par Jean Valade fol... 23.
 achat... pour Francois Delmoutz fait de Bernard Carlemer... 24.
 accord... entre Bernard Carlemer et Pierre Vidal sous censure 25.
 quittance... pour Pierre Gelou a luy fait par Pierre Quinca... 26.
 quittance... pour Michel Serinelle a luy fait par Jean Montier 26.
 ratification... faite par noble Joseph Germin de la Roche Leuzou... 27.
 partage... entre Jacques Pourriol de Jean Prades Charrou... 28.
 quittance... pour Antoine Lemer a luy fait par Jeanmarty... 30.
 Remerciement pour messire de canal fait d'Antoine Delmoutz... 31.
 achat... pour M. Delbrun luy fait de M. de Garique... 32.
 Remerciement... pour Pierre Maissonnie fait de Guillaume Delmas 32.
 quittance... pour Francois Lacombe a luy fait par Jean Bergant 34.
 declaration... faite par Antoine Menevalou et Arnaud Delong... 34.
 achat... pour Mary. Chaudru fait de Guillaume Delmas 35.
 échange... entre noble Jean Germin de la Roche et Guille Vidal... 36.
 échange... entre M. de Juyfane et de Noze Sigal fol... 37.
 accord... entre Anne Delfigue, la Pierre et Guille Delfigue 38.
 achat... pour Pierre de la Courie fait de Jean Terriere... 39.
 échange... entre M. Jean Grunier de M. de Jean Bournevat 40.
 quittance... pour Jean Aublard a luy fait par Jean Granie... 41.
 quittance... pour Jean Saut a luy fait par Thème Texier 42.
 obligé... pour Francois Courjeu a luy fait par Pierre Bonhomme 42.

Mars 1788.

Retrait... pour Pierre Courjeu fait de Gerard Trouchet... 43.
 achat... pour Francois Delmoutz fait de M. de Bonvois... 43.
 libération de la paroisse de M. Martin de Soulet... 45.
 quittance... pour Jean Granie a luy fait par de la Roche... 45.
 quittance... pour Jean Neveu a luy fait par Jean Pierre Neveu 46.
 quittance... pour Pierre Domprou a luy fait par messire de la Roche... 47.
 achat... pour Jean Trouzet fait de Pierre Courjeu le bulgose 48.

Suite du mois de Mars 1788.

achat... pour Jean Vermy tinard fait de Jean Nagri fol... 49.
 delainement... fait par Antoine Delmoutz et autre Antoine Bonfil 49.
 obligé... pour M. Gerard de la Roche fait par aut. g. 50.
 quittance... pour messire de la Roche fait par Jean de la Roche 51.
 mariage... de Francois Gourdon de la Roche et Therese Vermy... 51.
 mariage... de Pierre Vermy travaillier et Marie Gourdon 53.
 achat... pour Jacques Traillier fait de M. de la Roche 55.
 delainement... pour Joseph de la Roche fait par Thème de la Roche 56.
 quittance... pour Jean Fourrat a luy fait par M. de la Roche 56.
 partage... entre Thème de la Roche et la Roche de la Roche... 57.
 quittance... pour Gerard Maury a luy fait par Jean de la Roche 58.
 achat... pour Antoine Pommis fait de Jean de la Roche 59.
 achat... pour Jacques Magnier fait de Jean de la Roche 60.
 achat... pour noble Jean de la Roche fait de M. de la Roche 61.
 quittance... pour Pierre Monmartre a luy fait par Jean Prades 62.
 ratification... pour Louis Leroul a luy fait par Anne Texier... 62.

Avril 1788.

accord... entre Gerard Maury, Francois de la Roche et Souyandre... 63.
 accord... entre Guillaume Lacombe et Jean de la Roche... 64.
 Remerciement pour Jacques Magnier fait par Jean de la Roche... 65.
 quittance... pour Antoine tinard fait par Jean de la Roche... 66.
 ratification... pour Jean Montaut a luy fait par Jean de la Roche... 66.
 achat... pour Jacques Magnier fait de Pierre de la Roche... 67.
 accord... entre Arnaud de la Roche et M. de la Roche... 68.
 échange... entre Guillaume Lacombe et Jean Granie... 68.
 quittance... pour Jean Legul a luy fait par Pierre de la Roche... 69.
 accord... entre M. Jean Granie et M. de la Roche... 70.
 retrait féodal pour Pierre Luyard fait de Jean de la Roche... 71.
 Suit le... l'apert des instruments de 1788.

Testament... de Jean & Marie Brassin de jumelet fait fol... 73.
 Testament... de Dem. Marie de boscau Epouse de M. marie... 74.
 Testament... de Jean deves tiercean de trentet fol... 75.
 Testament... de Jean Souillie Brassin de boutetant... 76.
 Testament... de Antoine Labanne de la. de Novets... 78.
 Testament... de Jeanne mere de Epouse de M. Douce... 79.
 Testament... de marianne Anne veuve de J. de la Cay... 80.
 Testament... de M. Bertraud allie de M. de la p. de... 81.
 Testament... de Jean manabeau Brassin de Vaurin... 82.
 Testament... de Antoine mere Brassin de montmerin... 83.
 quitte... pour Jean canadien celui fait par Antoine mere... 84.
 obligé... pour Jean de Monty celui fait par Joseph de... 85.
 quitte... pour Jean de la p. celui fait par Jean de boscau... 85.
 achat... pour Marie Joseph de la p. fait de Jean de la p... 86.
 accord... entre Guillaume Labanne de J. de la p. 87.
 acte de vente de testament des d. noble Jeanne de J. de la p. 88.
 Revocation de procurations pour Jean de la p. de son Epouse 89.
 mariage... de Jean Thabrit Brassin & Marie Souillie fol... 90.
 procurations pour M. de Labroquart celui fait de Denavet de... 90.
 ession... pour Antoine meury celui fait par Guill. de la p... 91.
 ession... pour Marie meury allie fait par Jean de la p... 92.
 accord... entre Germain meury lab. & Antoine de la p... 93.
 accord... entre Jean de Monty tuteur & autre Jean de la p... 95.
 achat... pour Marie de la p. fait de M. de la p. de... 96.
 dit achat fait par Pierre de la p. & Jean de la p. lab... 97.
 achat... pour Antoine de la p. fait de M. de la p. de... 97.
 achat... pour Pierre de la p. de la p. fait de M. de la p... 98.
 achat... pour Jean de la p. de la p. fait de M. de la p... 99.
 achat... pour Jean de la p. de la p. fait de M. de la p... 100.

Amere sur an... le 10 de mois de May 1788.
 mariage... de Jean de la p. & Marie de la p. fol... 101.
 mariage... de Meurier de la p. & Marie de la p. fol... 102.
 Procuration... pour Joseph de la p. pour Jean de la p... 103.
 ession... pour Denis de la p. celui fait par Jean de la p... 103.
 autre... pour Jean de la p. celui fait par Denis de la p... 104.
 Barbe... entre Denis de la p. & Jean de la p. fol... 105.
 obligé... pour Jean de la p. fait par Denis de la p... 106.
 Deliberation... de la p. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 107.
 obligé... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 108.
 quitte... pour Jean de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 109.
 Deliberation... de la p. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 110.
 achat... pour Pierre de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 111.
 mariage... de Jean de la p. & Marie de la p. fol... 112.
 mariage... de Charles de la p. & Marie de la p. fol... 114.
 juin 1788.
 Declaration... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 115.
 quitte... pour Pierre de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 116.
 achat... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 116.
 quitte... pour Jean de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 117.
 obligé... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 118.
 Procuration... pour Pierre de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 119.
 Subrogation... pour Guillaume de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 120.
 Bail a fin... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 121.
 autre... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 122.
 achat... pour Jean de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 123.
 mariage... de Jean de la p. & Françoise de la p. fol... 125.
 ession... pour Jean de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 126.
 achat... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 127.
 juillet 1788.
 quitte... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 128.
 autre... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 128.
 autre... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 129.
 Bail a fin... pour M. de la p. de la p. de la p. de la p. fol... 130.

Testament... de Jean & Marie Brassin de jureté fait fol... 73.
 Testament... de Dem. Marie de boscau Epouse de M. marie... 74.
 Testament... de Jean de vesve tierce de trentat fol... 75.
 Testament... de Jean Souillie Brassin de boutelut... 76.
 Testament... de Antoine Labaume de la. de Rouet... 78.
 Testament... de Jeanne mere Epouse de M. Douze... 79.
 Testament... de marianne d'ours veuve de M. de la Cay... 80.
 Testament... de M. Bertraut allié de M. de la poye... 81.
 Testament... de Jean manabeau Brassin de Vaurin... 82.
 Testament... de Antoine mere Brassin de montmerin... 83.
 quitte... pour Jean canadien celui fait par Antoine mere... 84.
 obligé... pour Jean de Monty celui fait par Joseph mitge... 85.
 quitte... pour Jean de la poye celui fait par Jean de boscau... 85.
 achat... pour Marie Joseph de l'herbe fait de Jean de la poye... 86.
 accord... entre Guillaume Labaume de J. de son frere... 87.
 acte de vente de testament des d' noble freres, de J. de l'herbe... 88.
 Revocation de procurations pour Jean de la poye... 89.
 mariage... de Jean Habrit Brassin & Marie Souillie fol... 90.
 procurations pour M. de Labroquart celui fait de Denavet... 90.
 assignation... pour Antoine meury celui fait par Guill. de son frere... 91.
 assignation... pour Marie meury allié fait par Jean de son frere... 92.
 accord... entre Germain meury lab. & Antoine de son frere... 93.
 accord... entre Jean de Monty tuteur & autre Jean de son frere... 95.
 achat... pour Marie de J. de son frere fait de M. de l'herbe... 96.
 dit achat fait par Pierre de Monty & Jean de son frere... 97.
 achat... pour Antoine de l'herbe fait de M. de l'herbe... 97.
 achat... pour Pierre de J. de son frere fait de M. de l'herbe... 98.
 achat... pour Jean de la poye de son frere fait de M. de l'herbe... 99.
 achat... pour Jean de la poye de son frere fait de M. de l'herbe... 100.

Amere sur an... le 10 de mois de May 1788.
 mariage... de Jean de boscau & Marie de J. de son frere... 101.
 mariage... de Meurier de Monty & Marie de J. de son frere... 102.
 Procuration... pour Joseph de Monty pour Jean de son frere... 103.
 assignation... pour Jean de Monty celui fait par Jean de son frere... 103.
 autre... pour Jean de Monty celui fait par Jean de son frere... 104.
 Barbe... entre Jean de Monty & Jean de son frere... 105.
 obligé... pour Jean de Monty fait par Jean de son frere... 106.
 Deliberation... de M. de J. de son frere & nomination de M. de l'herbe... 107.
 obligé... pour M. de J. de son frere fait par M. de l'herbe... 108.
 quitte... pour Jean de Monty lab. celui fait par Guill. de son frere... 109.
 Deliberation... de M. de J. de son frere & nomination de M. de l'herbe... 110.
 achat... pour Pierre de l'herbe fait de M. de l'herbe... 111.
 mariage... de Pierre de l'herbe & Marie de J. de son frere... 112.
 mariage... de Charles de J. de son frere & Marie de la poye... 114.
 juin 1788.
 Declaration... pour Marie de J. de son frere & M. de l'herbe... 115.
 quitte... pour Pierre de l'herbe & Jean de son frere... 116.
 achat... pour noble Pierre de J. de son frere fait de M. de l'herbe... 116.
 quitte... pour Jean de boscau celui fait par Jean de son frere... 117.
 obligé... pour Barthelmy de l'herbe fait par Anne de l'herbe... 118.
 Procuration... pour Pierre de boscau tuteur & M. de l'herbe... 119.
 Subrogation... pour Guillaume de l'herbe de son frere... 120.
 Bail & fin... pour Marie de J. de son frere de son frere... 121.
 autre... pour le même de son frere de son frere... 122.
 achat... pour Jean de Monty fait de M. de l'herbe... 123.
 mariage... de Jean de Monty & Françoise de l'herbe... 125.
 assignation... pour Jean de J. de son frere & Marie de l'herbe... 126.
 achat... pour Anne de l'herbe fait de M. de l'herbe... 127.
 juillet 1788.
 quitte... pour T. Pierre de l'herbe fait par M. de l'herbe... 128.
 autre... pour le même fait par M. de l'herbe... 128.
 autre... pour M. de l'herbe fait par M. de l'herbe... 129.
 dit forme pour Jean de l'herbe de son frere... 130.

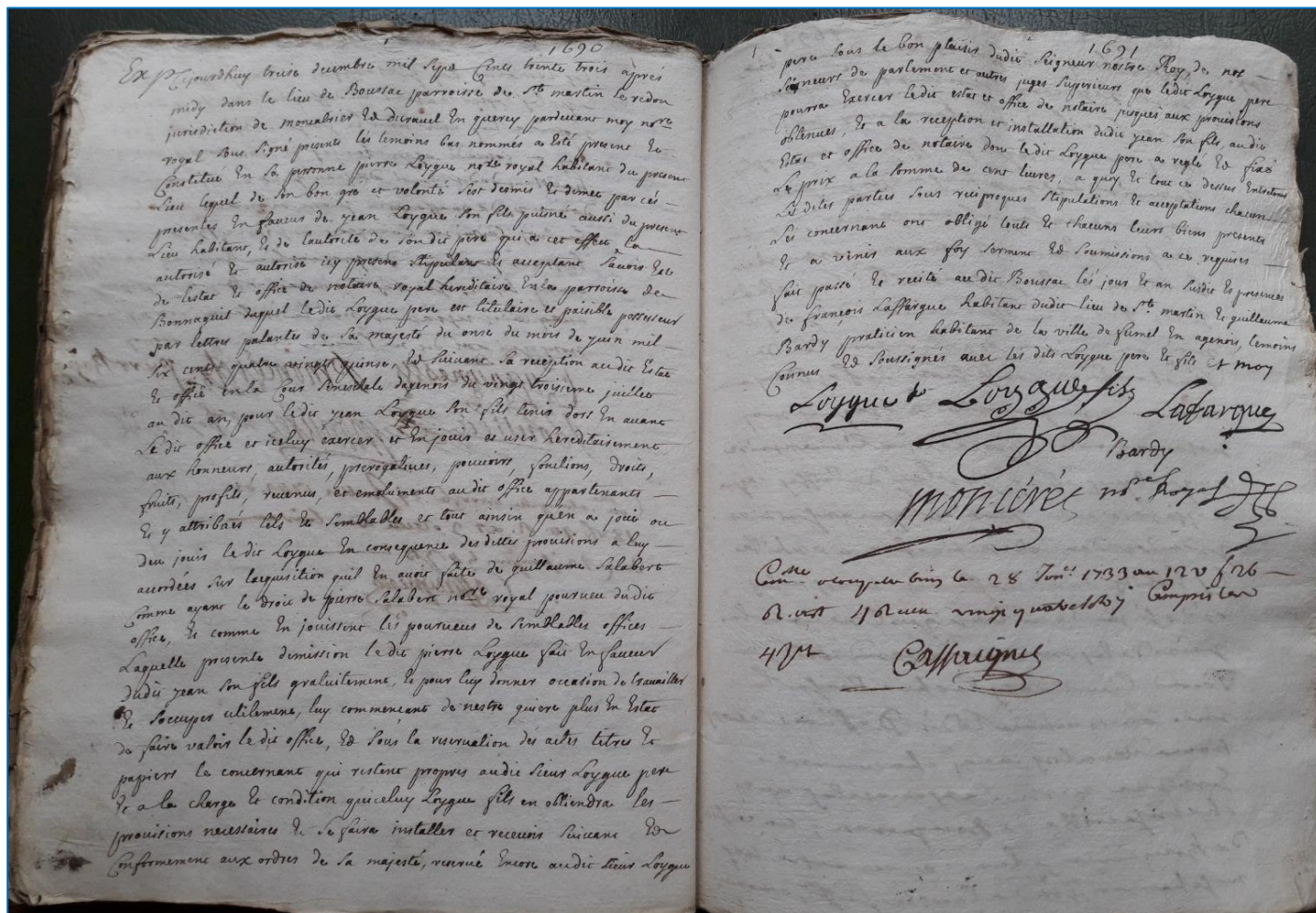
achat... pour Jean ^{6e 1788} fait d'Antoine desclaux fol... 186.
 mariage... d'Antoine desclaux & Marie Baylon fol... 187.
 achat... pour Jean montiel de l'entou fait de Jean Baylon fol... 188.
 achat... pour Pierre de rouet fait de Jean Baylon fol... 189.
 achat... pour Pierre mouly fait de Jean Baylon fol... 190.
 achat... pour Jean Gautier fait de Jean Baylon fol... 191.
 achat... pour Pierre de l'entou fait de Marie de l'entou fol... 192.
 achat... pour le même fait de Catherine de l'entou fol... 193.
 mariage... d'Antoine Garou de l'entou & Marie Baylon fol... 194.
 achat... pour Antoine Gouffé fait de Pierre de l'entou fol... 196.
 quitte... pour Pierre de l'entou fait de Jean Baylon fol... 197.
 quitte... pour Antoine de l'entou fait de Jean Baylon fol... 198.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 198.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 199.
 achat... pour François de l'entou fait de Pierre de l'entou fol... 199.
 échange... entre Joseph de l'entou & Pierre de l'entou fol... 200.
 mariage... de Jean de l'entou & Marie de l'entou fol... 201.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 203.
 mariage... d'Antoine de l'entou & Jeanne de l'entou fol... 204.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 205.
 quitte... pour Pierre de l'entou fait de Jean Baylon fol... 205.
 quitte... pour le même fait de Jean Baylon fol... 206.
 quitte... pour Antoine de l'entou fait de Jean Baylon fol... 206.
 quitte... pour Antoine de l'entou fait de Jean Baylon fol... 207.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 207.
 achat... pour Antoine de l'entou fait de Jean Baylon fol... 208.
 mariage... de l'entou & Marie de l'entou fol... 209.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 210.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 212.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 213.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 213.
 quitte... pour Antoine de l'entou fait de Jean Baylon fol... 214.

quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 215.
 quitte... pour le même fait de Jean Baylon fol... 215.
 mariage... de Jean de l'entou & Marie de l'entou fol... 216.
 mariage... de Jean de l'entou & Marie de l'entou fol... 217.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 218.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 219.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 220.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 221.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 222.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 223.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 223.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 224.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 225.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 225.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 226.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 227.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 228.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 229.
 mariage... de Jean de l'entou & Marie de l'entou fol... 230.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 231.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 231.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 232.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 233.
 mariage... de Jean de l'entou & Marie de l'entou fol... 234.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 235.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 236.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 237.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 238.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 239.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 239.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 240.
 quitte... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 241.
 ratification... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 242.
 achat... pour Jean de l'entou fait de Jean Baylon fol... 242.

Leheny... entre Louis Jollat & Jean Lombard Branis fol... 243.
 Acquisition... pour Elisabeth Luchon le faveur de pierre soufrier... 243.
 quitte... pour Jean Luchon fait par pierre Luchon Luchon... 244.
 achat... pour Louis Luchon fait de pierre soufrier... 245.
 partage... entre Guillaume montiel & Jean Luchon... 246.
 achat... pour pierre Souffrier fait de pierre soufrier... 248.
 quitte... pour Jean Luchon fait par pierre soufrier... 249.
 quitte... pour le même aluy fait par pierre soufrier... 249.
 quitte... pour Anne Luchon fait par pierre soufrier... 250.
 quitte... pour Jean Luchon fait par pierre soufrier... 250.
 quitte... pour Jean Luchon fait par pierre soufrier... 251.
 achat... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 252.
 testament... de Jean Luchon Branis de Ladignac fol... 253.
 autre... de Jean Luchon de Ladignac fol... 254.
 autre... de Jean Luchon de Ladignac fol... 255.
 autre... de Marie Luchon fille de Jean Luchon de Ladignac fol... 256.
 autre... de Simon Luchon de Ladignac fol... 257.
 autre... de Jean Luchon de Ladignac fol... 259.
 autre... de Jean Luchon de Ladignac fol... 260.
 autre... de Marie Luchon veuve de Marie Luchon de Ladignac... 261.
 autre... de Jean Luchon fol... 262.
 autre... de Jean Luchon fol... 263.
 autre... de Jean Luchon fol... 264.
 bail a forme... pour Mathieu Luchon fait de pierre soufrier... 265.
 accord... entre pierre Luchon & Guillaume Luchon... 265.
 achat... pour pierre Luchon fait de pierre soufrier... 266.
 obligé... pour pierre Luchon fait par Jean Luchon... 267.
 obligé... pour le même aluy fait par Jean Luchon... 268.
 obligé... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 268.
 achat... pour pierre Luchon fait de pierre soufrier... 269.
 achat... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 270.
 Xbre 1788.
 achat... pour Mathieu Luchon fait de pierre soufrier... 271.
 mariage... pour Pierre Luchon & Marie Luchon fol... 272.
 Remise de... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 273.

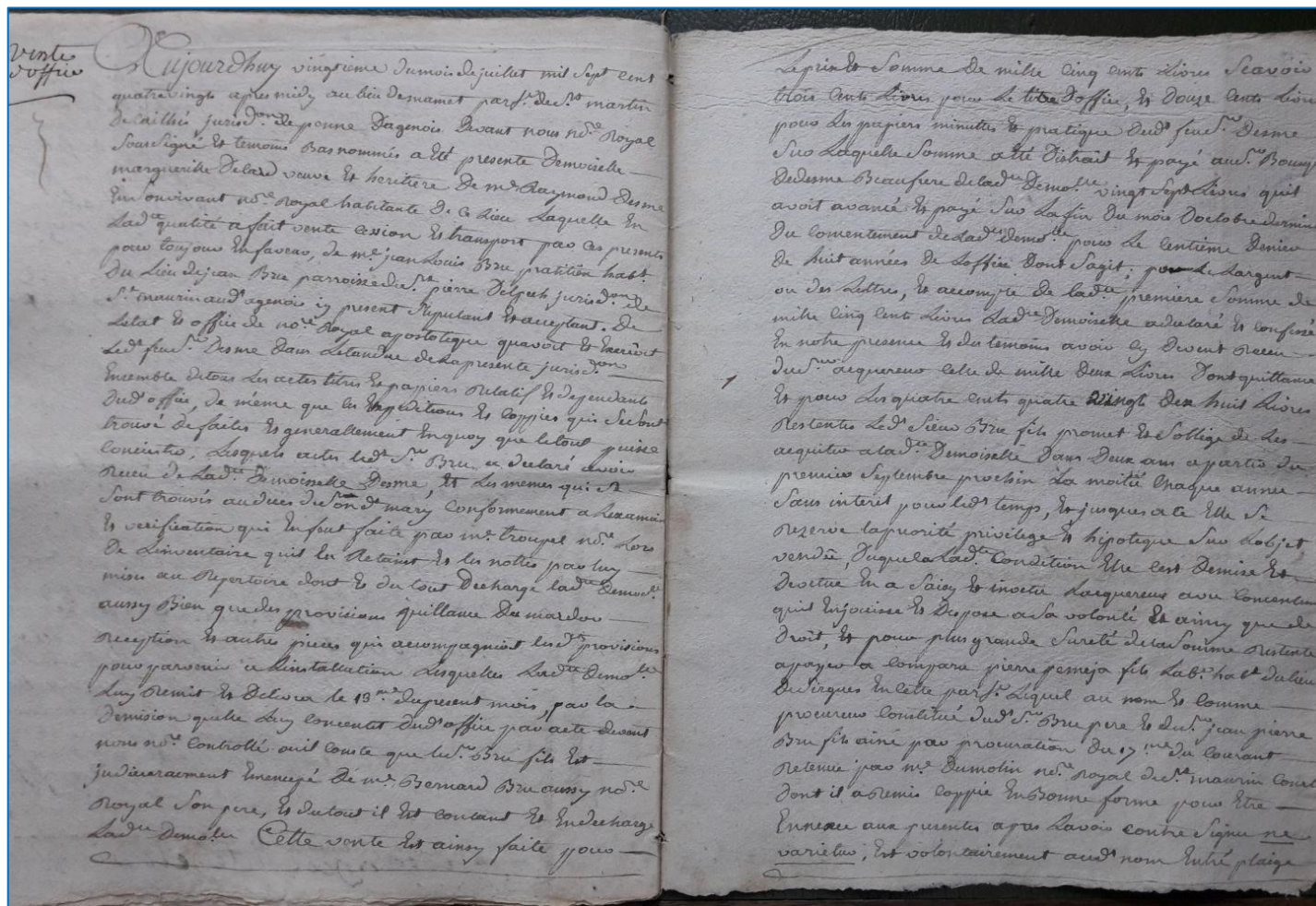
quitte... pour Jean Luchon fait par pierre soufrier... 274.
 achat... pour Jean Luchon fait de pierre soufrier... 275.
 achat... pour Jean Luchon fait de pierre soufrier... 276.
 quitte... pour Jean Luchon fait par pierre soufrier... 277.
 accord... entre Pierre Luchon & Guillaume Luchon... 278.
 subrogation... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 278.
 obligé... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 279.
 quitte... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 280.
 acte de vente... de Pierre Luchon & Guillaume Luchon... 281.
 achat... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 281.
 mariage... de Pierre Luchon & Marie Luchon... 282.
 quitte... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 282.
 obligé... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 283.
 quitte... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 283.
 achat... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 286.
 quitte... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 287.
 retrait féodal... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 288.
 Remise de... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 288.
 Leheny... entre Pierre Luchon & Guillaume Luchon... 289.
 procuration... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 290.
 Remise de... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 291.
 autre fait... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 293.
 Testament... de Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 294.
 Testament... de Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 295.
 achat... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 297.
 Testament... de Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 298.
 quitte... pour Pierre Luchon fait par pierre soufrier... 299.
 Election d'amy... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 299.
 Leheny... entre Pierre Luchon & Guillaume Luchon... 300.
 obligé... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 301.
 delivrement... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 302.
 achat... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 303.
 Leheny... entre Pierre Luchon & Guillaume Luchon... 304.
 Remise de... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 306.
 achat... pour Pierre Luchon fait de pierre soufrier... 308.
 fin du présent Répertoire

M : Démission et succession du notaire Jean Leygues à Bonaguil (13/12/1733).



⁴⁴ A.D. 47 ; 3^E 217/10 : Succession d'office notarial, suite à la démission du titulaire, en date du 13/12/1733, notaire Monceret

N : Vente d'office par Marguerite Delard veuve de Raymond Desmes (de son vivant, notaire) à Jean-Louis Bru⁴⁵



⁴⁵ A.D. 47 ; 3^E 233/19 : Vente d'office par Marguerite Delard veuve de Raymond Desmes (de son vivant, notaire) à Jean-Louis Bru, en date du 20/07/1780, notaire Boucher à Penne.

Colion dudit J^{re} Jean Louis Bm. Lems fils & frere
 promet & s'oblige solidairement & luy individuel pour
 le tout sans faire division de personne ny discussion des
 biens aqroy il renouve par luy desquarantes & faire
 valoir la promesse de leur dit fils & frere au temps
 & terme cy devant fixé a peine de toute depende
 domage & interet & pour observation de tout ce
 dessus d'ad^{re} demole & led^{re} J^{re} Bm. fils Chacun les concernans
 & led^{re} pere & l'ave d'ice constituaux eussy presents &
 avenir & presene de Jean Seyser, & Jean Brocard
 travailleurs habitans de le lieu des parties ont signé
 non des temoins pour ne s'avois de ce requis par
 nous J^{re} enorgues rite de la d^{re} pernejae

Bm. Bouches No. royal

Contrôle a Penne le 23 juillet
 1780 decu onze livres quatre sols compris les pro

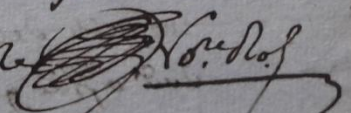
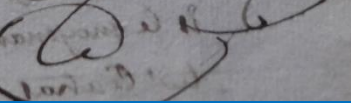
Detraisons de by

Pardevant le no.^e Royal de la jurisdiction de
S.^t maurin Inagenois sous signé présents des tesmoins
Bas nommés **M^r Collumparu m.^r Bernard**
Bru no.^e Royal, & Sieur Jean pierre Bru Bourgeois
pere & fils habitans de Jean Bru parroisse de S.^t pierre
d'elch jurisd.^e dud. S.^t maurin Lesquels ont fait la
constitution pour leur procureur general de Inpetial, une
qualité ne seroient adauhe savoir les pierre
premyer fils laboureur habitant du lieu de Singués
parroisse de S.^t martin de lailhus jurisdiction de perne
auquel ledits Sieurs constituans donnent pouvois de pour
eur, & In leur nom, assister au contrat de vente qui
doit être consenty par lademoiselle marguerite de laud
veuve de m^r Raymond de me vivant no.^e Royal de la
jurisdiction de perne In faveur de m^r Jean Louis Bru
pratitien leur fils & pere de l'elat & offic. de no.^e Royal
exerceroit led. lieu. Terme & dont il étoit pourveu
ensemble de tous les actes titres & papiers relatifs & independants
dud. offic. generalement Inquoy que tout puisse concertes
& le moyenant les conventions qui seront stipulées dans
led. Contrat, moyenant le pria de somme de quinze cents
livres, dont il a été payé comptant a lad. Demoiselle de laud
la somme de six cents livres a compte dud. quinze cents
livres, & pour sreté de paiement de neuf cents livres

me procureur
par le notaire



Restent au terme la partie qui seront réglés —
 Dans led^e Contrat, obligés, hypothéqués tous les biens
 Présents & avenir dudit Sieur Constituant & les rendre
 principaux Debiturs Des D^s neufs cents livres personnellement
 & Inore conjointement & Solidairement avec led^e S^r Jean
 Louis Pour acquiescer, Sous Renonciation aux Bénéfices —
 d'ordre, Division, & d'exception des biens, & généralement faire
 & faire de tout le dessus circonvenues & Dependances, tout
 ce que led^e S^r Constituant pourroient faire lui même
 Impersonnel, promettant & obligant & fait & passe avec
 Dieu de Jean Pour lan mil Sept cent quatre vingt & le
 de septieme juillet l'apres midi de gerard Lestrade le françois
 taysier Laboureur de la paroise parroisse habitans, led^e
 taysier a déclaré ne s'avois signés & l'indit Sieur Constituant
 ont signés & ma minute avec led^e Lestrade & nous no^s
 royal qui Déclarom que la minute sera louchée au
 Bureau de Castelnograt dans le delay de l'ordonnance

Dumolin 


O : Lettres De Maîtrise en Chirurgie pour La ville et juridiction de Penne⁴⁶

Lettre de Maîtrise en Chirurgie pour La ville et juridiction de Penne.
 Jean-Baptiste Antoine Bouches, Conseiller d'état, premier Chirurgien du Roy, Chef et garde des Chartres, Statuts et privilèges du Royaume, principal des Académies royales de Chirurgie, associé Libre de L'Académie royale des Sciences, et tous Cuy qui Ces présentes Lettres venons, Salut : sçavoir faisons que sur La requête présentée par Sieur Antoine Bouches, natif de La ville de Penne, fils de Sieur Léon Bouches et de dem^{te} sue Bouches, Notaire royal, ses père et mère, âgés de vingt sept ans suivant son exploit baptistaire sous sa date, faisant profession de La religion Catholique apostolique et romaine, ainsi qu'il ne atteste par le Certificat de vic^{er} et nous joint à Leditte requête, contenant qu'il s'est appliqué à L'étude de La

16 page. Chirurgie pendant deux années consécutives sous M^{re} Lécuyer M^{re} en Chirurgie de Penne, qu'il a fait ses Cours à Paris pendant trois années suivant Le Certificat de M^{re} Fabry, Lavois, Puyrille, Durault M^{re} en Chirurgie et professeur en Lad^{te} ville de Paris sous leur date récemment Legales, et Distinctions faites à La Mairie et s'etablis en La ville de Penne depuis l'admission de Notre département et L'intendance d'Agnes, il nous aurait requis de lui donner pour être procédé à ses examens et expériences, et s'il est jugé Capable lui recorder nos Lettres de Maîtrise pour Leditte ville de Penne, sur laquelle requête Notre Lieutenant en Ladite ville d'Agnes aurait ordonné qu'il se présentât en Personne en Notre Chambre de Jurisdiction de Leditte ville d'Agnes ou d'être comparé, conduit et présenté par M^{re} Lécuyer M^{re} en Chirurgie de La ville d'Agnes, il y a été interrogé et examiné par Notre Lieutenant, le Procureur et garde en Charge, le Docteur et tous les autres M^{re} présents à L'assemblée sur L'anatomie du Corps humain, L'ostéologie, les fractures, et Luxations, sur les saignées, les aposthemes, plaies, ulcères et Médicament, ensuite de quels examens ledit Sieur Antoine Bouches retenu près L'avis de L'assemblée qui l'a trouvé Capable, nous nous ledit Bouches reçu et admis, recevons et admettons M^{re} en Chirurgie pour La ville de Penne, et avons Leditte et jouis des mêmes droits et privilèges immunités et prérogatives dont jouissent ou doivent jouir Les autres M^{re} reçus par nous ou nos prédécesseurs pour La même ville; et t^{er}moins de Ce je en grequis bellec Notre Lieutenant en Leditte ville d'Agnes après avoir dudit Sieur Bouches pris et reçu le serment en tel Cas requis et accoutumé à signer Ces présentes, à celles faites appeler le Notaire Crecier de Notre Chambre de Jurisdiction et Contesignes par Notre greffier ordinaire. Ce fut fait et donné en Notre Chambre de Jurisdiction le douzième octobre mil sept cent quatre vingt sept. Signé Bellec Lieutenant de M^{re} le premier Chirurgien du Roy et Durand greffier de M^{re} le premier Chirurgien du Roy.

⁴⁶ A.D. 47 ; Penne E Sup 3604/5 de 1785 à 1791 ; cote archivage numérique : FRAD047_E_SUP3604_5_2_008 et FRAD047 E SUP3604 5 2 009

ANNEXES : CHAPITRE VI

A : Tableaux des apports dotaux féminins

Aiguillon			
Tranches de répartition (LT)	P1(1720/1739)	P2(1750/1769)	P3(1780/1789)
Moins de 100	20%	20%	24%
De 100 à 199	32%	30%	21%
De 200 à 499	32%	27%	24%
De 500 à 999	9%	11%	15%
De 1000 à 1499	3%	4%	7%
De 1500 à 1999	0%	2%	3%
De 2000 à 4999	3%	4%	6%
De 5000 à 9999	1%	0%	0%
10000 et plus	1%	2%	1%

Fumel			
Tranches de répartition (LT)	P1(1720/1739)	P2(1750/1759)	P3(1780/1789)
Moins de 100	9%	12%	5%
De 100 à 199	28%	17%	13%
De 200 à 499	39%	46%	47%
De 500 à 999	14%	18%	21%
De 1000 à 1499	4%	3%	5%
De 1500 à 1999	2%	0%	4%
De 2000 à 4999	2%	3%	4%
De 5000 à 9999	1%	0%	1%
10000 et plus	1%	0%	1%

Penne			
Tranches de répartition (LT)	P1(1720/1739)	P2(1750/1759)	P3(1780/1789)
Moins de 100	14%	11%	10%
De 100 à 199	22%	19%	12%
De 200 à 499	44%	44%	33%
De 500 à 999	11%	16%	25%
De 1000 à 1499	3%	5%	11%
De 1500 à 1999	2%	2%	5%
De 2000 à 4999	3%	2%	3%
De 5000 à 9999	1%	1%	1%
10000 et plus	0%	1%	0%

Villeneuve			
Tranches de répartition(LT)	P1(1720/1739)	P2(1750/1759)	P3(1780/1789)
Moins de 100	28%	24%	13%
De 100 à 199	31%	26%	17%
De 200 à 499	27%	26%	32%
De 500 à 999	6%	12%	21%
De 1000 à 1499	2%	3%	7%
De 1500 à 1999	0%	0%	3%
De 2000 à 4999	3%	3%	4%
De 5000 à 9999	2%	3%	2%
10000 et plus	0%	5%	4%

Les tableaux présentés ont servi de support aux graphiques du chapitre VI, leur élaboration s'est faite sur la base du dépouillement des données brutes à savoir :

- Extraction et conversion en pourcentage des données numériques
- Répartition en tranches permettant une ventilation représentative de la totalité des effectifs

B : Tableaux comparatifs des apports dotaux entre zones urbaines et zones rurales

AIGUILLON	P 1 (1720-1739)		P 2 (1750-1769)		P 3 (1780-1789)	
	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale
En livres tournois						
Moins de 100	24,40%	17,30%	20,40%	19,50%	20,50%	25,70%
De 100 à 199	26,70%	34,20%	28,60%	30,10%	15,40%	23,00%
De 200 à 499	25,60%	35,20%	18,40%	31,00%	23,10%	23,90%
De 500 à 999	10,50%	8,20%	14,30%	9,70%	15,40%	14,20%
De 1000 à 1499	1,20%	3,10%	8,20%	2,70%	7,70%	6,20%
De 1500 à 1999	0,00%	0,00%	4,10%	0,90%	10,30%	0,90%
De 2000 à 4999	5,80%	1,00%	6,10%	3,50%	5,10%	6,20%
De 5000 à 9999	3,50%	1%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10000 et plus	2,30%	1%	0,00%	2,70%	2,60%	0,00%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
FUMEL	P1 (1720-1739)		P2 (1750-1759)		P3 (1780-1789)	

En livres tournois	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale
Moins de 100	9,60%	8,80%	16,70%	10,60%	8,50%	4,20%
De 100 à 199	28,80%	28,30%	22,20%	15,30%	2,10%	13,90%
De 200 à 499	31,50%	41,20%	44,40%	47,10%	51,10%	46,90%
De 500 à 999	19,20%	12,40%	13,90%	20,00%	14,90%	22,30%
De 1000 à 1499	5,50%	3,10%	2,80%	3,50%	10,60%	4,50%
De 1500 à 1999	2,70%	1,80%	0,00%	0,00%	6,40%	3,30%
De 2000 à 4999	2,70%	1,80%	0,00%	3,50%	4,30%	3,90%
De 5000 à 9999	0,00%	0,90%	0,00%	0,00%	2,10%	0,30%
10000 et plus	0,00%	1,80%	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

PENNE	P 1 (1720-1739)		P2 (1750-1759)		P3 (1780-1789)	
En livres tournois	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale
Moins de 100	17,40%	13,40%	8,70%	11,00%	11,90%	9,90%
De 100 à 199	21,70%	22,30%	21,70%	18,20%	11,90%	11,40%
De 200 à 499	34,80%	46,40%	34,80%	45,30%	30,50%	33,00%
De 500 à 999	8,70%	11,60%	23,20%	14,60%	25,40%	24,70%
De 1000 à 1499	0,00%	3,60%	5,80%	5,00%	10,20%	10,80%
De 1500 à 1999	4,30%	0,90%	2,90%	1,70%	5,10%	5,20%
De 2000 à 4999	13,00%	0,90%	1,40%	2,50%	3,40%	3,40%
De 5000 à 9999	0,00%	0,90%	0,00%	1,10%	1,70%	1,20%
10000 et plus	0,00%	0,00%	1,40%	0,60%	0,00%	0,30%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
VILLENEUVE	P 1 (1720-1739)		P2 (1750-1759)		P3 (1780-1789)	
En livres tournois	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale	zone urbaine	zone rurale
Moins de 100	26,30%	28,50%	24,80%	22,60%	11,20%	13,90%
De 100 à 199	29,20%	32,50%	24,10%	26,60%	18,20%	15,20%
De 200 à 499	26,30%	28,00%	24,10%	27,70%	30,80%	32,10%
De 500 à 999	7,20%	5,30%	15,30%	9,00%	18,20%	23,00%
De 1000 à 1499	2,40%	2,40%	2,20%	2,80%	7,70%	5,50%
De 1500 à 1999	0,50%	0,40%	0,00%	0,60%	4,20%	1,20%
De 2000 à 4999	5,70%	1,20%	2,90%	3,40%	4,20%	3,60%
De 5000 à 9999	2,40%	1,20%	3,60%	1,70%	2,10%	1,20%
10000 et plus	0,00%	0,40%	2,90%	5,60%	3,50%	4,20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

C : Tableau de répartition en fonction des qualifications utilisées par les notaires (au sein du monde rural)

Aiguillon	P1 : 1720-1739		P2 : 1750-1769		P3 : 1780-1789	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
travailleurs de la terre					1	1%
journaliers					27	18%
brassiers	147	81%	148	93%	107	73%
jardiniers	1	1%			1	1%
métayers travailleurs	6	3%	8	5%	2	1%
laboureurs métayers	27	15%	3	2%	9	6%
Total	181	100%	159	100%	147	100%
Fumel	P1 : 1720-1739		P2 : 1750-1759		P3 : 1780-1789	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
travailleurs de la terre	98	37%	79	61%	2	1%
journaliers	20	7%	5	4%	62	14%
brassiers	89	34%	26	20%	353	81%
jardiniers	1	0%			1	0%
métayers travailleurs	10	4%	14	11%		
laboureurs métayers	47	18%	6	5%	20	5%
Total	265	100%	130	100%	438	100%
Penne	P1 : 1720-1739		P2 : 1750-1759		P3 : 1780-1789	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
travailleurs de la terre			66	17%	55	13%
journaliers			71	18%	97	23%
brassiers	55	63%	211	53%	234	55%
jardiniers			1	0%	1	0%
métayers travailleurs			12	3%	1	0%
laboureurs métayers	32	37%	40	10%	39	9%
Total	87	100%	401	100%	427	100%
Villeneuve	P1 : 1720-1739		P2 : 1750-1759		P3 : 1780-1789	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
travailleurs de la terre			1	0%	5	2%
journaliers	6	2%	1	0%	56	18%
brassiers	189	61%	175	74%	214	69%
jardiniers	4	1%	6	3%	5	2%
métayers travailleurs	1	0%	23	10%	1	0%
laboureurs métayers	110	35%	31	13%	31	10%
Total	310	99%	237	100%	312	100%

Total général des contrats de mariage dépouillés concernant le monde rural

	P1 : 1720- 1739	P2 : 1750- 1759	P3 : 1780- 1789	
	nombre	nombre	nombre	total
Aiguillon	181	159	147	487
Fumel	265	130	438	833
Penne	87	401	427	915
Villeneuve	310	237	312	859
total	843	927	1324	3094

D : Apports au mariage et composantes sociales de la bourgeoisie (par périodes et par juridictions)

Aiguillon P1 : 1720-1739 Minimum = 820, Maximum = 10000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)

Moyenne = **3257,75** Ecart-type = **2943,41**

	Nb	% cit.	profession du futur		
Moins de 2000	9	45,0%		Nb	% cit.
De 2000 à 3999	5	25,0%	bourgeois	7	31,8%
De 4000 à 5999	2	10,0%	sieur	2	9,1%
De 6000 à 7999	2	10,0%	marchand et/ou bourgeois	8	36,4%
De 8000 à 9999	0	0,0%	praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	1	4,5%
10000 et plus	2	10,0%	santé: médecin chirurgien apothicaire	4	18,2%
Total	20	100,0%	Total	22	100,0%

Aiguillon P2 : 1750-1759-69 Minimum = 300, Maximum = 10000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)

Moyenne = **2981,43** Ecart-type = **3282,33**

	Nb	% cit.	profession du futur		
Moins de 2000	4	57,1%		Nb	% cit.
De 2000 à 3999	2	28,6%	bourgeois	2	15,4%
De 4000 à 5999	0	0,0%	sieur	2	15,4%
De 6000 à 7999	0	0,0%	négociant/bourgeois	1	7,7%
De 8000 à 9999	0	0,0%	marchand et/ou bourgeois	3	23,1%
10000 et plus	1	14,3%	messenger(voyageurs/poste)	1	7,7%
Total	7	100,0%	santé: médecin chirurgien apothicaire	2	15,4%
			régent (abécédaire/humaniste)	1	7,7%
			enseignement artistique (maître de : musique/danse/ballet)	1	7,7%
			Total	13	100,0%

Aiguillon P3 : 1780-1789 Minimum = 300, Maximum = 10000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)Moyenne = **3642,86** Ecart-type = **3061,51**

	Nb	% cit.
Moins de 2000	2	28,6%
De 2000 à 3999	4	57,1%
De 4000 à 5999	0	0,0%
De 6000 à 7999	0	0,0%
De 8000 à 9999	0	0,0%
10000 et plus	1	14,3%
Total	7	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
bourgeois	2	18,2%
sieur	1	9,1%
négociant/bourgeois	1	9,1%
marchand et/ou bourgeois	2	18,2%
santé: médecin chirurgien apothicaire	2	18,2%
"mtrre ""es Arts"" /précepteur"	1	9,1%
maître arpenteur/feudiste	1	9,1%
architecte	1	9,1%
Total	11	100,0%

Fumel P1 : 1720-1739

Minimum = 100, Maximum = 11000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)Moyenne = **1843,75** Ecart-type = **2511,72**

	Nb	% cit.
Moins de 2000	25	78,1%
De 2000 à 3999	4	12,5%
De 4000 à 5999	1	3,1%
De 6000 à 7999	0	0,0%
De 8000 à 9999	0	0,0%
10000 et plus	2	6,3%
Total	32	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
bourgeois	13	26,0%
sieur	1	2,0%
orfèvre	2	4,0%
marchand et/ou bourgeois	30	60,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	1	2,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	2	4,0%
santé: médecin chirurgien apothicaire	1	2,0%
Total	50	100,0%

Fumel P2 : 1750-1759

Minimum = 400, Maximum = 3000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)Moyenne = **1362,22** Ecart-type = **944,57**

	Nb	% cit.
Moins de 800	3	33,3%
De 800 à 1199	3	33,3%
De 1200 à 1599	0	0,0%
De 1600 à 1999	0	0,0%
De 2000 à 2399	1	11,1%
2400 et plus	2	22,2%
Total	9	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
bourgeois	3	25,0%
marchand et/ou bourgeois	9	75,0%
Total	12	100,0%

Fumel P3 : 1780-1789

Minimum = 200, Maximum = 36000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)Moyenne = **3334,84** Ecart-type = **6010,14**

	Nb	% cit.
Moins de 1500	13	34,2%
De 1500 à 2499	13	34,2%
De 2500 à 4999	9	23,7%
De 5000 à 11999	0	0,0%
De 12000 à 17999	2	5,3%
De 18000 à 29999	0	0,0%
30000 et plus	1	2,6%
Total	38	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
bourgeois	19	37,3%
vitrier	1	2,0%
négociant/bourgeois	4	7,8%
marchand et/ou bourgeois	21	41,2%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	2	3,9%
santé: médecin chirurgien apothicaire	2	3,9%
maître arpenteur/feudiste	1	2,0%
officiers militaires	1	2,0%
Total	51	100,0%

Penne P1 : 1720-1739

Minimum = 300, Maximum = 4000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)Moyenne = **1331,25** Ecart-type = **1155,40**

	Nb	% cit.
Moins de 600	2	25,0%
De 600 à 1199	3	37,5%
De 1200 à 1799	2	25,0%
De 1800 à 2399	0	0,0%
De 2400 à 2999	0	0,0%
3000 et plus	1	12,5%
Total	8	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
bourgeois	1	11,1%
cordonnier/bottier/galocheur/savetier/sabotier	1	11,1%
marchand et/ou bourgeois	6	66,7%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	1	11,1%
Total	9	100,0%

Penne P2 : 1750-1759

Minimum = 200, Maximum = 8000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)

Moyenne = 1715,71 Ecart-type = 1982,81

	Nb	% cit.
Moins de 1500	14	66,7%
De 1500 à 2499	5	23,8%
De 2500 à 4999	0	0,0%
De 5000 à 9999	2	9,5%
De 10000 à 19999	0	0,0%
De 20000 à 49999	0	0,0%
50000 et plus	0	0,0%
Total	21	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
négociant/bourgeois	2	9,1%
marchand et/ou bourgeois	20	90,9%
Total	22	100,0%

Penne P3 : 1780-1789

Minimum = 50, Maximum = 15000 (en livres)

profession du futur**Apport en argent ou équivalent(future)**

Moyenne = 2517,32 Ecart-type = 2905,43

	Nb	% cit.
Moins de 2000	24	64,9%
De 2000 à 3999	6	16,2%
De 4000 à 5999	4	10,8%
De 6000 à 7999	0	0,0%
De 8000 à 9999	2	5,4%
10000 et plus	1	2,7%
Total	37	100,0%

	Nb	% cit.
bourgeois	15	30,6%
cartier	1	2,0%
tailleur d'habit : hommes/femmes	1	2,0%
marchand et/ou bourgeois	23	46,9%
perruquier-coiffeur-barbier	1	2,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	1	2,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	3	6,1%
praticien- notaire	1	2,0%
santé: médecin chirurgien apothicaire	2	4,1%
ss-officiers:sergent/homme d'armes	1	2,0%
Total	49	100,0%

Villeneuve P1 : 1720-1739

Minimum = 90, Maximum = 9000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)Moyenne = **2254,56** Ecart-type = **2086,01**

	Nb	% cit.
Moins de 1000	11	30,6%
De 1000 à 1999	9	25,0%
De 2000 à 2999	3	8,3%
De 3000 à 3999	6	16,7%
De 4000 à 4999	3	8,3%
5000 et plus	4	11,1%
Total	36	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
bourgeois	11	20,8%
sieur	3	5,7%
négociant/bourgeois	2	3,8%
marchand et/ou bourgeois	28	52,8%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	1	1,9%
praticien- notaire	1	1,9%
santé: médecin chirurgien apothicaire	3	5,7%
"mre ""es Arts"" /précepteur"	1	1,9%
régent (abécédaire/humaniste)	1	1,9%
officiers militaires	1	1,9%
officiers civils (justice/finance)	1	1,9%
Total	53	100,0%

Villeneuve P2 : 1750-1759 Minimum = 30, Maximum = 20000 (en livres)**Apport en argent ou équivalent(future)**Moyenne = **4443,90** Ecart-type = **4688,94**

	Nb	% cit.
Moins de 3000	15	50,0%
De 3000 à 5999	6	20,0%
De 6000 à 8999	5	16,7%
De 9000 à 11999	1	3,3%
De 12000 à 14999	1	3,3%
15000 et plus	2	6,7%
Total	30	100,0%

profession du futur

	Nb	% cit.
bourgeois	14	31,1%
sieur	1	2,2%
négociant/bourgeois	5	11,1%
marchand et/ou bourgeois	10	22,2%
perruquier-coiffeur-barbier	2	4,4%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	3	6,7%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	2	4,4%
praticien- notaire	1	2,2%
santé: médecin chirurgien apothicaire	3	6,7%
régent (abécédaire/humaniste)	1	2,2%
officiers municipaux (jurat/consul/maire)	1	2,2%
officiers militaires	1	2,2%
ss-officiers:sergent/homme d'armes	1	2,2%
Total	45	100,0%

Villeneuve P3 : 1780-1789 Minimum = 300, Maximum = 25000 (en livres)

Apport en argent ou équivalent(future)			profession du futur		
	Nb	% cit.		Nb	% cit.
Moyenne = 5698,40			bourgeois	9	21,4%
Ecart-type = 7029,54			négociant/bourgeois	2	4,8%
Moins de 500	1	4,0%	marchand et/ou bourgeois	17	40,5%
De 500 à 999	3	12,0%	aubergiste	1	2,4%
De 1000 à 4999	13	52,0%	praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	2	4,8%
De 5000 à 9999	3	12,0%	praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	3	7,1%
De 10000 à 19999	3	12,0%	praticien- notaire	1	2,4%
De 20000 à 29999	2	8,0%	santé: médecin chirurgien apothicaire	1	2,4%
De 30000 à 59999	0	0,0%	"mre ""es Arts"" /précepteur"	1	2,4%
60000 et plus	0	0,0%	maréchaussée-montée (corps de garde)	1	2,4%
Total	25	100,0%	officiers civils (justice/finance)	3	7,1%
			garde et hommes de troupe/soldat du guet/tambour/concierge des prisons	1	2,4%
			Total	42	100,0%

E : Recrutement du Sieur Chauffrégent, par la jurade de Penne⁴⁷

Dans l'Hotel de ville de Penne l'ageuvoir la
 jurade et principaux habitans ensemble au son
 de la cloche aux heures ordinaires ce jourd'hui
 vint huitiesme du mois d'octobre mille Sept. Cent
 Sixante six Sept. Et entre M^r Bernard Ferrière
 Sieur de Larocke procureur Syndic de la Communauté
 Et a dit que les Regens Latins se Latins manques
 depuis quelques années soit par la mort des^r Casse
 anciens Regens Latins de la Communauté, ou par la
 maladie et infirmité des^r Ferrière aussi Regens
 Latins, que la ville et jurisdiction souffre grandement
 de ce manquement, en ce que les habitans de la presente
 ville et jurisdiction n'ont par des moyens suffisants
 pour envoyer leurs enfans, pour des écoles éloignées
 ou meme les miserer des temps, et attendre que le
 S^r Jean Chouff m^r la ville, se presentent au Corps
 de ville, afin de remplir la place de Regent

⁴⁷ A.D. 47 ; FRADO47_E_SUP3604_3_026 et 028 : nomination du régent par la Jurade de Penne.

Latuistes et abcedaires, Lesd. Seign. procureur
du Roy, Requiert seu, Lesd. vicemite pressante
dun Regent de cette espere, de Lustrules
Pour les appointements que Lesd. Communites
voudra. Bien luy fixer, et assigner.

Foris Indign

Lequoy La pressante assemblee de laquelle
Messire Charles de Montcaumont chevalier de
l'ordre Royal et militaire de S^t Louis Seigneur de
Lubro president et Representant queun Regent Latuiste
Est des vicemite pour La pressante ville et jurisdiction
Et attendu que Lesd. S^t Jean chauf m^e et arbr. de
Swice de S^t malo en Bretagne se pressante avec
offre de prendre Les Regens de Latin de la pressante
ville et jurisdiction et les abcedaires qui se presentent
q^o est de Couvenance de Lustrules en Lad. qualite
Pour une pension qui Sera y a par fice, et les
signifier assemblee, ont trouve cette justatation
trav. et propos, en consequence, q^o est etc. adjuge
de pension ann. S^t chauf une somme de cent trente
Livers annuellement qui luy Sera payee par
quarties Sur les mandats de mess^{rs} les maire et
Conseil, et pour la Pehibition des Colliers
Latuistes jurisdictionnaires q^o est autorise
En prendre toute S^t des abcedaires des S^t

pour les Ecritures vingt sols, et
pour les Ecritures, sur la da jurisdiction ce
qu'il avoient, et sur l' Commission led. S. Chaus
a accepté led. Regame et a signé avec nous



led. jour et au susd. mortellement moi e
Jehan Compul Evangelinme obvano de Heir

Baleid Cadet jurat Pluqua

Lanch jurat Ferrarier

Marquard Duvivier Duguat fils

Chaus maître et arts

Lapinonne M. Ser

F : Les apports au mariage des nobles, négociants et marchands bordelais.⁴⁸

Apports au mariage (en l.t.)	1739-1741						1752-1754						1782-1784									
	Nobles		Négociants		Marchands		Nobles		Négociants		Marchands		Nobles		Négociants		Marchands					
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%				
— de 100																						
100-199														1	1,5							
200-399																						
400-799											3	2,7						7	6,4			
800-1 599					8	10,2					3	2,7						5	4,6			
1 600-3 199	2	7,4			4	6,8					2	1,8	63,5			1	1,5	19,5	13	11,9	82,5	
3 200-6 399	1	3,7	18,5		22	37,3			11	17,2	43,8					2	3		19	17,4		
6 400-12 799	2	7,4		5	15,2	38,7			17	26,6							4	6		23	21,1	
12 800-25 599	4	14,8		4	11,8	32,4			18	28,1	43,7					5	7,5		20	18,3		
25 600-51 199	10	37	51,8		7	11,9	13,6	19	41,3	56,5					23	20,9	32,7		13	11,8		
51 200-102 399	6	22,2		1	1,7			7	15,2						24	21,8			23	20,9		
102 400-204 799	1	3,7	25,9		8	23,5	29,4	4	8,7	21,7					3	8,6	25,7		11	16,4	43,3	
+ de 204 800	1	3,7		2	5,9			10	15,2	43,7					13	11,8	32,7		6	17,1	60	
					1	1,7		4	8,7	21,7					4	3,6			15	42,9	60	
					6	13		3	4,7	14,1					6	17,1			6	17,1	60	
					1	2,2		1	2,2						5	14,3			8	12		
Nbre total de contrats	27		34		59		46		64		110		35		67		109					

⁴⁸ Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle : croissance économique et attraction urbaine*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1983, p. 315.

Annexes : Chapitre VII

A : Comparatif des apports par périodes et par localités (en livres tournois)

Aiguillon P1 (1720-1739)

Apport_en_argent_ou_équivalent(futur) * Apport_en_argent_ou_équivalent(future)										
	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	2	5	2	0	0	0	0	0	0	9
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	6	8	35	4	0	0	0	0	0	53
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	5	3	1	0	0	0	0	10
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	3	0	1	0	4
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	1	0	0	1	1	3
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
Total	10	14	43	7	3	3	1	2	3	86

La relation est très significative.

Aiguillon P2 (1750-59-1769)

Apport_en_argent_ou_équivalent(futur) * Apport_en_argent_ou_équivalent(future)										
	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	1	6	1	1	0	0	0	0	10
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	1	0	1	1	0	0	0	3
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	3	8	1	2	1	0	0	0	18

La relation n'est pas significative.

Aiguillon P3 (1780-1789)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	4	4	1	0	0	0	0	0	9
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	5	2	10	1	1	0	0	0	0	19
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	2	0	0	0	0	0	0	3
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	1	1	2	1	0	0	0	5
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	6	17	4	4	1	0	0	0	39

La relation est significative.

Fumel P1 (1720-1739)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	2	6	0	0	0	0	0	0	8
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	3	50	7	0	0	0	0	0	60
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	2	7	1	0	0	0	0	10
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	1	1	1	0	0	3
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	1	5	58	14	2	2	1	0	1	84

La relation est très significative.

Fumel P2 (1750-1759)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	2	1	12	1	0	0	0	0	0	16
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	0	0	2	0	0	0	0	3
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	2	14	4	2	1	0	0	0	26

La relation est très significative.

Fumel P3 (1780-1789)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	3	49	5	0	0	0	0	0	58
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	6	7	2	1	0	0	0	17
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	1	1	4	1	0	0	0	7
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	5	3	56	13	6	2	0	0	1	86

La relation est très significative.

Penne P2 (1750-1759)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	4	2	0	0	0	0	0	0	0	6
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	2	2	5	0	0	0	0	0	0	9
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	2	14	92	10	1	1	0	0	0	120
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	1	4	15	2	0	0	0	0	22
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	2	1	0	0	0	0	3
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Total	8	19	101	27	5	2	0	2	3	167

La relation est très significative.

Penne P3 (1780-1789)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	4	0	0	0	0	0	0	5
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	7	2	33	4	1	0	0	0	0	47
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	11	9	0	2	0	0	0	23
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	2	2	2	2	0	0	0	8
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	10	2	50	16	3	6	0	0	2	89

La relation est très significative.

Villeneuve P1 (1720-1739)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	25	12	4	0	0	0	0	0	0	41
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	12	17	16	0	0	0	0	0	0	45
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	14	25	111	8	0	0	0	0	0	158
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	8	10	3	0	0	0	0	21
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	2	5	2	2	0	0	0	11
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	1	5	2	0	0	8
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Total	51	54	141	23	6	7	3	1	2	288

La relation est très significative.

Villeneuve P2 (1750-1759)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	12	2	1	0	0	0	0	0	0	15
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	4	1	2	0	0	0	0	0	0	7
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	4	19	6	0	0	0	0	0	29
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	3	1	2	1	0	0	0	7
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	1	2	0	0	0	0	3
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	1	2	0	0	0	3
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	1	0	0	0	5	6
Total	16	7	25	8	6	3	0	0	7	72

La relation est très significative.

Villeneuve P3 (1780-1789)

Apport en argent ou équivalent(futur) * Apport en argent ou équivalent(future)

	Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(futur))	9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(futur))	Total
Moins de 50 (Apport en argent ou équivalent(future))	1	0	3	0	0	0	0	0	0	4
De 50 à 99 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
De 100 à 499 (Apport en argent ou équivalent(future))	2	2	16	1	1	0	0	0	0	22
De 500 à 999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	5	4	0	3	0	0	0	12
De 1000 à 1999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	2	0	4	1	0	0	0	7
De 2000 à 4999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	1	0	1	3	1	0	0	6
De 5000 à 6999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
De 7000 à 8999 (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
9000 et plus (Apport en argent ou équivalent(future))	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6
Total	3	3	28	5	6	7	1	1	6	60

La relation est très significative.

B : Comparatif de la composition des apports, futures – futurs (par périodes et par localités)*49

Aiguillon (1720-1739)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.	Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	82	26,4%	Non réponse	261	83,9%
Non précisé	1	0,3%	Non précisé	0	0,0%
argent	167	53,7%	argent	18	5,8%
bijoux	0	0,0%	cession (rente-obligat°)	3	1,0%
cession (rente-obligat°)	2	0,6%	créance(s)	0	0,0%
créance(s)	5	1,6%	dettes à endosser sur la dot de la future	0	0,0%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	18	5,8%	gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	4	1,3%
linceul(s)	205	65,9%	linceul(s)	2	0,6%
nappes/serviettes/torchons	203	65,3%	nappes/serviettes/torchons	2	0,6%
vaisselle+ustensile	21	6,8%	vaisselle+ustensile	5	1,6%
habit neuf ou nuptial	108	34,7%	couette(avec/sans plume)-coussin	3	1,0%
couette(avec/sans plume)-coussin	198	63,7%	meuble (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	6	1,9%
meuble (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	189	60,8%	lit (avec/ss gamiture)	12	3,9%
lit (avec/ss gamiture)	187	60,1%	denrées agric° (céréales)	5	1,6%
denrées agric° (céréales)	5	1,6%	les outils du métier	7	2,3%
les outils du métier	0	0,0%	habit pour la future	6	1,9%
charbon	0	0,0%	juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
tuiles	0	0,0%	Chemises	0	0,0%
ruche à miel	0	0,0%	donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
acquitter les dettes du futur	0	0,0%	jouissance de biens fonds	3	1,0%
"une roue de charette"	0	0,0%			
TOTAL OBS.	311		TOTAL OBS.	311	

Aiguillon (1750-1759-1769)

⁴⁹ * Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	82	33,3%
Non précisé	0	0,0%
argent	100	40,7%
bijoux	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	1	0,4%
créance(s)	2	0,8%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	15	6,1%
linceul(s)	146	59,4%
nappes/serviettes/torchons	145	58,9%
vaisselle+ustensile	5	2,0%
habit neuf ou nuptial	97	39,4%
couette(avec/sans plume)-cousin	137	55,7%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	148	60,2%
lit (avec/ss garniture)	137	55,7%
denrées agric° (céréales)	1	0,4%
les outils du métier	1	0,4%
charbon	0	0,0%
tuiles	0	0,0%
ruche à miel	0	0,0%
acquitter les dettes du futur	0	0,0%
"une roue de charette"	0	0,0%
TOTAL OBS.	246	

Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	208	84,6%
Non précisé	0	0,0%
argent	16	6,5%
cession (rente-obligat°)	0	0,0%
créance(s)	0	0,0%
dettes à endosser sur la dot de la future	0	0,0%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	5	2,0%
linceul(s)	4	1,6%
nappes/serviettes/torchons	3	1,2%
vaisselle+ustensile	1	0,4%
couette(avec/sans plume)-cousin	1	0,4%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	4	1,6%
lit (avec/ss garniture)	5	2,0%
denrées agric° (céréales)	5	2,0%
les outils du métier	9	3,7%
habit pour la future	4	1,6%
juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
Chemises	1	0,4%
donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
jouissance de biens fonds	5	2,0%
TOTAL OBS.	246	

Aiguillon (1780-1789)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	68	30,9%
Non précisé	0	0,0%
argent	89	40,5%
bijoux	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	0	0,0%
créance(s)	0	0,0%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	5	2,3%
linceul(s)	139	63,2%
nappes/serviettes/torchons	135	61,4%
vaisselle+ustensile	0	0,0%
habit neuf ou nuptial	75	34,1%
couette(avec/sans plume)-cousin	138	62,7%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	142	64,6%
lit (avec/ss garniture)	139	63,2%
denrées agric° (céréales)	2	0,9%
les outils du métier	0	0,0%
charbon	0	0,0%
tuiles	0	0,0%
ruche à miel	0	0,0%
acquitter les dettes du futur	0	0,0%
"une roue de charette"	0	0,0%
TOTAL OBS.	220	

Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	178	80,9%
Non précisé	0	0,0%
argent	25	11,4%
cession (rente-obligat°)	0	0,0%
créance(s)	0	0,0%
dettes à endosser sur la dot de la future	0	0,0%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	2	0,9%
linceul(s)	4	1,8%
nappes/serviettes/torchons	2	0,9%
vaisselle+ustensile	2	0,9%
couette(avec/sans plume)-cousin	3	1,4%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	6	2,7%
lit (avec/ss garniture)	8	3,6%
denrées agric° (céréales)	7	3,2%
les outils du métier	4	1,8%
habit pour la future	2	0,9%
juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
Chemises	0	0,0%
donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
jouissance de biens fonds	6	2,7%
l'habit de noces pour le futur	1	0,5%
TOTAL OBS.	220	

Fumel (1720-1739)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.	Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	205	40,4%	Non réponse	400	78,7%
Non précisé	0	0,0%	Non précisé	0	0,0%
argent	276	54,3%	argent	98	19,3%
bijoux	3	0,6%	cession (rente-obligat°)	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	1	0,2%	créance(s)	10	2,0%
créance(s)	12	2,4%	dettes à endosser sur la dot de la future	2	0,4%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	29	5,7%	gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	5	1,0%
linceul(s)	234	46,1%	linceul(s)	40	7,9%
nappes/serviettes/torchons	225	44,3%	nappes/serviettes/torchons	36	7,1%
vaisselle+ustensile	130	25,6%	vaisselle+ustensile	23	4,5%
habit neuf ou nuptial	37	7,3%	couette(avec/sans plume)-coussin	6	1,2%
couette(avec/sans plume)-coussin	30	5,9%	meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	19	3,7%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	145	28,5%	lit (avec/ss gamiture)	8	1,6%
lit (avec/ss gamiture)	32	6,3%	denrées agric° (céréales)	10	2,0%
denrées agric° (céréales)	56	11,0%	les outils du métier	12	2,4%
les outils du métier	0	0,0%	habit pour la future	1	0,2%
charbon	1	0,2%	juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
TOTAL OBS.	508		Chemises	0	0,0%
			donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
			jouissance de biens fonds	2	0,4%
			TOTAL OBS.	508	

Fumel (1750-1759)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.	Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	91	42,3%	Non réponse	179	83,3%
Non précisé	0	0,0%	Non précisé	0	0,0%
argent	110	51,2%	argent	34	15,8%
bijoux	3	1,4%	cession (rente-obligat°)	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	0	0,0%	créance(s)	0	0,0%
créance(s)	3	1,4%	dettes à endosser sur la dot de la future	0	0,0%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	16	7,4%	gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	13	6,1%
linceul(s)	103	47,9%	linceul(s)	13	6,1%
nappes/serviettes/torchons	87	40,5%	nappes/serviettes/torchons	12	5,6%
vaisselle+ustensile	39	18,1%	vaisselle+ustensile	3	1,4%
habit neuf ou nuptial	3	1,4%	couette(avec/sans plume)-coussin	1	0,5%
couette(avec/sans plume)-coussin	16	7,4%	meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	5	2,3%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	64	29,8%	lit (avec/ss gamiture)	0	0,0%
lit (avec/ss gamiture)	24	11,2%	denrées agric° (céréales)	7	3,3%
denrées agric° (céréales)	14	6,5%	les outils du métier	2	0,9%
les outils du métier	0	0,0%	habit pour la future	1	0,5%
charbon	0	0,0%	juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
tuiles	0	0,0%	Chemises	0	0,0%
ruche à miel	0	0,0%	donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
TOTAL OBS.	215		jouissance de biens fonds	0	0,0%
			TOTAL OBS.	215	

Fumel (1780-1789)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.	Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	216	35,8%	Non réponse	462	76,5%
Non précisé	0	0,0%	Non précisé	0	0,0%
argent	360	59,6%	argent	126	20,9%
bijoux	0	0,0%	cession (rente-obligat°)	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	2	0,3%	créance(s)	3	0,5%
créance(s)	11	1,8%	dettes à endosser sur la dot de la future	2	0,3%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	79	13,1%	gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	30	5,0%
linceul(s)	280	46,4%	linceul(s)	53	8,8%
nappes/serviettes/torchons	247	40,9%	nappes/serviettes/torchons	43	7,1%
vaisselle+ustensile	69	11,4%	vaisselle+ustensile	16	2,7%
habit neuf ou nuptial	5	0,8%	couette(avec/sans plume)-coussin	4	0,7%
couette(avec/sans plume)-coussin	38	6,3%	meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	19	3,2%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	180	29,8%	lit (avec/ss garniture)	10	1,7%
lit (avec/ss garniture)	42	7,0%	denrées agric° (céréales)	17	2,8%
denrées agric° (céréales)	26	4,3%	les outils du métier	6	1,0%
les outils du métier	0	0,0%	charbon	0	0,0%
charbon	0	0,0%	tuiles	0	0,0%
tuiles	0	0,0%	ruche à miel	1	0,2%
ruche à miel	1	0,2%	acquitter les dettes du futur	1	0,2%
acquitter les dettes du futur	1	0,2%	"une roue de charette"	0	0,0%
"une roue de charette"	0	0,0%	TOTAL OBS.	604	
TOTAL OBS.	604		TOTAL OBS.	604	

Penne (1720-1739)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	31	18,6%
Non précisé	9	5,4%
argent	112	67,1%
bijoux	16	9,6%
cession (rente-obligat°)	8	4,8%
créance(s)	6	3,6%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	19	11,4%
linceul(s)	72	43,1%
nappes/serviettes/torchons	91	54,5%
vaisselle+ustensile	11	6,6%
habit neuf ou nuptial	16	9,6%
couette(avec/sans plume)-coussin	43	25,8%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	25	15,0%
lit (avec/ss garniture)	67	40,1%
denrées agric° (céréales)	22	13,2%
les outils du métier	4	2,4%
TOTAL OBS.	167	

Penne (1750-1759)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	214	34,5%
Non précisé	5	0,8%
argent	377	60,8%
bijoux	1	0,2%
cession (rente-obligat°)	1	0,2%
créance(s)	2	0,3%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	59	9,5%
linceul(s)	306	49,4%
nappes/serviettes/torchons	286	46,1%
vaisselle+ustensile	19	3,1%
habit neuf ou nuptial	52	8,4%
couette(avec/sans plume)-coussin	138	22,3%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	231	37,3%
lit (avec/ss gamiture)	94	15,2%
denrées agric ° (céréales)	71	11,5%
les outils du métier	2	0,3%
TOTAL OBS.	620	

Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	452	72,9%
Non précisé	12	1,9%
argent	135	21,8%
cession (rente-obligat°)	3	0,5%
créance(s)	6	1,0%
dettes à endosser sur la dot de la future	3	0,5%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	32	5,2%
linceul(s)	66	10,7%
nappes/serviettes/torchons	47	7,6%
vaisselle+ustensile	4	0,7%
couette(avec/sans plume)-coussin	9	1,5%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	29	4,7%
lit (avec/ss gamiture)	9	1,5%
denrées agric ° (céréales)	29	4,7%
les outils du métier	8	1,3%
habit pour la future	3	0,5%
TOTAL OBS.	620	

Penne (1780-1789)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	212	36,8%
Non précisé	1	0,2%
argent	332	57,6%
bijoux	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	0	0,0%
créance(s)	3	0,5%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	73	12,7%
linceul(s)	295	51,2%
nappes/serviettes/torchons	259	45,0%
vaisselle+ustensile	12	2,1%
habit neuf ou nuptial	14	2,4%
couette(avec/sans plume)-coussin	128	22,2%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	205	35,6%
lit (avec/ss gamiture)	97	16,8%
denrées agric ° (céréales)	69	12,0%
les outils du métier	0	0,0%
TOTAL OBS.	576	

Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	441	76,6%
Non précisé	1	0,2%
argent	117	20,3%
cession (rente-obligat°)	1	0,2%
créance(s)	6	1,0%
dettes à endosser sur la dot de la future	1	0,2%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	22	3,8%
linceul(s)	57	9,9%
nappes/serviettes/torchons	44	7,6%
vaisselle+ustensile	5	0,9%
couette(avec/sans plume)-coussin	7	1,2%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	28	4,9%
lit (avec/ss gamiture)	7	1,2%
denrées agric ° (céréales)	19	3,3%
les outils du métier	15	2,6%
habit pour la future	0	0,0%
juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
Chemises	0	0,0%
revenus annuels	2	0,4%
TOTAL OBS.	576	

Villeneuve (1720-1739)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	174	26,6%
Non précisé	0	0,0%
argent	355	54,3%
bijoux	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	1	0,2%
créance(s)	41	6,3%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	52	8,0%
linceul(s)	404	61,8%
nappes/serviettes/torchons	382	58,4%
vaisselle+ustensile	158	24,2%
habit neuf ou nuptial	52	8,0%
couette(avec/sans plume)-coussin	229	35,0%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	303	46,3%
lit (avec/ss garniture)	159	24,3%
denrées agric ° (céréales)	97	14,8%
les outils du métier	7	1,1%
TOTAL OBS.	654	

Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	496	75,8%
Non précisé	1	0,2%
argent	118	18,0%
cession (rente-obligat°)	1	0,2%
créance(s)	6	0,9%
dettes à endosser sur la dot de la future	0	0,0%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	9	1,4%
linceul(s)	78	11,9%
nappes/serviettes/torchons	55	8,4%
vaisselle+ustensile	14	2,1%
couette(avec/sans plume)-coussin	22	3,4%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	31	4,7%
lit (avec/ss garniture)	27	4,1%
denrées agric ° (céréales)	21	3,2%
les outils du métier	18	2,8%
habit pour la future	3	0,5%
juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
Chemises	2	0,3%
donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
jouissance de biens fonds	0	0,0%
TOTAL OBS.	654	

Villeneuve (1750-1759)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	170	32,2%
Non précisé	0	0,0%
argent	256	48,5%
bijoux	1	0,2%
cession (rente-obligat°)	6	1,1%
créance(s)	17	3,2%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	54	10,2%
linceul(s)	265	50,2%
nappes/serviettes/torchons	246	46,6%
vaisselle+ustensile	83	15,7%
habit neuf ou nuptial	36	6,8%
couette(avec/sans plume)-coussin	156	29,6%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	212	40,2%
lit (avec/ss garniture)	138	26,1%
denrées agric ° (céréales)	53	10,0%
les outils du métier	5	1,0%
TOTAL OBS.	528	

Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	416	78,8%
Non précisé	0	0,0%
argent	76	14,4%
cession (rente-obligat°)	1	0,2%
créance(s)	3	0,6%
dettes à endosser sur la dot de la future	1	0,2%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	8	1,5%
linceul(s)	44	8,3%
nappes/serviettes/torchons	35	6,6%
vaisselle+ustensile	14	2,7%
couette(avec/sans plume)-coussin	14	2,7%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	28	5,3%
lit (avec/ss garniture)	15	2,8%
denrées agric ° (céréales)	24	4,6%
les outils du métier	9	1,7%
habit pour la future	1	0,2%
juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
Chemises	0	0,0%
donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
jouissance de biens fonds	1	0,2%
TOTAL OBS.	528	

Villeneuve (1780-1789)

Nature des biens(future)	Nb.cit.	Fréq.	Nature des biens(futur)	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	270	42,8%	Non réponse	523	82,9%
Non précisé	2	0,3%	Non précisé	2	0,3%
argent	268	42,5%	argent	78	12,4%
bijoux	0	0,0%	cession (rente-obligat°)	0	0,0%
cession (rente-obligat°)	4	0,6%	créance(s)	4	0,6%
créance(s)	17	2,7%	dettes à endosser sur la dot de la future	0	0,0%
gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	55	8,7%	gages de service (argent et/ou pdts agricoles)	3	0,5%
linceul(s)	270	42,8%	linceul(s)	45	7,1%
nappes/serviettes/torchons	238	37,7%	nappes/serviettes/torchons	32	5,1%
vaisselle+ustensile	67	10,6%	vaisselle+ustensile	2	0,3%
habit neuf ou nuptial	4	0,6%	couette(avec/sans plume)-coussin	6	1,0%
couette(avec/sans plume)-coussin	155	24,6%	meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	18	2,9%
meublier (caisse-coffre/avec clé/cabinet/armoire)	202	32,0%	lit (avec/ss garniture)	13	2,1%
lit (avec/ss garniture)	149	23,6%	denrées agric° (céréales)	6	1,0%
denrées agric° (céréales)	45	7,1%	les outils du métier	8	1,3%
les outils du métier	1	0,2%	habit pour la future	0	0,0%
TOTAL OBS.	631		juste au corps de cadis de maison	0	0,0%
			Chemises	0	0,0%
			donation charge (office procureur du roi)	0	0,0%
			TOTAL OBS.	631	

C : Contrat de mariage entre Marguerite Guitard et Jean Auzely⁵⁰

mariage de la future luy dix huitième du
 mois d'octobre, mil sept cent quatrevingts
 devant nous, notaire de parois de la sénéchaussée
 jurisdiction de penne d'age. devant nous
 notaire royal. soussigné, & le sieur barthelemi
 ont été présentés par Jean Auzely, travailleur
 fils légitime de seigneur barthelemi auzely.
 de la paroisse de la plage, habitant de cette
 paroisse, assisté de Joseph auzely son père
 aîné, faisant tout pour luy, qui pour luy
 pluge mère. à laquelle il promet d'obliger
 de faire approuver le present acte par son

⁵⁰ A.D.47 ; 3^E 233/19 : contrat de mariage entre Marguerite Guitard et Jean Auzely, en date du 18/10/1780, notaire Boucher Léger à Penne.

assisté aussi de george & joseph anselmy
les trois paires d'une part, & marguerite
quittard. fille légitime de défunt pierre
quittard & de marie grant, habitant
au hwy de cette paroisse, procédant du
consentement & assistance de son père
jean tancie son beau-père, d'une d'autre
leur parente d'ami. & autres
de toutes parts d'autre, lesquelles parties
de leur vry fond le bon plaisir & le
contentement des Sonnomme, ont promis
de prendre & donner en mariage à l'espérance
de faire de Notre mère St. Eglise catholique
apostolique & romaine à la première
acquisition qu'une des parties en fera
à l'autre aux prime de droit, & en
façon de quel mariage & pour aider
à lui supporter les charges la future épouse
major de vingt cinq ans du consentement
de ses parents, soit constituée la somme de
six cent trente sept livres en argent -
Compris trois sacs de blé froment évalué trente
trois livres - deux effets mobiliers ou lit entre
garni en l'erge Neuve pour un jour, une
ouverte verte neuve, guillette, coiffe de
traversin neuf garni de plume de cuisine
des draps de lit, une douzaine de serviette
six napes de tout toille de Meulin, neuf
doux & demi napes neuves, deux buffets ou
bois de s'ouvrir & deux petites portes fermant
à clef. le tout provenant de son salaire -
de profit quelle s'est faite depuis plusieurs
années, lequel blé la somme de trois
cent quatreze livres, double, large &
effets lev. anselmy futur époux adieu etc.

La Confession Notre presence et de temoins
avoir cy devant veu & de puis quel que jour
de fait. future épouse qui luy se réellement
payé en loiz dot. & lozies de Louis le duc.
Ces quatre vingt dix livres qui ont esté
la premiere somme de pin Comb brent le
livres. Les mille deux cent quatre vingt dix
livres. le futur épouse a puis de veine aux
specul de veu de Neard. no. de temoins, dont et
butant qu'il l'ame, que led. auzely reconoit
d'affirmer a fait. future épouse. par tous se-
biens meubles & immeubles, present & avenir
pour la rendre & restiter fille le chef de
a qui se appartient. de plus led futur
épouse. se Constitue le bien de droit a
elle primum de chef du chef de son d'ant que
quels qu'il soient, & pour la redresse de
perception de l'ame. future a fait de
Constitue son. fiance, son revenu & g.
de special, et l'effet de les prendre, recevoir
quittances. & aides atermoyes, & adiffant
de payement de la part des debitiers et
deturbes, les jours suivis. jusque a jugement
diffinitif, ainsi et de meme, qu'elle s'engage
de faire primum d'avoir le tout pour
agreable. & par le party led auzely futur
se Constitue se bien de droit, & led
futur épouse, voulant se donner des
manque de l'affection conjugative, qu'il
ont l'un des autres, de l'un que de l'autre
se sont mutuellement remis & supposé
de puissance de leur bien Meuble &
immeuble present, pour de tout & veine
d'ad. bien faire de l'un. par le futurant
ad l'ame de l'un de l'autre. engageant les

charge personnelle, Nous étant de ce moment
les enfants ont y aura en passant mariage
de par eux transportant à la messe, les font
de produit de leur puits de puits. Pour
d'effe en même contempation d'un mariage
de l'un par un ou par pierre d'adelpoitie -
d'actuellement l'ologie l'uri de l'ell'garviff
y habitant, lequel a volontairement fait
donation entre vif à son vovable auct' auct'
futur epoux le acceptant d'un p'ad' contemp'
ou cyrie, par un a fortie. Situé en lebourg
contenant un p'ad' ou environ de terres qui
contente d'ad' devant aux murs d'ad' p'ad' lere
du midy a p'ad' de l'ouffes, du foubant a
l'ouffes d'ad' vignon d'ad' Nord d'ad' d'ad' d'ad'
public, allant a l'eglise, plus d'ad' l'ouffes
de l'ouffes. Situé d'ad' l'ouffes. Contique
au cimetiere d'ad' Cont' d'un p'ad' et d'un
p'ad'. Cont' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad'
l'ouffes, d'ad' l'ouffes de m' d'ad' l'ouffes
d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' -
Cont' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' d'ad' -
futur epoux pourra
faire d'ad' d'ad' a se p'ad' d'ad' d'ad' d'ad' -
luy transportant tout droit de p'ad' -
d'ad' l'ouffes luy a fait tout. donation -
en reconnaissance de la fidelite, d'ad' -
attachement qu'il luy a donne. d'ad' -
auct' l'ouffes a humblement remercie, -
Cont' d'ad' l'ouffes pour sa validite
quelle soit en regitree en toute lous d'ad' -
registree que besoin fera. d'ad' d'ad' -
que l'ouffes de son bien fait est d'ad' d'ad' -
de quarante huit l'ouffes. d'ad' d'ad' d'ad' -
entre l'ouffes que les futurs epoux -
seront d'ad' pour p'ad' d'ad' d'ad' d'ad' -
auct', qu'il feront contant d'ad' d'ad'

D : Paiement de la dot⁵¹

Aiguillon (1720-1739)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	37	11,9%
partie (CDM et/ou célébration)	154	49,5%
entre 1 et 5 ans	93	29,9%
plus de six ans	16	5,1%
après décès des constituants(parents/aïeux)	61	19,6%
ss forme de rente (5%)	0	0,0%
Total	311	

Aiguillon (1750-59-1769)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	30	12,2%
partie (CDM et/ou célébration)	113	45,9%
entre 1 et 5 ans	59	24,0%
plus de six ans	15	6,1%
après décès des constituants(parents/aïeux)	38	15,4%
ss forme de rente (5%)	2	0,8%
Total	246	

Aiguillon (1780-1789)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	47	21,4%
partie (CDM et/ou célébration)	89	40,5%
entre 1 et 5 ans	54	24,5%
plus de six ans	13	5,9%
après décès des constituants(parents/aïeux)	28	12,7%
ss forme de rente (5%)	1	0,5%
Total	220	

⁵¹ Le nombre total affiché correspond à l'échantillon total des observations, le pourcentage indique la valeur par item. Le sigle CDM signifiant contrat de mariage.

Fumel (1720-1739)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	16	3,1%
partie (CDM et/ou célébration)	238	46,9%
entre 1 et 5 ans	117	23,0%
plus de six ans	110	21,7%
après décès des constituants(parents/aïeux)	10	2,0%
ss forme de rente (5%)	0	0,0%
Total	508	

Fumel (1750-1759)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	4	1,9%
partie (CDM et/ou célébration)	101	47,0%
entre 1 et 5 ans	48	22,3%
plus de six ans	45	20,9%
après décès des constituants(parents/aïeux)	6	2,8%
ss forme de rente (5%)	0	0,0%
Total	215	

Fumel (1780-1789)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	46	7,6%
partie (CDM et/ou célébration)	297	49,2%
entre 1 et 5 ans	124	20,5%
plus de six ans	146	24,2%
après décès des constituants(parents/aïeux)	28	4,6%
ss forme de rente (5%)	1	0,2%
Total	604	

Penne (1720-1739)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	8	4,8%
comptant	8	4,8%
partie (CDM et/ou célébration)	92	55,1%
entre 1 et 5 ans	30	18,0%
plus de six ans	64	38,3%
après décès des constituants(parents/aïeux)	3	1,8%
Total	167	

Penne (1750-1759)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	1	0,2%
comptant	26	4,2%
partie (CDM et/ou célébration)	302	48,7%
entre 1 et 5 ans	104	16,8%
plus de six ans	193	31,1%
après décès des constituants(parents/aïeux)	16	2,6%
ss forme de rente (5%)	2	0,3%
Total	620	

Penne (1780-1789)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	1	0,2%
comptant	43	7,5%
partie (CDM et/ou célébration)	277	48,1%
entre 1 et 5 ans	116	20,1%
plus de six ans	148	25,7%
après décès des constituants(parents/aïeux)	16	2,8%
ss forme de rente (5%)	1	0,2%
Total	576	

Villeneuve (1720-1739)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	73	11,2%
partie (CDM et/ou célébration)	294	45,0%
entre 1 et 5 ans	150	22,9%
plus de six ans	38	5,8%
après décès des constituants(parents/aïeux)	60	9,2%
ss forme de rente (5%)	5	0,8%
Total	654	

Villeneuve (1750-1759)

Paiement de la dot

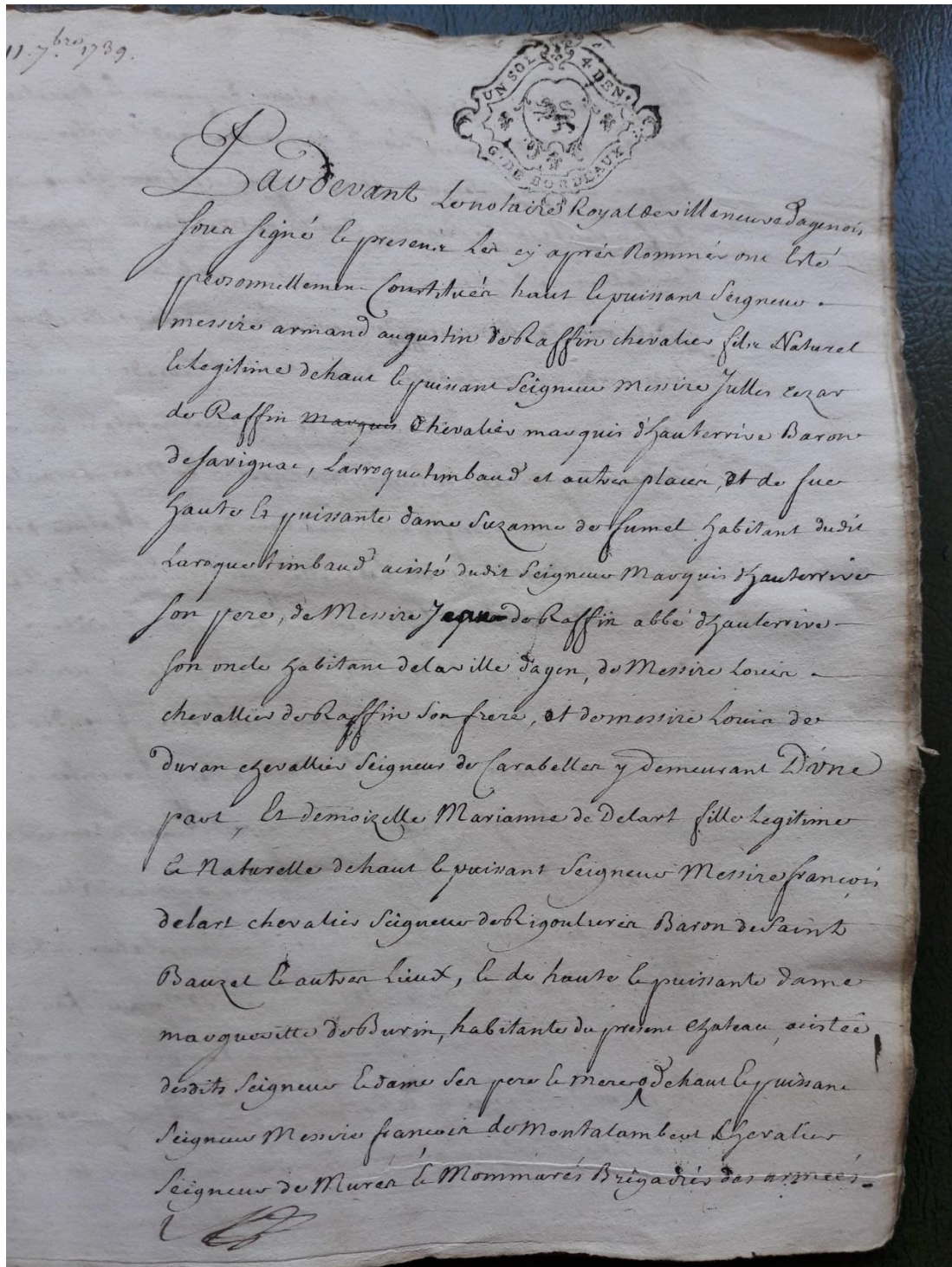
	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	72	13,6%
partie (CDM et/ou célébration)	206	39,0%
entre 1 et 5 ans	112	21,2%
plus de six ans	29	5,5%
après décès des constituants(parents/aïeux)	54	10,2%
ss forme de rente (5%)	2	0,4%
Total	528	

Villeneuve (1780-1789)

Paiement de la dot

	Nb	% obs.
non précisé	0	0,0%
comptant	70	11,1%
partie (CDM et/ou célébration)	212	33,6%
entre 1 et 5 ans	113	17,9%
plus de six ans	48	7,6%
après décès des constituants(parents/aïeux)	66	10,5%
ss forme de rente (5%)	1	0,2%
Total	631	

E : Contrat de mariage entre Armand Augustin de Raffin et Marianne de Delart (en date du 11/09/1739)⁵²



⁵² A.D.47 ; 3^E 979/3 : contrat de mariage entre Armand Augustin de Raffin et Marianne de Delart, en date du 11/09/1739, notaire Paganel Barthélémy à Villeneuve.

de luy gouverneur de fort le Chateau d'Avignon, le Chevalier
de l'Ordre Militaire de S. Louis demeurant ausd. ville neuve
de qui l'puissance Seigneur Messire Pierre Silvain alexandre
de fumel Chevalier Seigneur Comte de Montaigne Baron de
Sombourg La Rocheille le autre place habitant ausy des
le dit ville de ville neuve ^{de} demeurant au lieu de la goulle Chevalier
Seigneur de gamon habitant de la ville de St. Lorrade, de messieurs
Jean Panvier de ^{Chevalier} ^{de} Souvise Seigneur de paultac habitant en son
Chateau de paultac, de messieurs Chevalier de Mas, arrault
Chevalier Seigneur de ferrasson habitant de son Chateau de
ferrasson D'altre part les quelles parties sur les acts
de mariage de l'edit Seigneur de la ffon le ladite
d'embelle de l'ignolierca ont convenu qu'ils se prendront
comme ils promettent Reciproquement de se prendre le
un le mariage suivant les Ceremonies prescrites
par la sainte Eglise Catholique apostolique et romaine
son qu'une d'elle la Requerera l'autre a peine de tout
de femme tomage l'interdit, la Contumelie dudit
Mariage et non d'autre ledit Seigneur Margui d'hauteville
fait son le donation entre vif le a jamais Irrevocable
en faveur dudit Seigneur de la ffon son filz futur Epoux present
l'acceptant de tout et une Epoux. Sa biens meubler




Le Immeuble avoir Nom Raisonne le adons present
conquy que le tout puisse Conuiter et en quelquel lieu que
Lesdits biens soient situes d'aplan luy fait son le donation
entre vif le a jamais Irrevocable de laugment qui a gagnie
par la precedee de la dite Dame Susanne de fumel son Epouse
Comme ausy il tenomme le Epouse le faveur dudit Mariage
pour succeder l'entree succession de la dite Dame de fumel
suivant les pouvoirs quelle luy en a donnee par son testament
du vingt neufieme avril mil six cent vingt quatre
Retenu par Dubsith not. Royal Roisille a Cognac, a elle
declaree par ledit Seigneur, De tout les quatre susdits biens
ledit Seigneur de Raffin pour se jouir le d'ingrès le par
a l'avenir Comme bon luy semblera a Commencement du jour
dudit mariage le par luy paye toute la dette dudit
Seigneur Margui d'hauteville son pere, Et acquittant les pensions
annuelles dont ledits biens sont chargez, se Reserve
Neanmoins ledit Seigneur d'hauteville luy fait la jouissance
pendant la vie de la terre le Seigneurie de Savignac av. Sa
et y astenauer le dependance française quelle de tout de luy
le laigolierca jusqu'à ce jour meme la faculte de pouvoir
disposer de tout les biens donnee de la femme de douze
1679

Mille livres ainsi le delamanier qui bon luy semblera
le la car quil nen dispose par la dite femme de son cens
Comprise dans la dite donation, le ayant rendu audit seigneur
de la fin Comme si elle navoit par este reservee, au surplus
le dit seigneur de la fin futus luy sera tenu l'obligé de
payer annuellement a Messire Louis de la fin son frere
quint le dit seigneur de la fin son frere
pendant la vie dudit seigneur de la fin apres le deces
duquel la dite pension sera due au dit seigneur futus
luy sera tenu de delaisser le propre audit seigneur
Messire Louis de la fin son frere les droits legitimes
paternels maternels le fraternels, tels quilz luy seront duez
de droit, et d'autant que le dit seigneur de la fin a deja
tenu sur les fermes de la dite seigneurie de la fin son
mandement en faveur des Dames Religieuses d'icelles ordres
de la ville d'agen pour la somme Capitalle de quatre mille
livres luy pour les Intereux d'icelle a l'apris et ce luy
payement de la somme de mille de la demorelle de la fin
sa fille Religieuse professe, et de la somme de mille livres
par luy due audit Dame Religieuse par Contre son
pacte de son par d'icelle de la ville d'agen, Il est
Convenu que jusques ce que l'edit Mandement sera



entièrement acquitté le dit seigneur de la fin prendra
annuellement sur les fermes de la dite seigneurie de la fin
les memes sommes que Ceut de la fin de la fin
seront obligés de payer audit Dame Religieuses les
Conséquens d'icelle Mandement de telle sorte que les revenus
de la dite seigneurie de la fin ou lequivalent d'icelle luy
Restent quitter de tout d'icelle, Et mesme Il a été convenu
que si pendant la susdite jouissance Il survient de grelle
dans la dite seigneurie qui donne lieu a une diminution
de l'evenue le dit seigneur de la fin sera tenu d'indemniser
le dit seigneur de la fin son frere dudit Cas de grelle au
dire l'estimation de l'expert d'icelle que l'on a accoustumé de le
pratiquer a l'égard des fermes, le par le dit seigneur de la fin
denonciant audit seigneur de la fin son frere dans le deloy des
quintains apres que l'edit Cas soit arrivé, Comme
aussy au Cas que le sieur galibet de duille vint a
obligés la Dame de Castelgailhard a proceder a un nouveau
partage, et que par ce moyen l'ancien le domaine de
Rozery sortent de la main dudit seigneur de la fin
le dit seigneur de la fin futus luy sera tenu l'obligé
35

Du Remboursement desdits biens le lord y fera a sa plaisir
 le volentier, le yndomagera annuellement lesdiz seigneurs
 d'autre vie son pere de ce que ladite seigneurie de sarrigna
 l'aveu de demourer par la fore audit l'abbay, laquelle
 yndomage sera paye par ledit seigneur d'autre vie sur les
 revenus le furnier de la seigneurie de l'arquet timbaud
 le attendu que si le susdit Remboursement le l'abbay de dicit
 Bien de Rozery vient a se faire, il n'este va plus de
 maison audit lieu de sarrigna, dans laquelle ledit seigneur
 d'autre vie puisse faire son habitation, il a este convenu
 quand il sera seulement ledit seigneur d'autre vie aura
 la jouissance de sa vie durant de la Maison le Chateau de
 l'arquet timbaud avec les Offices le d'atimons le dependans
 domens qui del'enclos du Rolland, le jour le jour de
 l'ange de l'union mariage le l'nfaveur le Contemplation
 d'iceluy le Non d'au tres, ledit seigneur de l'igoulieue le la
 dame de Durin son l'pouse, l'ij presentie ont constitue
 le dot a ladite demoiselle de l'igoulieue leur fille aince
 future l'pouse la somme de Cent Mille livres savoir
 de chef paternel la somme de soixante quinze Mille
 livres, et de chef Maternel celle de vingt cinq Mille
 livres, ladite somme de Cent Mille livres ainsi constituee



Le dot sera payable apres le deces du survivant
 desdits seigneurs le Dame Constituant le le l'bien fonds
 par hereditaire, au espoir desdits futurs l'poux suivant
 destination qui en sera faite par des l'poux, dans
 laquelle ledite Constitution de Cent Mille livres demeurera
 compris le profit l'effet de la destination que ledit
 seigneur et dame de l'igoulieue ont fait par leur Contrat de
 mariage en faveur d'un de leur enfant auquel l'iter
 donation ledits seigneur le dame de l'igoulieue ont nomme
 comme ils nomment par ce present en chacun de son chef
 ladite demoiselle de l'igoulieue leur fille future l'pouse,
 obligent en outre ledit seigneur le dame de l'igoulieue de
 Nourrir le l'aiterans dans leur Maison leur vie durant
 de bon feu seulement ledits seigneur de la fin, le Dame de
 l'igoulieue leur fille en semble leur l'nfans domestiques
 le bien, suivant leur l'etat le Condition, le sans estre tenue
 a payer aucun gage, le le Cas d'Incompatibilite il sera
 paye annuellement audit futur l'poux par ledits
 seigneur le dame de l'igoulieue la somme de trois Cent
 livres de pension en argent, Sachez Neanmoins au order
 que si ledit seigneur de l'igoulieue vient a deceser plus
 de

que la Dame son Epouse, Cellecy sera obligée de Continuer a
Nourrir et entretenir lesdits futurs Epoux leur enfant domestique
le bien, de la maniere cy dessus exprimée, le En Cas d'Incompatibilité
ladite Dame sera tenue de leur delaisser au dire l'Estimation
d'experts du bien fonds de l'heerde qui puisse produire
annuellement la somme de trois mille livres de revenu
des que la Dame lesdits futurs Epoux jouiront pendant la vie
de ladite Dame de Rigoulieues sans qu'ils puissent pretendre
ny briger audis Cas ladite somme de trois Cens livres en
de fonction si dessus l'once, le si au contraire ladite Dame
de Rigoulieues a vie a decedé avant ledit Seigneur de Rigoulieues,
son Epoux Cellecy et le Cas d'Incompatibilité survenant sera
obligé de payer annuellement la vie durant ausdits Seigneur
de l'affin le demourant de Rigoulieues futurs Epoux la somme
de quinze Cens livres en argent pour lesdites pensions ausdits
Cas d'Incompatibilité leur tenir lieu de toute pension
Entretient, la Jouissance, Reste l'œuvre Comseme que si dans
les delay de Cinq années a Compter de ce jour d'uy ledit
seigneur de l'affin paye a la decharge desdits seigneur le Dame
de Rigoulieues la somme de vingt mille livres a Compter
des droits legitimaire ou Constitution de telle, de la demourant
Cecille de la V de Saint Baural, leur fille Cadette ledit
seigneur le Dame de Rigoulieues payeront annuellement

audit seigneur de Raffin indépendamment de ce qui a été en
dessus mentionné la somme de mille livres en argent pour
luy tenir lieu de legitime future de ladite somme de vingt
mille livres de laquelle il ne pourra exiger le Capital
qu'à partir le décès dudit seigneur le dame de Rigoulieues, le
ou dernier Mourant d'entre eux, le si ledit seigneur de Raffin
ne paye par dans ledit délai de cinq années ladite somme
de vingt mille livres à Comptes de droits legitimaux et
Constitution de telle de ladite demoiselle de St. Bauret, il sera
Loisible audit Cas audit seigneur le dame de Rigoulieues de
vendre la terre le seigneurie de St. Bauret pour le prix en
provenant être employé savoir vingt mille livres à
Compte de ladite Constitution de telle de ladite demoiselle
de St. Bauret la somme de trente mille livres provenant
de ladite vente sera payée audit seigneur de Raffin à
Compte de la Constitution de telle faite à ladite demoiselle
de Rigoulieues future épouse, lui lors du payement de ladite
somme de trente mille livres le Cas d'Incompatibilité
N'est pas survenu, ledit seigneur de Raffin sera obligé
de payer annuellement audit seigneur le dame de Rigoulieues
la somme de quinze cent livres pour le legitime future de
desdites trente mille livres, mais si le Cas d'Incompatibilité
est arrivé ou survient dans la suite ladite somme de quinze
cent livres

Ces livres sera compensés ou tenus à compte sur la
portion qui sera due audit Cas audit futur Epoux de
celle sorte Neanmoins que si la dite portion N'est que de la somme
de trois Cent livres ainsi qu'il a été cy dessus convenu
Le dit Seigneur de Raffin le la demoiselle de Rigoulieues futur
Epoux ne seront pas obligés de payer la somme de cent Cent
livres d'excédant, et le legitime Interest de la dite somme de
cent mille livres demeurera dans ce Cas seulement
Compensé et acquitté au moyen de la dite portion, Et dans le
autre Cas cy dessus spécifié, Seront tous les loy portions
du Cas d'Incompatibilité, sera de quinze Cent livres ou de
trois mille livres le dit Seigneur de Raffin Imputera sur la dite
portion la somme de quinze Cent livres pour les Entrées et
Interest de la dite somme de cent mille livres, au surplus
le dit Seigneur le demoiselle futur Epoux se font donner
d'augment d'arroy le dit Seigneur de Raffin et la demoiselle
de Rigoulieues la somme de six mille livres le la dite
demoiselle de Rigoulieues audit Seigneur de Raffin Celle
de trois mille livres que le survivant d'entre eux gagnera
sur les biens du premier decédé, se sont aussi le dit
Seigneur le demoiselle futur Epoux associés entre
eux lesquels qu'ils feront pendant leur mariage

Lesquels a que l'on demone que les susdit augment seront
reversibles en faveur de l'enfant Male qui survivra
du dit Mariage avec pouvoir de son avantage tel que bon
leur semblera, le la d'efface de l'enfant Male le dit
a que l'augment seront reversibles aux filles qui
N'ont du dit mariage avec les mêmes facultés de
avantages telles qu'il plaira audit futur Epoux de
le d'efface de l'enfant Chacun des dit Seigneur de Raffin
le demoiselle de Rigoulieues pourra disposer du susdit
augment de la moitié d'a que l'on en faveur de celui
qu'il jugera à propos, Comme aussi les dit futur
Epoux audit le d'efface l'enfant qui de besoin seroit
favoris le dit Seigneur de Raffin du dit Seigneur Marguerite
d'Auterrive, le la dite demoiselle de Rigoulieues du dit Seigneur
de Rigoulieues ont fait le faveur le Contemplation du dit
Mariage de la donation, l'abusif le a Jamais Irrevocable
de la moitié de tout le l'enfant l'enfant Bien y personne le
avenir aucun de l'enfant Male qui N'ont de y personne
mariage facile à succéder, le non l'engagé y ab de vante
ny dans l'état Ecclesiastique duquel l'enfant Male le dit
Seigneur de Raffin futur Epoux pourra faire la nomination
tant de son Chef que de celui de la demoiselle future

Yours, Et au cas que ledit seigneur de Raffen vint a deceder
sans faire ladite nomination ledit seigneur Marguerite
d'Auberville son pere fut lors la villa aura droit de nommer
ledit Malle sans pour le bien donner par ledit seigneur
de Raffen son fil, que pour ceud donner par ladite
demoiselle de Rigoul avec sa belle fille, la deffau de la
nomination de la part dudit seigneur d'Auberville, le dudit
seigneur de Raffen son fil ladite demoiselle de Rigoul avec
futuro Yours aura audit cas seulement la faculte de
choisir tel desdits enfans Malle que bon luy semblera
pour recueillir l'effet des susdites donations, le biterme
le l'autre decedent sans faire ladite nomination le l'elation
laine desdits enfans Malle s'abilla a succeder, et non
l'engagé par des veult ou dans l'ordre ecclesiastique, sera
cense nomme mair a deffau de enfans Malle les susdites
nomination a resteront sans effet, le chacun desdits peut
s'ava libre de disposer de son bien comme bon luy semblera,
au surplus ledit seigneur de Raffen sera obligé de reconnaître
comme il devoit lors l'edja sur tout le l'gaur de
Ordonner ladite femme constituée a ladite demoiselle futuro
Yours lors que le payement luy en sera fait pour la

Rendre le cas de restitution avenant de la meme maniere qu'il
laura de vous C'est a dire que si la susdite constitution a
été payee la l'atée en fonds il ne sera tenu que rendre
le l'atée le meme bien fonds non deterioré, le si la susdite
constitution a été payee en parties en argent lesdites parties
seront restées en argent, le pour l'execution de ladite
de dessus les parties esdites les convenances obligé
leura de venir meubler le l'atée pres en la venue fait
dans le chateau de Rigoul avec parois de saint Marcel
judice agencis apres Midy Ce jourd'uy onzieme du mois
de septembremille sept cent trente Neuf en presence de
M^{rs} M^{rs} l'itoye Carlier avocat au parlement de Paris
de juy levesse le querez, le m^r m^r Jean Bory notay
avocat en parlement de Paris de la ville de Lyon pour
signer avec ledit seigneur et demoiselle futuro Yours
les seigneur la dame constituée le autres seigneur
le demoiselle acutane le l'atée
Le demoiselle Cecille de la st de saint Baur el l'atée
approuvant la l'atée de m^r de la premiere page, de trois
mots de la troisieme de neuf mots de la cinquieme, et de deux
mots de la septieme page
H^o de dame Catherine de Montalambert veuve de Messire
chancelier de Montalambert la tante
H^o de haut le l'atée seigneur Messire Charles gaudin de
J.B.

Montalambert chevalier seigneur de Montbault le haut et
plais demeurant en son chateau de Montbault

Raffin futur epoux marie anne de
regoussieres fe bouch
esfrouse

Raffin Hauterive

regoussieres barain de
regoussieres

Hauterive prestre.

le chevalier de raffin

regoussieres le noble abbe de castelgalu

Guerin montaigne

montalambert la haye de la poivrade

Gilbert de carabelles

montalambert

poullier

Carli

Roy

regoussieres

Saganet

on voit en l'annee mille sept cent dix sept
de quatre cent cinquante sept d'ancien
de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
de l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien

F : L'endogamie géographique (par périodes et par localités) (effectif des futurs en colonne)

Aiguillon (1720-1729)

Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Cité et juridiction d' Aiguillon		Cités et juridictions avoisinantes		Albret Brulhois Néracais Queyran		Condomois		Agenais Marmandais		Bordeaux Pays des Lannes		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cité et juridiction d' Aiguillon	151	71,6%	43	20,4%	7	3,3%	6	2,8%	3	1,4%	1	0,5%	211	100,0%
Cités et juridictions avoisinantes	34	37,0%	56	60,9%	2	2,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	92	100,0%
Condomois	3	50,0%	1	16,7%	0	0,0%	2	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	6	100,0%
Non mentionné	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	190	61,1%	100	32,2%	9	2,9%	8	2,6%	3	1,0%	1	0,3%	311	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Aiguillon (1750-59-1769)

Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Cité et juridiction d' Aiguillon		Cités et juridictions avoisinantes		Condomois		Albret Brulhois Néracais Queyran		Agenais Marmandais		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cités et juridictions avoisinantes	34	28,3%	78	65,0%	4	3,3%	3	2,5%	1	0,8%	120	100,0%
Cité et juridiction d' Aiguillon	85	76,6%	21	18,9%	2	1,8%	2	1,8%	1	0,9%	111	100,0%
Condomois	2	40,0%	2	40,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	5	100,0%
Albret Brulhois Néracais Queyran	1	20,0%	3	60,0%	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	5	100,0%
Non mentionné	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
Agenais Marmandais	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	124	50,6%	106	43,3%	6	2,4%	6	2,4%	3	1,2%	245	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Aiguillon (1780-1789)

Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Cité et juridiction d' Aiguillon		Cités et juridictions avoisinantes		Albret Brulhois Néracais Queyran		Condomois		Agenais Marmandais		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cité et juridiction d' Aiguillon	90	72,0%	28	22,4%	4	3,2%	2	1,6%	1	0,8%	125	100,0%
Cités et juridictions avoisinantes	30	33,7%	58	65,2%	1	1,1%	0	0,0%	0	0,0%	89	100,0%
Condomois	1	20,0%	2	40,0%	0	0,0%	2	40,0%	0	0,0%	5	100,0%
Agenais Marmandais	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	121	55,0%	88	40,0%	5	2,3%	4	1,8%	2	0,9%	220	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Fumel (1720-1739)

Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Périgord et Quercy limitrophes		Cités et juridictions avoisinantes		Cité et juridiction de Fumel		Villes et juridictions de l'Agenais		Non mentionné		Grand Sud-Ouest		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cité et juridiction de Fumel	19	11,8%	33	20,5%	106	65,8%	1	0,6%	1	0,6%	1	0,6%	161	100,0%
Périgord et Quercy limitrophes	109	68,6%	29	18,2%	12	7,5%	8	5,0%	1	0,6%	0	0,0%	159	100,0%
Cités et juridictions avoisinantes	37	24,5%	93	61,6%	18	11,9%	3	2,0%	0	0,0%	0	0,0%	151	100,0%
Non mentionné	5	25,0%	8	40,0%	6	30,0%	1	5,0%	0	0,0%	0	0,0%	20	100,0%
Villes et juridictions de l'Agenais	11	84,6%	0	0,0%	1	7,7%	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	13	100,0%
Total	181	35,9%	163	32,3%	143	28,4%	14	2,8%	2	0,4%	1	0,2%	504	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Fumel (1750-1759)
Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Cités et juridictions avoisinantes		Cité et juridiction de Fumel		Périgord et Quercy limitrophes		Villes et juridictions de l'Agenais		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cités et juridictions avoisinantes	99	82,5%	15	12,5%	6	5,0%	0	0,0%	120	100,0%
Cité et juridiction de Fumel	22	30,1%	44	60,3%	5	6,8%	2	2,7%	73	100,0%
Non mentionné	8	66,7%	4	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	12	100,0%
Périgord et Quercy limitrophes	1	10,0%	5	50,0%	4	40,0%	0	0,0%	10	100,0%
Total	130	60,5%	68	31,6%	15	7,0%	2	0,9%	215	

La relation est très significative.
 Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Fumel (1780-1789)
Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Cités et juridictions avoisinantes		Cité et juridiction de Fumel		Périgord et Quercy limitrophes		Villes et juridictions de l'Agenais		Grand Sud-Ouest		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Cités et juridictions avoisinantes	381	85,6%	15	3,4%	40	9,0%	8	1,8%	1	0,2%	445	100,0%
Cité et juridiction de Fumel	29	29,9%	54	55,7%	9	9,3%	4	4,1%	1	1,0%	97	100,0%
Périgord et Quercy limitrophes	26	51,0%	4	7,8%	20	39,2%	1	2,0%	0	0,0%	51	100,0%
Non mentionné	4	57,1%	0	0,0%	3	42,9%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%
Villes et juridictions de l'Agenais	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%	0	0,0%	4	100,0%
Total	440	72,8%	73	12,1%	72	11,9%	17	2,8%	2	0,3%	604	

La relation est très significative.
 Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Penne (1720-1739)**Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future**

	Juridiction de Penne		Penne zones agglomérées		Juridictions avoisinantes		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Juridiction de Penne	89	78,1%	9	7,9%	16	14,0%	114	100,0%
Penne zones agglomérées	12	36,4%	18	54,5%	3	9,1%	33	100,0%
Juridictions avoisinantes	7	63,6%	1	9,1%	3	27,3%	11	100,0%
Juridictions hors Agenais	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Non identifié ou mentionné	0		0		0		0	100,0%
Total	109	68,6%	28	17,6%	22	13,8%	159	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Penne (1750-1759)**Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future**

	Juridiction de Penne		Juridictions avoisinantes		Penne zones agglomérées		Juridictions hors Agenais		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Juridiction de Penne	244	73,1%	52	15,6%	38	11,4%	0	0,0%	334	100,0%
Juridictions avoisinantes	73	39,2%	100	53,8%	12	6,5%	1	0,5%	186	100,0%
Penne zones agglomérées	25	27,2%	14	15,2%	53	57,6%	0	0,0%	92	100,0%
Juridictions hors Agenais	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Non identifié ou mentionné	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	345	56,1%	166	27,0%	103	16,7%	1	0,2%	615	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Penne (1780-1789)

Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Juridiction de Penne		Juridictions avoisinantes		Penne zones agglomérées		Juridictions hors Agenais		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Juridiction de Penne	244	72,0%	74	21,8%	21	6,2%	0	0,0%	339	100,0%
Juridictions avoisinantes	49	37,1%	80	60,6%	3	2,3%	0	0,0%	132	100,0%
Penne zones agglomérées	23	23,2%	11	11,1%	64	64,6%	1	1,0%	99	100,0%
Juridictions hors Agenais	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Non identifié ou mentionné	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	318	55,4%	167	29,1%	88	15,3%	1	0,2%	574	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve P1 1720-1739

Domicile_de_la_future * Domicile_du_futur

	Villeneuve secteur urbain		Juridiction de Pujols		Juridiction de Villeneuve		Juridictions avoisinantes		Non mentionné ou identifié		Juridictions hors Agenais		Grand Sud-Ouest		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Villeneuve secteur urbain	274	85,9%	16	5,0%	9	2,8%	14	4,4%	4	1,3%	1	0,3%	1	0,3%	319	100,0%
Juridictions avoisinantes	59	39,9%	20	13,5%	27	18,2%	25	16,9%	17	11,5%	0	0,0%	0	0,0%	148	100,0%
Juridiction de Villeneuve	12	12,6%	14	14,7%	43	45,3%	18	18,9%	8	8,4%	0	0,0%	0	0,0%	95	100,0%
Juridiction de Pujols	25	30,1%	46	55,4%	3	3,6%	4	4,8%	5	6,0%	0	0,0%	0	0,0%	83	100,0%
Juridictions hors Agenais	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
Grand Sud-Ouest	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	374	57,5%	97	14,9%	82	12,6%	61	9,4%	34	5,2%	1	0,2%	1	0,2%	650	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve (1750-1759)

Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Villeneuve secteur urbain		Juridictions avoisinantes		Juridiction de Pujols		Juridiction de Villeneuve		Juridictions hors Agenais		Grand Sud-Ouest		Non mentionné ou identifié		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Villeneuve secteur urbain	216	70,6%	41	13,4%	23	7,5%	19	6,2%	5	1,6%	2	0,7%	0	0,0%	306	100,0%
Juridictions avoisinantes	16	17,6%	42	46,2%	20	22,0%	11	12,1%	1	1,1%	1	1,1%	0	0,0%	91	100,0%
Juridiction de Pujols	13	16,0%	18	22,2%	42	51,9%	7	8,6%	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	81	100,0%
Juridiction de Villeneuve	2	4,4%	12	26,7%	6	13,3%	24	53,3%	0	0,0%	0	0,0%	1	2,2%	45	100,0%
Non mentionné ou identifié	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	248	47,3%	113	21,6%	91	17,4%	61	11,6%	7	1,3%	3	0,6%	1	0,2%	524	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve (1780-1789)

Domicile_du_futur * Domicile_de_la_future

	Villeneuve secteur urbain		Juridictions avoisinantes		Juridiction de Pujols		Juridiction de Villeneuve		Juridictions hors Agenais		Grand Sud-Ouest		Non mentionné ou identifié		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Villeneuve secteur urbain	255	76,3%	42	12,6%	18	5,4%	14	4,2%	3	0,9%	2	0,6%	0	0,0%	334	100,0%
Juridictions avoisinantes	28	24,8%	49	43,4%	18	15,9%	17	15,0%	1	0,9%	0	0,0%	0	0,0%	113	100,0%
Juridiction de Pujols	18	19,6%	14	15,2%	55	59,8%	5	5,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	92	100,0%
Juridiction de Villeneuve	11	13,1%	20	23,8%	11	13,1%	41	48,8%	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	84	100,0%
Non mentionné ou identifié	3	60,0%	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	5	100,0%
Juridictions hors Agenais	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	315	50,1%	125	19,9%	103	16,4%	78	12,4%	5	0,8%	2	0,3%	1	0,2%	629	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

G : Combinaison matrimoniale entre le beau-père (ligne) et le gendre (colonne) par secteurs d'activités

Villeneuve (1720-1739)

catégorie socio-professionnelle d'appartenance

catégorie socio-professionnelle d'appartenance des ascendants ou du conjoint décédé

	Primaire (agriculture et pêche)		Secondaire (artisanat-m anufacture)		Tertiaire (commerce et services)		statut		non mentionné		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	155	55,2%	90	32,0%	30	10,7%	1	0,4%	5	1,8%	281	100,0%
Primaire (agriculture et pêche)	117	63,9%	39	21,3%	27	14,8%	0	0,0%	0	0,0%	183	100,0%
Secondaire (artisanat-manufacture)	27	26,0%	60	57,7%	17	16,3%	0	0,0%	0	0,0%	104	100,0%
Tertiaire (commerce et services)	6	14,6%	12	29,3%	16	39,0%	7	17,1%	0	0,0%	41	100,0%
statut	0	0,0%	0	0,0%	15	60,0%	10	40,0%	0	0,0%	25	100,0%
Total	305	48,1%	201	31,7%	105	16,6%	18	2,8%	5	0,8%	634	

La relation est très significative.

Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve (1750-1759)

catégorie socio-professionnelle d'appartenance

catégorie socio-professionnelle d'appartenance des ascendants ou du conjoint décédé

	Primaire (agriculture et pêche)		Secondaire (artisanat-m anufacture)		Tertiaire (commerce et services)		statut		non mentionné		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	150	58,4%	82	31,9%	23	8,9%	0	0,0%	2	0,8%	257	100,0%
Primaire (agriculture et pêche)	59	59,0%	14	14,0%	26	26,0%	1	1,0%	0	0,0%	100	100,0%
Secondaire (artisanat-manufacture)	20	24,1%	54	65,1%	9	10,8%	0	0,0%	0	0,0%	83	100,0%
Tertiaire (commerce et services)	8	17,0%	15	31,9%	19	40,4%	5	10,6%	0	0,0%	47	100,0%
statut	1	2,9%	0	0,0%	15	44,1%	18	52,9%	0	0,0%	34	100,0%
Total	238	45,7%	165	31,7%	92	17,7%	24	4,6%	2	0,4%	521	

La relation est très significative.

Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve (1780-1789)

catégorie socio-professionnelle d'appartenance

catégorie socio-professionnelle d'appartenance des ascendants ou du conjoint décédé

	Primaire (agriculture et pêche)		Secondaire (artisanat-m anufacture)		Tertiaire (commerce et services)		statut		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Primaire (agriculture et pêche)	220	72,1%	53	17,4%	31	10,2%	1	0,3%	305	100,0%
Secondaire (artisanat-manufacture)	29	22,0%	83	62,9%	20	15,2%	0	0,0%	132	100,0%
non mentionné	52	58,4%	21	23,6%	13	14,6%	3	3,4%	89	100,0%
Tertiaire (commerce et services)	13	16,3%	32	40,0%	32	40,0%	3	3,8%	80	100,0%
statut	0	0,0%	0	0,0%	10	52,6%	9	47,4%	19	100,0%
Total	314	50,2%	189	30,2%	106	17,0%	16	2,6%	625	

La relation est très significative.

Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

H : Croisement entre la profession du futur⁵³ et de l'ascendant de la future (Villeuneuve, secteur primaire, pour les trois périodes : P1 = 1720-1739 ; P2 = 1750-1759 ; P3 = 1780-1789)

Villeneuve P1 (secteur primaire)

catégorie socio-professionnelle d'appartenance

catégorie socio-professionnelle d'appartenance des ascendants ou du conjoint décédé

	brassier		laboureur /métayer		jardinier		pêcheur		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	107	69,0%	47	30,3%	1	0,6%	0	0,0%	155	100,0%
brassier	46	73,0%	14	22,2%	2	3,2%	1	1,6%	63	100,0%
laboureur/métayer	17	32,7%	35	67,3%	0	0,0%	0	0,0%	52	100,0%
tisserand-sargeur	5	50,0%	4	40,0%	1	10,0%	0	0,0%	10	100,0%
maçon	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
matelot-batelier-marinier-haleur	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
tonnelier	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
charron/rodier	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
meunier/farinier	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
cardeur-tireur de laine-tondeur de draps	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
jardinier	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
pêcheur	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
peigneur en corne/peignier/cornassier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
boucher	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
teinturier/blanchisseur	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
tailleur d'habit : hommes/femmes	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
tanneur/blancher/chamoiseur/corroyeur/foulonneur	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
forgeron/chaudier/faure	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
marchand et/ou bourgeois	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
hôtelier /e	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
rurale: valet de ferme	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	191	62,6%	109	35,7%	4	1,3%	1	0,3%	305	

La relation n'est pas significative.
Des modalités ont été regroupées

La relation n'est pas significative dans la mesure où seulement 47 % des professions des ascendants de la future sont mentionnées. Pour autant, le tableau indique une tendance qui se confirme pour les deux autres périodes, à savoir cette fermeture du monde paysan sur lui-même.

⁵³ Effectif des futurs en colonne

Villeneuve P2 (secteur primaire)

catégorie socio-professionnelle d'appartenance

catégorie socio-professionnelle d'appartenance des ascendants ou du conjoint décédé

	brassier		laboureur /métayer		métayer/bordier/travailleur		jardinier		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	123	82,6%	10	6,7%	15	10,1%	1	0,7%	149	100,0%
brassier	20	66,7%	4	13,3%	3	10,0%	3	10,0%	30	100,0%
métayer/bordier/travailleur	6	46,2%	4	30,8%	3	23,1%	0	0,0%	13	100,0%
laboureur/métayer	3	33,3%	6	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	9	100,0%
tisserand-sargeur	6	85,7%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%	7	100,0%
tonnelier	4	80,0%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
jardinier	3	75,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	4	100,0%
forgeron/chaudier/faure	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
matelot-batelier-marinier-haleur	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
pêcheur	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
couvreur	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
voiturier-roulier-charretier	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	2	100,0%
officiers municipaux (jurat/consul/maire)	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
bourgeois	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
faisandier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
tuilier	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
tailleur d'habit : hommes/femmes	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
cordonnier/bottier/galocheur/savetier/sabotier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
marchand et/ou bourgeois	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	177	74,7%	31	13,1%	23	9,7%	6	2,5%	237	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve P3 (secteur primaire)
catégorie socio-professionnelle d'appartenance
catégorie socio-professionnelle d'appartenance des ascendants ou du conjoint décédé

	brassier		laboureur /métayer		jardinier		pêcheur		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
brassier	148	98,7%	1	0,7%	0	0,0%	1	0,7%	150	100,0%
laboureur/métayer	35	56,5%	26	41,9%	1	1,6%	0	0,0%	62	100,0%
non mentionné	49	94,2%	3	5,8%	0	0,0%	0	0,0%	52	100,0%
jardinier	7	87,5%	0	0,0%	1	12,5%	0	0,0%	8	100,0%
tisserand-sargeur	7	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%
tailleur d'habit : hommes/femmes	6	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	100,0%
matelot-batelier-marinier-haleur	5	83,3%	0	0,0%	1	16,7%	0	0,0%	6	100,0%
marchand et/ou bourgeois	2	50,0%	2	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
tonnelier	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
forgeron/chaudier/faure	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
cordonnier/bottier/galocheur/savetier/sabotier	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
charpentier/charpentier de hte futaie/tourneur	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
charpentier de btx	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
scieur de long - bûcheron	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
maçon	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
tuilier	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
couvreur	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
cardeur-tireur de laine-tondeur de draps	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
ferronnier/ cloutier/ épinglier/ ferblantier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
perruquier-coiffeur-barbier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
garde écluse/éclusier	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
santé: médecin chirurgien apothicaire	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	275	87,6%	32	10,2%	5	1,6%	2	0,6%	314	

La relation est très significative.
Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

I : Homogamie professionnelle et endogamie sociale dans le monde de l'artisanat⁵⁴ (Villeneuve, secteur secondaire, pour les trois périodes : P1 = 1720-1739 ; P2 = 1750-1759 ; P3 = 1780-1789)

Villeneuve P1

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	textile habillement		bois papier		métaux et métallurgie		cuir		bâtiment		alimentation et corps gras		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
textile habillement	9	56,3%	4	25,0%	1	6,3%	1	6,3%	1	6,3%	0	0,0%	16	100,0%
bois papier	2	25,0%	5	62,5%	1	12,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	8	100,0%
métaux et métallurgie	1	16,7%	0	0,0%	4	66,7%	1	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	6	100,0%
bâtiment	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	3	60,0%	1	20,0%	5	100,0%
cuir	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	2	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
alimentation et corps gras	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
Total	13	32,5%	9	22,5%	6	15,0%	5	12,5%	4	10,0%	3	7,5%	40	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

⁵⁴ Effectif des futurs en colonne

Villeneuve P1 (1720-1739)

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	textile habillement		bois papier		cuir		alimentation et corps gras		bâtiment		métaux et métallurgie		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
textile habillement	9	45,0%	4	20,0%	3	15,0%	1	5,0%	2	10,0%	1	5,0%	20	100,0%
bois papier	6	40,0%	5	33,3%	3	20,0%	1	6,7%	0	0,0%	0	0,0%	15	100,0%
cuir	6	54,5%	0	0,0%	1	9,1%	3	27,3%	0	0,0%	1	9,1%	11	100,0%
métaux et métallurgie	2	28,6%	1	14,3%	3	42,9%	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%
bâtiment	2	50,0%	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	4	100,0%
alimentation et corps gras	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	26	44,1%	12	20,3%	10	16,9%	6	10,2%	3	5,1%	2	3,4%	59	

La relation n'est pas significative.
Des modalités ont été regroupées

Villeneuve P2 (1750-1759)

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	bois papier		alimentation et corps gras		textile habillement		métaux et métallurgie		cuir		bâtiment		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
textile habillement	0	0,0%	1	11,1%	7	77,8%	1	11,1%	0	0,0%	0	0,0%	9	100,0%
bois papier	7	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%
métaux et métallurgie	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	6	85,7%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%
alimentation et corps gras	0	0,0%	6	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	100,0%
bâtiment	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%
cuir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	9	27,3%	7	21,2%	7	21,2%	7	21,2%	2	6,1%	1	3,0%	33	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve P2 (1750-1759)

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	textile habillement		bois papier		cuir		alimentation et corps gras		métaux et métallurgie		bâtiment		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
textile habillement	7	46,7%	3	20,0%	1	6,7%	0	0,0%	2	13,3%	2	13,3%	15	100,0%
bois papier	3	27,3%	6	54,5%	1	9,1%	1	9,1%	0	0,0%	0	0,0%	11	100,0%
cuir	1	10,0%	1	10,0%	4	40,0%	2	20,0%	2	20,0%	0	0,0%	10	100,0%
métaux et métallurgie	2	25,0%	1	12,5%	2	25,0%	1	12,5%	2	25,0%	0	0,0%	8	100,0%
alimentation et corps gras	1	20,0%	1	20,0%	1	20,0%	2	40,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
bâtiment	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
Total	15	28,8%	14	26,9%	9	17,3%	6	11,5%	6	11,5%	2	3,8%	52	

La relation n'est pas significative.

Des modalités ont été regroupées

Villeneuve P3 (1780-1783)

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	textile habillement		bois papier		alimentation et corps gras		bâtiment		métaux et métallurgie		cuir		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
textile habillement	30	88,2%	1	2,9%	0	0,0%	2	5,9%	0	0,0%	1	2,9%	34	100,0%
bois papier	1	5,3%	17	89,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	5,3%	19	100,0%
alimentation et corps gras	0	0,0%	2	13,3%	13	86,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	15	100,0%
métaux et métallurgie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	18,2%	8	72,7%	1	9,1%	11	100,0%
cuir	0	0,0%	0	0,0%	2	28,6%	1	14,3%	0	0,0%	4	57,1%	7	100,0%
bâtiment	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
Total	31	34,4%	20	22,2%	15	16,7%	9	10,0%	8	8,9%	7	7,8%	90	

La relation est très significative.

Des modalités ont été regroupées Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.

Villeneuve P3 (1780-1789)

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	textile habillement		bois papier		cuir		bâtiment		alimentation et corps gras		métaux et métallurgie		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
textile habillement	11	44,0%	5	20,0%	4	16,0%	3	12,0%	2	8,0%	0	0,0%	25	100,0%
cuir	2	15,4%	3	23,1%	5	38,5%	1	7,7%	0	0,0%	2	15,4%	13	100,0%
métaux et métallurgie	5	38,5%	2	15,4%	1	7,7%	2	15,4%	1	7,7%	2	15,4%	13	100,0%
bois papier	2	20,0%	3	30,0%	1	10,0%	2	20,0%	1	10,0%	1	10,0%	10	100,0%
alimentation et corps gras	2	20,0%	0	0,0%	1	10,0%	1	10,0%	4	40,0%	2	20,0%	10	100,0%
bâtiment	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	2	50,0%	1	25,0%	0	0,0%	4	100,0%
Total	22	29,3%	14	18,7%	12	16,0%	11	14,7%	9	12,0%	7	9,3%	75	

La relation n'est pas significative.

Des modalités ont été regroupées

J : Origines sociales et combinaisons matrimoniales, secteur du transport fluvial

Villeneuve P3 (1780-1789) transport fluvial

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	matelot-batelier -marinier-haleur	Total
matelot-batelier-marinier-haleur	7	7
non mentionné	5	5
patron de bateau	5	5
brassier	2	2
propriétaire laboureur	1	1
vigneron	1	1
journalier	1	1
charpentier/charpentier de hte futaie/tourneur	1	1
tonnelier	1	1
boulangier/fournier	1	1
meunier/farinier	1	1
cordonnier/bottier/galocheur/savetier/sabotier	1	1
marchand et/ou bourgeois	1	1
voiturier-roulier-charretier	1	1
Total	29	29

La relation n'est pas significative.
Des modalités ont été regroupées

Villeneuve P3 (1780-1789) transport fluvial

profession_du_futur *

prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	matelot -batelie r-marin ier-h aleur	Total
brassier	10	10
non mentionné	3	3
matelot-batelier-marinier-haleur	3	3
charpentier de btx	2	2
tisserand-sargeur	2	2
patron de bateau	2	2
pêcheur	1	1
scieur de long - bûcheron	1	1
boulangier/fournier	1	1
tailleur d'habit : hommes/femmes	1	1
chapelier	1	1
cordonnier/bottier/galocheur/savetier/sabotier	1	1
messenger(voyageurs/poste)	1	1
Total	29	29

La relation n'est pas significative.

K : Origines et alliances matrimoniales de la domesticité (les trois périodes sur le villeneuvois)

Villeneuve P1 (1720-1739) domesticité

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	11	84,6%	2	15,4%	13	100,0%
propriétaire laboureur	10	90,9%	1	9,1%	11	100,0%
brassier	3	100,0%	0	0,0%	3	100,0%
tisserand-sargeur	1	50,0%	1	50,0%	2	100,0%
tonnelier	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
couvreur	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
boucher	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
meunier/farinier	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
marchand et/ou bourgeois	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	28	82,4%	6	17,6%	34	

Villeneuve P1 (1720-1739) domesticité

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	9	69,2%	4	30,8%	13	100,0%
brassier	9	90,0%	1	10,0%	10	100,0%
propriétaire laboureur	5	100,0%	0	0,0%	5	100,0%
métayer/bordier/travailleur	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
jardinier	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
charpentier de btx	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
tuilier	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
cardeur-tireur de laine-tondeur de draps	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
tisserand-sargeur	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
ferronnier/ cloutier/ épinglier/ ferblantier	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
marchand et/ou bourgeois	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	29	80,6%	7	19,4%	36	

Villeneuve P2 (1750-1759) domesticité

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	14	93,3%	1	6,7%	15	100,0%
brassier	7	87,5%	1	12,5%	8	100,0%
métayer/bordier/travailleur	4	100,0%	0	0,0%	4	100,0%
propriétaire laboureur	2	66,7%	1	33,3%	3	100,0%
tisserand-sargeur	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	28	90,3%	3	9,7%	31	

Villeneuve P2 (1750-1759) domesticité

profession_du_futur *

prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	urbaine: domestique/servante	rurale: valet de ferme	Total
propriétaire laboureur	0	3	3
non mentionné	0	4	4
métayer/bordier/travailleur	0	4	4
jardinier	1	0	1
brassier	1	10	11
tonnelier	0	2	2
meunier/farinier	0	1	1
tisserand-sargeur	1	2	3
tailleur d'habit : hommes/femmes	0	1	1
rurale: valet de ferme	0	1	1
Total	3	28	31

Villeneuve P3 (1780-1789)

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	9	90,0%	1	10,0%	10	100,0%
brassier	7	77,8%	2	22,2%	9	100,0%
journalier	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
tuilier	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
meunier/farinier	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
cordier	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
tailleur d'habit : hommes/femmes	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
urbaine: domestique/servante	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	18	72,0%	7	28,0%	25	

Villeneuve P3 (1780-1789) domesticité

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
brassier	9	81,8%	2	18,2%	11	100,0%
non mentionné	3	75,0%	1	25,0%	4	100,0%
métayer/bordier/travailleur	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
jardinier	1	50,0%	1	50,0%	2	100,0%
perruquier-coiffeur-barbier	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
sieur	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
journalier	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
tisserand-sargeur	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
teinturier/blanchisseur	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	18	72,0%	7	28,0%	25	

Les apports au mariage de la domesticité dans la juridiction de Villeneuve

Villeneuve P1 domesticité**profession_du_futur * Estimation_globale_en_It_(couple)**

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
De 100 à 199	5	71,4%	2	28,6%	7	100,0%
De 200 à 299	5	71,4%	2	28,6%	7	100,0%
Moins de 100	5	83,3%	1	16,7%	6	100,0%
De 300 à 399	6	100,0%	0	0,0%	6	100,0%
500 et plus	2	66,7%	1	33,3%	3	100,0%
De 400 à 499	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	25	80,6%	6	19,4%	31	

Villeneuve P2 domesticité**profession_du_futur * Estimation_globale_en_It_(couple)**

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 200	11	100,0%	0	0,0%	11	100,0%
De 200 à 399	5	100,0%	0	0,0%	5	100,0%
De 400 à 599	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
De 600 à 799	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
De 800 à 999	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
1000 et plus	0		0		0	100,0%
Total	17	89,5%	2	10,5%	19	

Villeneuve P3 domesticité**profession_du_futur * Estimation_globale_en_It_(couple)**

	rurale: valet de ferme		urbaine: domestique /servante		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Moins de 100	5	62,5%	3	37,5%	8	100,0%
De 100 à 199	2	66,7%	1	33,3%	3	100,0%
500 et plus	2	66,7%	1	33,3%	3	100,0%
De 300 à 399	1	50,0%	1	50,0%	2	100,0%
De 200 à 299	0		0		0	100,0%
De 400 à 499	0		0		0	100,0%
Total	10	62,5%	6	37,5%	16	

L : Répartition par sexe de la domesticité (par périodes et pour les quatre localités)

	Aiguillon*		Fumel		Penne		Villeneuve	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
1720-1739	2	33	7	43	2	21	36	111
1750-59-1769*	6	21	9	37	37	92	31	83
1780-1789	2	13	8	107	19	125	25	101

	Aiguillon*		Fumel		Penne		Villeneuve	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
1720-1739	1%	11%	1%	8%	1%	13%	6%	17%
1750-59-1769*	2%	9%	4%	17%	6%	15%	6%	16%
1780-1789	1%	6%	1%	17%	4%	22%	4%	16%

Effectif et pourcentage de la répartition par sexe de la domesticité rurale et urbaine

M : La bourgeoisie : croisement des professions et /ou statut entre le futur ses ascendants et les parents de la future (Aiguillon et Villeneuve)⁵⁵

Villeneuve P1 (1720-1739) bourgeoisie

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		sieur		santé: médecin chirurgien apothicaire		négociant/ bourgeois		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		praticien- notaire		"mre ""es Arts"" /précepteur"		régent (abécédaire /humaniste)		officiers militaires		officiers civils (justice/finance)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	8	40,0%	6	30,0%	3	15,0%	0	0,0%	1	5,0%	0	0,0%	1	5,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	5,0%	20	100,0%
non mentionné	10	76,9%	0	0,0%	0	0,0%	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	7,7%	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	13	100,0%
bourgeois	4	44,4%	1	11,1%	0	0,0%	2	22,2%	0	0,0%	1	11,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	11,1%	0	0,0%	9	100,0%
marchand et/ou bourgeois	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
sellier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
maréchal-ferrant	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
armurier/arquebusier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
patron de bateau	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
santé: médecin chirurgien apothicaire	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
"mre ""es Arts"" /précepteur"	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	28	53,8%	10	19,2%	3	5,8%	3	5,8%	2	3,8%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	52	

⁵⁵ Les termes de « sieur » et de « bourgeois » n'étant pas suivis de profession, ils ont été assimilés à la bourgeoisie rentière.

Villeneuve P2 (1750-1759) bourgeoisie
profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	bourgeois		marchand et/ou bourgeois		négociant/bourgeois		praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)		santé: médecin chirurgien apothicaire		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		sieur		praticien- notaire		régent (abécédaire /humaniste)		officiers municipaux (jurat/consul/maire)		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
bourgeois	8	36,4%	6	27,3%	3	13,6%	0	0,0%	2	9,1%	1	4,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	4,5%	1	4,5%	22	100,0%
idem futur (statut/qualité)	5	62,5%	1	12,5%	1	12,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	12,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	8	100,0%
non mentionné	0	0,0%	2	40,0%	0	0,0%	2	40,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
sieur	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
négociant/bourgeois	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- notaire	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	14	33,3%	10	23,8%	5	11,9%	3	7,1%	3	7,1%	2	4,8%	1	2,4%	1	2,4%	1	2,4%	1	2,4%	1	2,4%	42	

Effectif des futurs en colonne
Villeneuve P3 (1780-1789) bourgeoisie
profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		officiers civils (justice/finance)		négociant/ bourgeois		praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)		praticien- notaire		santé: médecin chirurgien apothicaire		"mre ""es Arts"" /précepteur"		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
bourgeois	2	16,7%	6	50,0%	1	8,3%	2	16,7%	0	0,0%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	100,0%
idem futur (statut/qualité)	6	54,5%	2	18,2%	0	0,0%	0	0,0%	2	18,2%	0	0,0%	0	0,0%	1	9,1%	0	0,0%	11	100,0%
marchand et/ou bourgeois	6	85,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	14,3%	7	100,0%
non mentionné	3	75,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- notaire	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers municipaux (jurat/consul/maire)	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	17	43,6%	9	23,1%	3	7,7%	3	7,7%	2	5,1%	2	5,1%	1	2,6%	1	2,6%	1	2,6%	39	

Aiguillon P1 (1720-17-39) bourgeoisie

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		santé: médecin chirurgien apothicaire		sieur		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
sieur	4	66,7%	0	0,0%	1	16,7%	0	0,0%	1	16,7%	6	100,0%
non mentionné	2	40,0%	2	40,0%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
idem futur (statut/qualité)	2	40,0%	2	40,0%	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	5	100,0%
bourgeois	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
marchand et/ou bourgeois	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	8	36,4%	7	31,8%	4	18,2%	2	9,1%	1	4,5%	22	

Aiguillon P2 (150-59-69)
profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		sieur		santé: médecin chirurgien apothicaire		négociant/ bourgeois		messenger(voyageurs/poste)		régent (abécédaire /humaniste)		enseignement artistique (maître de : musique/danse/ballet)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	3	75,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
idem futur (statut/qualité)	0	0,0%	2	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
sieur	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	3	100,0%
bourgeois	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
maître arpenteur/feudiste	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	3	23,1%	2	15,4%	2	15,4%	2	15,4%	1	7,7%	1	7,7%	1	7,7%	1	7,7%	13	

Aiguillon P3 (1780-1789) bourgeoisie
profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	bourgeois		marchand et/ou bourgeois		santé: médecin chirurgien apothicaire		sieur		négociant/ bourgeois		"mre ""es Arts"" /précepteur"		maître arpenteur/feudiste		architecte		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	1	20,0%	1	20,0%	0	0,0%	1	20,0%	1	20,0%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
sieur	0	0,0%	1	25,0%	2	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	4	100,0%
bourgeois	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	2	100,0%
Total	2	18,2%	2	18,2%	2	18,2%	1	9,1%	1	9,1%	1	9,1%	1	9,1%	1	9,1%	11	

Croisement profession et/ou qualité ou statut du futur avec les ascendants de la future⁵⁶

Villeneuve P1 (1720-1739) bourgeoisie

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		sieur		santé: médecin chirurgien apothicaire		négociant/ bourgeois		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		praticien- notaire		"mre ""es Arts"" /précepteur"		régent (abécédaire /humaniste)		officiers militaires		officiers civils (justice/finance)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
bourgeois	7	53,8%	3	23,1%	0	0,0%	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	7,7%	1	7,7%	13	100,0%
non mentionné	6	66,7%	0	0,0%	1	11,1%	1	11,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	11,1%	0	0,0%	0	0,0%	9	100,0%
marchand et/ou bourgeois	4	57,1%	1	14,3%	1	14,3%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	100,0%
sieur	2	50,0%	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
idem futur (statut/qualité)	1	33,3%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
cordonnier/bottier/galocheur/savetier/sabotier	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
praticien- notaire	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
clergé	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
brassier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
tonnelier	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
couvreur	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
chaudronnier/batteur de cuivre	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
négociant/bourgeois	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
santé: médecin chirurgien apothicaire	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers municipaux (jurat/consul/maire)	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers civils (justice/finance)	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
ss-officiers:sergent/homme d'armes	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	28	52,8%	11	20,8%	3	5,7%	3	5,7%	2	3,8%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	1	1,9%	53	

⁵⁶ Les termes de « sieur » et de « bourgeois » n'étant pas suivis de profession, ils ont été assimilés à la bourgeoisie rentière.

Villeneuve P2 (1750-1759) bourgeoisie
profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	bourgeois		marchand et/ou bourgeois		négociant/bourgeois		praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)		santé: médecin chirurgical apothicaire		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		sieur		praticien- notaire		régent (abécédaire /humaniste)		officiers municipaux (jurat/consul/maire)		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
bourgeois	7	46,7%	3	20,0%	3	20,0%	0	0,0%	1	6,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	6,7%	0	0,0%	15	100,0%
marchand et/ou bourgeois	2	40,0%	2	40,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	100,0%
non mentionné	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	3	75,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
noble	2	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
idem futur (statut/qualité)	0	0,0%	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
praticien- notaire	1	33,3%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
propriétaire laboureur	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
sieur	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
tisserand-sargeur	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
négociant/bourgeois	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
patron de bateau	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
santé: médecin chirurgical apothicaire	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	14	33,3%	10	23,8%	5	11,9%	3	7,1%	3	7,1%	2	4,8%	1	2,4%	1	2,4%	1	2,4%	1	2,4%	1	2,4%	42	

Villeneuve P3 (1780-1789) bourgeoisie
profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		officiers civils (justice/finance)		négociant/ bourgeois		praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)		praticien- notaire		santé: médecin chirurgical apothicaire		"mre ""es Arts"" /précepteur"		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
bourgeois	2	16,7%	6	50,0%	1	8,3%	2	16,7%	0	0,0%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	100,0%
idem futur (statut/qualité)	6	54,5%	2	18,2%	0	0,0%	0	0,0%	2	18,2%	0	0,0%	0	0,0%	1	9,1%	0	0,0%	11	100,0%
marchand et/ou bourgeois	6	85,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	14,3%	7	100,0%
non mentionné	3	75,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- notaire	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers municipaux (jurat/consul/maire)	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	17	43,6%	9	23,1%	3	7,7%	3	7,7%	2	5,1%	2	5,1%	1	2,6%	1	2,6%	1	2,6%	39	

Aiguillon P1 (1720-17-39) bourgeoisie

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		santé: médecin chirurgien apothicaire		sieur		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
sieur	2	40,0%	2	40,0%	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	5	100,0%
non mentionné	2	66,7%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
marchand et/ou bourgeois	2	66,7%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
idem futur (statut/qualité)	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
bourgeois	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
artisan-boutiquier	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
patron de bateau	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
santé: médecin chirurgien apothicaire	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers civils (justice/finance)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	8	36,4%	7	31,8%	4	18,2%	2	9,1%	1	4,5%	22	

Aiguillon P2 (150-59-69)
profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	marchand et/ou bourgeois		bourgeois		sieur		santé: médecin chirurgien apothicaire		négociant/ bourgeois		messenger(voy ageurs/poste		régent (abécédaire /humaniste)		enseignement artistique (maître de : musique/danse/ballet)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	1	33,3%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	3	100,0%
marchand et/ou bourgeois	1	33,3%	1	33,3%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
praticien/notable/clerc/huissier (expert justice et/ou finance)	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	2	100,0%
bourgeois	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
sieur	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
aubergiste	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- notaire	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
officiers municipaux (jurat/consul/maire)	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	3	23,1%	2	15,4%	2	15,4%	2	15,4%	1	7,7%	1	7,7%	1	7,7%	1	7,7%	13	

Aiguillon P3 (1780-1789) bourgeoisie
profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	bourgeois		marchand et/ou bourgeois		santé: médecin chirurgien apothicaire		sieur		négociant/ bourgeois		"mre ""es Arts"" /précepteur"		maître arpenteur /feudiste		architecte		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	1	25,0%	4	100,0%
négociant/bourgeois	1	33,3%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%
sieur	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
bourgeois	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
marchand et/ou bourgeois	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	2	18,2%	2	18,2%	2	18,2%	1	9,1%	1	9,1%	1	9,1%	1	9,1%	1	9,1%	11	

*N : La noblesse, ascendance et alliances matrimoniales*⁵⁷

Aiguillon P2 (1750-59-69) noblesse

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	noble		Total	
	N	% cit.	N	% cit.
noble	3	100,0%	3	100,0%
idem futur (statut/qualité)	1	100,0%	1	100,0%
Total	4	100,0%	4	

Aiguillon P2 (1750-59-69) noblesse

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	noble		Total	
	N	% cit.	N	% cit.
noble	2	100,0%	2	100,0%
sieur	1	100,0%	1	100,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	1	100,0%	1	100,0%
Total	4	100,0%	4	

Fumel P1 (1720-1739) noblesse

profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	noble		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	4	80,0%	1	20,0%	5	100,0%
noble	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	5	83,3%	1	16,7%	6	

Fumel P1 (1720-1739) noblesse

profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	noble		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
sieur	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
idem futur (statut/qualité)	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
noble	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
marchand et/ou bourgeois	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	5	83,3%	1	16,7%	6	

Effectif des futurs en colonne

⁵⁷ Les tableaux présentés ont été constitués en fonction du degré de représentativité de l'effectif des futurs appartenant à cette catégorie sociale

Fumel P3 (1750-1759) noblesse**profession_du_futur * profession_parents_du_futur**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
noble	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
Total	2	66,7%	1	33,3%	3	

Fumel P3 (1780-1789)**profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
noble	1	50,0%	1	50,0%	2	100,0%
bourgeois	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	2	66,7%	1	33,3%	3	

Penne 2 (1750-1759) noblesse**profession_du_futur * profession_parents_du_futur**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	4	57,1%	3	42,9%	7	100,0%
Total	4	57,1%	3	42,9%	7	

Penne 2 (1750-1759) noblesse**profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	2	66,7%	1	33,3%	3	100,0%
bourgeois	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
officiers militaires	0	0,0%	2	100,0%	2	100,0%
Total	4	57,1%	3	42,9%	7	

Penne P3 (1780-1789) noblesse**profession_du_futur * profession_parents_du_futur**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	2	50,0%	2	50,0%	4	100,0%
noble	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	4	66,7%	2	33,3%	6	

Penne P3 (1780-1789) noblesse**profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
non mentionné	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
idem futur (statut/qualité)	1	50,0%	1	50,0%	2	100,0%
bourgeois	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
noble	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	4	66,7%	2	33,3%	6	

Villeneuve P1 (1720-1739)**profession_du_futur * profession_parents_du_futur**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
noble	3	75,0%	1	25,0%	4	100,0%
idem futur (statut/qualité)	2	100,0%	0	0,0%	2	100,0%
Total	5	83,3%	1	16,7%	6	

Villeneuve P1 (1720-1739) noblesse**profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
noble	5	83,3%	1	16,7%	6	100,0%
Total	5	83,3%	1	16,7%	6	

Villeneuve P2 (1750-1759) noblesse**profession_du_futur * profession_parents_du_futur**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	8	72,7%	3	27,3%	11	100,0%
noble	3	60,0%	2	40,0%	5	100,0%
Total	11	68,8%	5	31,3%	16	

Villeneuve P2 (1750-1759) noblesse**profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)**

	noble		officiers militaires		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
noble	9	69,2%	4	30,8%	13	100,0%
idem futur (statut/qualité)	1	50,0%	1	50,0%	2	100,0%
bourgeois	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	11	68,8%	5	31,3%	16	

Villeneuve P3 (1780-1789) noblesse
profession_du_futur * profession_parents_du_futur

	noble		officiers militaires		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
idem futur (statut/qualité)	5	62,5%	2	25,0%	1	12,5%	8	100,0%
noble	3	60,0%	2	40,0%	0	0,0%	5	100,0%
Total	8	61,5%	4	30,8%	1	7,7%	13	

Villeneuve P3 (1780-1789) noblesse
profession_du_futur * prof/statut_prts_ou_feu/époux_(si_vve)

	noble		officiers militaires		praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
noble	5	71,4%	2	28,6%	0	0,0%	7	100,0%
idem futur (statut/qualité)	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	3	100,0%
bourgeois	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
négociant/bourgeois	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
Total	8	61,5%	4	30,8%	1	7,7%	13	

Annexes Chapitre VIII

A : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire⁵⁸ : Aiguillon

	Aiguillon P1			Aiguillon P2			Aiguillon P3		
	nb	% cohabitation	moyenne dot	nb	% cohabitation	moyenne dot	nb	% cohabitation	moyenne dot
matelot-batelier-marinier-haleur	9	22%	100	7	43%	170	10	50%	140
marchand / bourgeois	8	63%	1961	3	33%	1380	2	0%	3600*
patron de bateau	4	50%	650	2	100%	730	5	100%	1220
santé: médecin chirurgien apothicaire	4	0%	890	3	67%	2950	2	0%	3000*
marchand-fabricant	3	33%	770						
passeur de rivière/de fleuve/pontonier	2	50%	800*						
perruquier/coiffeur/barbier				2	0%	600*			
domesticité urbaine/rurale				6	67%	400	2	50%	
négociant/bourgeois				1	100%	1220	1	0%	10000
total	30			24			22		

⁵⁸ Les nombres suivis d'un astérisque ne correspondent pas à une moyenne mais à une seule réponse.

B : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire : Fumel

	Fumel P1			Fumel P2			Fumel P3		
	nb	% cohabitation	moyenne dot	nb	% cohabitation	moyenne dot	nb	% cohabitation	moyenne dot
marchand/bourgeois	30	47%	900	9	67%	1100	21	24%	1520
praticien (expert - justice/finance)	8	63%	1130	2	0%	190*	2	50%	5000
domesticité rurale	4	50%		5	40%		5	40%	350
domesticité urbaine	3	33%	320	4	50%		3	0%	380
avocat - conseiller en Parlement	3	33%	4520				2	50%	12000
coiffeur/perruquier/barbier	2	50%	980				1	0%	1650
santé: médecin chirurgien apothicaire	2	50%	5250	1	0%	300	2	50%	3040
voiturier - roulier - charretier	2	0%	100						
marchand/fabriqueur				2	100%	570			
négociant/bourgeois							4	0%	2100
officier militaire							3	67%	2120
total	54			23			43		

Les nombres suivis d'un astérisque ne représentent pas une moyenne, mais une seule indication de valeur d'apport total pour le groupe concerné.

C : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire : Penne

	Penne P2			Penne P3		
	nb	% cohabitation	moyenne dot	nb	% cohabitation	moyenne dot
domesticité rurale	37	5%	160	19	47%	180
marchand et/ou bourgeois	20	35%	1100	23	65%	1500
voiturier-roulier-charretier	6	50%	700			
officier militaire	4	25%	7000	2	50%	
santé: médecin chirurgien apothicaire	4	50%	640	2	0%	3000*
matelot-batelier-marinier-haleur	2	0%	240	1	0%	30
négociant/bourgeois	2	100%	7500			
sous-officiers : sergent/homme d'armes	2	0%	250			
aubergiste	1	0%	860			
officier civil (justice/finance)	1	100%	1700			
officiers municipaux (jurat/consul/maire)	1	100%	960			
praticien- avocat (conseiller en Cours souveraines)	1	0%		3	33%	9350
praticien- notaire	1	100%				
coiffeur/perruquier/barbier				2	0%	400
patron de bateau				1	0%	
praticien (expert justice et/ou finance)	1	100%		2	0%	3300
TOTAL	83			55		

D : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire : Villeneuve

	Villeneuve P1			Villeneuve P2			Villeneuve P3		
	nb	% cohabitation	moyenne dot	nb	% cohabitation	moyenne dot	nb	% cohabitation	moyenne dot
domesticité rurale	29	52%	150	28	29%	90	18	17%	200
marchand et/ou bourgeois	28	18%	1540	10	20%	4900	17	35%	2150
matelot-batelier-marinier-haleur	13	15%	130	13	23%	55	29	24%	115
domesticité urbaine	7	14%	240	3	33%	530	7	14%	410
patron de bateau	4	50%	480	2	50%	220	1	100%	
officier militaire	3	33%	2750	6	50%	35000	5	80%	51250
perruquier-coiffeur-barbier	3	33%	300	5	40%	380	4	25%	455
santé: médecin chirurgien apothicaire	3	33%	2680	3	33%	515	1	100%	3690
précepteur	2	0%	750				1	0%	1000
aubergiste	2	50%	300*	2	100%	275	1	100%	3000
garde et hommes de troupe	2	50%	130	2	50%	45	4	0%	430*
négociant/bourgeois	2	50%	2700	5	40%	7000	2	50%	11240
hôtelier	1	100%	240	2	0%	900			
passeur de rivière/de fleuve/pontonier	1	0%	120						
praticien (expert justice et/ou finance)				3	33%	2440	3	100%	5600
avocat (conseiller en Cours souveraines)	1	100%	9000	2	50%	11135	4	25%	20670
praticien- notaire				1	100%	5000	1	0%	1000
officiers municipaux (jurat/consul/maire)				1	100%	4150			
sous-officiers : sergent/homme d'armes				1	0%	800	4	0%	
voiturier-roulier-charretier	1	0%	340	5	60%	280	2	50%	210
quincailler				1	100%	205			
TOTAL	102			95			104		

Annexes Chapitre IX

A : Critères retenus pour composer l'indice de niveau de vie⁵⁹

Première série : Objets de première nécessité

- 1) crémaillère
- 2) pelle à feu
- 3) pincettes
- 4) chenets
- 5) lampe ou lumière
- 6) chandelier
- 7) marmite
- 8) poêle
- 9) pelle à four
- 10) saloir
- 11) couche ou couchette ou bois de lit
- 12) lit
- 13) couverture
- 14) huche
- 15) coffre
- 16) table
- 17) chaise ou chaire
- 18) drap
- 19) nappe
- 20) serviette

Deuxième série : Vie domestique

- 21) lit (de plume), couette ou matelas
- 22) tour de lit : rideaux, custodes, courtines, demi-tour de lit, etc.

⁵⁹ Micheline BAULANT, « L'appréciation du niveau de vie. Un problème, une solution », *Histoire & Mesure*, vol. 4, n° 3, p. 299-301.

- 23) linge de lit
- 24) linge de table : nappes, napperons
- 25) table ou meuble en tenant lieu (dosse, guéridon, etc.)
- 26) siège individuel : chaise, caquetoire, fauteuil, placet, etc.
- 27) meuble de rangement à « guichets » : armoire, buffet, garde-manger, etc.
- 28) récipient destiné à une cuisson à l'eau
- 29) autre mode de cuisson : poêle, poêlon, gril, broche, etc.
- 30) objets d'étain
- 31) moyen d'éclairage : lampe, lumière, chandelier, bougeoir, lanterne flambeau, etc.
- 32) repassage : platine, fer à repasser
- 33) tapisserie sur les murs

Troisième série : Le confort

- 34) une chambre (au moins)
- 35) armoire
- 36) fauteuil
- 37) oreiller
- 38) paravent
- 39) parapluie ou parasol
- 40) rideau
- 41) poêle (de chauffage)
- 42) soufflet
- 43) charbon
- 44) bassinoire
- 45) fontaine (contenant la provision d'eau)
- 46) miroir
- 47) cafetière
- 48) fer à repasser
- 49) cuivre rouge

- 50) fer-blanc
- 51) faïence
- 52) cretonne

Quatrième série : Le luxe

- 53) trois chambres (au moins)
- 54) commode
- 55) secrétaire
- 56) trumeau
- 57) trictrac
- 58) tournebroche
- 59) poissonnière
- 60) véhicule
- 61) cheval
- 62) domestique masculin
- 63) « terre blanche » 64) porcelaine
- 65) palissandre
- 66) marquèterie (ou bois de placage ou de rapport)
- 67) marbre
- 68) tapisserie de qualité

Cinquième série : Objets de « civilisation »

- 69) couteaux de table
- 70) fourchettes
- 71) vaisselle de table (en céramique : faïence, porcelaine)
- 72) verres
- 73) plats d'argent
- 74) épices, poivre, muscade ou autre assaisonnements exotiques, sucre (témoignages indirects)
- 75) condiments locaux : moutarde, verjus, vinaigre (témoignages indirects)
- 76) boissons excitantes : thé, café, chocolat, ratafia (témoignages indirects)

77) livres

78) usage habituel de l'écriture : écritoire, encrier, papier à lettre, livres-journaux, registres

79) mesures, calcul (balance, poids, jetons, mesures à grains, etc)

80) pendule, horloge, réveil

81) tableaux, gravures, estampes

82) statuettes, bibelots, crucifix, bénitiers

83) instruments de musique

84) ouverture sur le monde : cartes, plans, microscope, lunettes d'approche, etc.

85) jeux

86) montre personnelle.

B : Les apports des futurs ayant reçu la légitime (par localités et par périodes)

Aiguillon

Période 1 : 1720-1739

Période 2 : 1750-1769

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	5	20,8%
De 50 à 99	4	16,7%
De 100 à 199	3	12,5%
De 200 à 499	5	20,8%
De 500 à 999	4	16,7%
De 1000 à 1499	1	4,2%
De 1500 à 1999	0	0,0%
De 2000 à 4999	0	0,0%
De 5000 à 9999	0	0,0%
De 10000 à 19999	2	8,3%
20000 et plus	0	0,0%
Total	24	100,0%

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	4	23,5%
De 50 à 99	4	23,5%
De 100 à 199	4	23,5%
De 200 à 499	2	11,8%
De 500 à 999	0	0,0%
De 1000 à 1499	1	5,9%
De 1500 à 1999	2	11,8%
De 2000 à 4999	0	0,0%
De 5000 à 9999	0	0,0%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	17	100,0%

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	3	8,8%
De 50 à 99	6	17,6%
De 100 à 199	5	14,7%
De 200 à 499	11	32,4%
De 500 à 999	5	14,7%
De 1000 à 1499	3	8,8%
De 1500 à 1999	1	2,9%
De 2000 à 4999	0	0,0%
De 5000 à 9999	0	0,0%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	34	100,0%

Aiguillon, période 3 : 1780-1789

Fumel

Période 1 : 1720-1739

Période 2 : 1750-1759

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	3	4,0%
De 50 à 99	9	12,0%
De 100 à 199	18	24,0%
De 200 à 499	26	34,7%
De 500 à 999	9	12,0%
De 1000 à 1499	4	5,3%
De 1500 à 1999	4	5,3%
De 2000 à 4999	2	2,7%
De 5000 à 9999	0	0,0%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	75	100,0%

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	5	10,4%
De 50 à 99	4	8,3%
De 100 à 199	8	16,7%
De 200 à 499	20	41,7%
De 500 à 999	8	16,7%
De 1000 à 1499	1	2,1%
De 1500 à 1999	1	2,1%
De 2000 à 4999	1	2,1%
De 5000 à 9999	0	0,0%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	48	100,0%

Période 3 : 1780-1789

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	5	4,8%
De 50 à 99	5	4,8%
De 100 à 199	18	17,3%
De 200 à 499	42	40,4%
De 500 à 999	19	18,3%
De 1000 à 1499	6	5,8%
De 1500 à 1999	4	3,8%
De 2000 à 4999	3	2,9%
De 5000 à 9999	1	1,0%
De 10000 à 19999	1	1,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	104	100,0%

Penne

Période 2 : 1750-1759

Période 3 : 1780-1789

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	4	5,2%
De 50 à 99	9	11,7%
De 100 à 199	14	18,2%
De 200 à 499	31	40,3%
De 500 à 999	17	22,1%
De 1000 à 1499	2	2,6%
De 1500 à 1999	0	0,0%
De 2000 à 4999	0	0,0%
De 5000 à 9999	0	0,0%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	77	100,0%

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	5	6,1%
De 50 à 99	1	1,2%
De 100 à 199	20	24,4%
De 200 à 499	23	28,0%
De 500 à 999	16	19,5%
De 1000 à 1499	7	8,5%
De 1500 à 1999	4	4,9%
De 2000 à 4999	6	7,3%
De 5000 à 9999	0	0,0%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	82	100,0%

Villeneuve

Période 1 : 1722-1739

Période 2 : 1750-1759

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	5	7,8%
De 50 à 99	6	9,4%
De 100 à 199	11	17,2%
De 200 à 499	16	25,0%
De 500 à 999	6	9,4%
De 1000 à 1499	6	9,4%
De 1500 à 1999	3	4,7%
De 2000 à 4999	8	12,5%
De 5000 à 9999	1	1,6%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	2	3,1%
Total	64	100,0%

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	8	8,0%
De 50 à 99	19	19,0%
De 100 à 199	26	26,0%
De 200 à 499	23	23,0%
De 500 à 999	7	7,0%
De 1000 à 1499	4	4,0%
De 1500 à 1999	5	5,0%
De 2000 à 4999	5	5,0%
De 5000 à 9999	3	3,0%
De 10000 à 19999	0	0,0%
20000 et plus	0	0,0%
Total	100	100,0%

Apport en argent ou équivalent(futur)

	Nb	% cit.
Moins de 50	11	16,9%
De 50 à 99	6	9,2%
De 100 à 199	23	35,4%
De 200 à 499	12	18,5%
De 500 à 999	5	7,7%
De 1000 à 1499	2	3,1%
De 1500 à 1999	0	0,0%
De 2000 à 4999	0	0,0%
De 5000 à 9999	2	3,1%
De 10000 à 19999	2	3,1%
20000 et plus	2	3,1%
Total	65	100,0%

Période 3 : 1780-1789

C : Acte de protestation de veuve Toinette Tauran adressé à sa belle-mère

14^e Mars 1788

Demoucoition

Pardevant Le Notaire Royal de la ville
No^l 26 d'Aiguillon soussigné en présence de Messieurs Maréchal,
Nomme par present Toinette Tauran veuve de
Barthelmy cog maistre de Navarre habitante du
faubourg d'Alot de cette ville laquelle ad avant le
prinse acte amarié Garreau veuve de amand cog -
Pas Belle mere habitante du faubourg d'Alot
d'Aiguillon, lui ad dit que par Contrat de Mariage
passé entre le defun Barthelmy cog et la requerrante Le
Cinq scieris mille sept cent quatrevingt six Retenu
par moy notaire. led Garreau avoit entre autres
chose promise Relacher a son fils en l'acte
Separation les appartenances d'habitat de sa maison
et Grenier. ainsi. led Separation etant effectivement
arrivé avant le décès du feu Barthelmy cog La
Comparante a joui pendant quelque temps de l'effe
du Relachement, mais comme la Comparante
est aujourd'uy privée de tout Secour, et quelle Retient
sa Nouveauté et celle de son enfan d'ouvrage de
souds mary, elle est obligée de payer d'ung artee
même de son logement pour s'éliver. et subvenir
degrain subvenir a cet effe, elle est Neustitee
de faire Contraindre une charrnee dans une des
deux Chambres qui font l'effe de la d'jouris avec

⁶⁰ A.D. 47 ; 3^E 916/15 : acte de protestation de la veuve Toinette Tauran contre sa belle-mère, en date du 14/03/1788, notaire Bezin aîné à Aiguillon.

Et qui font parties d'une maison donnée par la d.
 Garsus et son fils par Contrat de Mariage
 surdette, mais d'autant que lad. Garsus a résisté
 par certains articles d'ornatuz. La puissance du choy
 qui est de donner de la d. chambre, et quelle
 suppose a ce que la requerrante sans contrainte de la
 chemine sous est question en la finant de la d.
 entrer dans le choy pour établir les feux, et
 foyr qu'elle ne supporte le foyr, et autre de la d.
 chemine, la Comparante de la femme par le prin et
 acte quelle ne nécessite de faire lad. Contrainte
 et de la somme d'avoir a ne pas y mettre obstacle
 sous le prétexte quelle fait de se établir, et mettre
 la chemine en son état de fournir avec frais
 et Reparer toute les dégradations que pourvoient
 être faites de son propre Demeur, protestant de la
 Comparante contre lad. Garsus de la d. elle meurt
 en cas de refus de se fier au prin et acte de la d.
 Courneur en justice pour de lui contraindre, et de tout
 la d. de son Dommage quelle souffre par le refus
 de lad. Garsus que la prouve surpris de la femme
 quelle retireroit de la d. chambre pour fournir
 a la d. nourriture et de celle de son enfant
 protestant a ce fin la Comparante de tout ce
 quelle peut et doit protester de fait et de droit
 contre lad. Garsus de son acte Requis et octroyé
 pour être notifié par la d. requerrante que lad. Garsus
 fait en partie en l'acte de la d. Notaire soussigné

ce jourd'hui quatorze. Jours de Mars mil sept
 cent quatre vingt huit par devant le J. roye
 Cruchon, praticien, et de Jean Flourinés. Cordonnier
 habitant de la d. aiguiillon. Temoinz les Signes
 Non la Comparante pour ne savoir ainsi quelle
 Lad. acte de ce faire ayant été requis et
 octroyé par moy.

Fouchon
 Notaire no. royal

Copie en aiguiillon le 14. Mars 1788.
 N. qui ne fait enq. en la d. p. m.
 Le Notaire

Annexes Chapitre X

A : Généalogie : Famille Boucher (notaires à Penne 1720-1790-1835), première génération.

28/01/1720 Joseph Boucher/ notaire Marthe Lapeyssonnie

{ *Marguerite née le (19/12/1722)
André Andrac, époux négociant, mariage du 16/10/1752

{ *Léger né le (24/03/1724) **notaire** de 1758 à 1786
Françoise Brouat

{ *Jean né le (17/02/1729), négociant, mariage en 1761
Jeanne Desme (décédée en 1763)
Jean se remarie le 12/07/1769 avec Jacquette Sarrazin

*Guillaume né le (21/04/1730)

*Antoine né le (22/05/1731)

*Marguerite née le (11/03/1734)

{ *Marie née le (01/08/1736)
Pierre Paga, époux aubergiste, mariage du 06/03/1767

*Jeanne née le (13/05/1739)

*Antoine né le (20/05/1740)

*Marguerite née le (20/11/1741)

*Guillaume né le (15/02/1744), décédé le (06/05/1746)

(*)Descendance du couple formé par Joseph Boucher et Marthe Lapeyssonnie en 1720, première génération.

B : Généalogie famille Boucher (notaires à Penne de 1720 à 1835), deuxième génération.

Léger Bouche notaire à partir de 1758 Françoise Brouat (*)

*Marthe née le (2/11/1755)

{ *Jean-Joseph né le (10/01/1757), **notaire** à partir de 1787
Anne Berthoumieu, mariage du 28/01/1790

{ *Antoine né le (16/01/1758) chirurgien
Françoise de Lafore, mariage du 31/01/1787

*Jumeaux (un garçon et une fille)

Nés le (25/09/1759), le garçon est prénommé Jean

*François né le (07/12/1760)

(*) Descendance du couple formé par Léger Boucher et Françoise Brouat, dont on ne peut connaître la date de mariage car les années de 1751 à 1754 sont manquantes, dans les registres paroissiaux de la paroisse du Mercadiel du bourg de Penne d'Agenais.

C : Généalogie famille Boucher (notaires à Penne de 1720 à 1835), troisième génération.

J. Joseph Bouche notaire à partir de 1787 Anne Berthoumieu

*Catherine Joséphine née le (19/03/1791)

Décédée le (11/12/1792)

*Pierre Séverin né le (11/02/1793)

Décédé le (24/07/1804)

*Denis Sarrazin né le (10/08/1794)

*Jean Justin né le (23/02/1796)

*Germain Pierre né le (28/05/1801)

D : Actes de mariages, naissances et décès (pour quelques membres de la famille Boucher)

- Décès de Marthe Lapeyssonnie

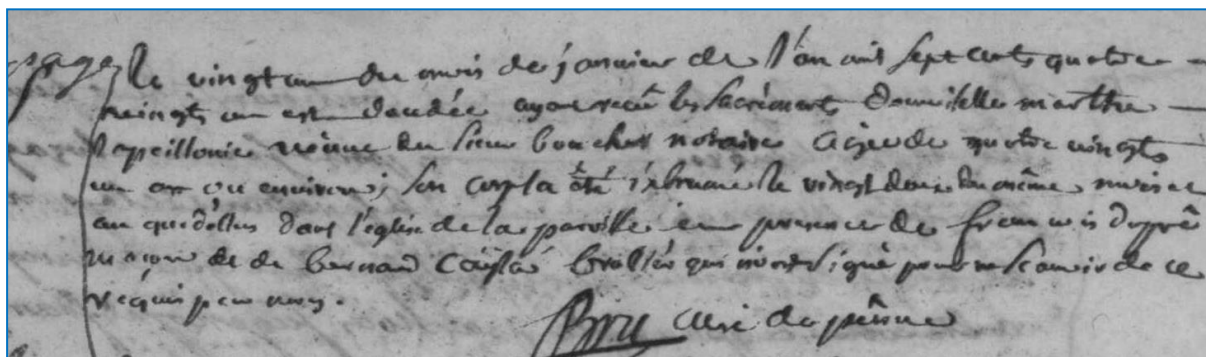


Figure 1: Décès de Marthe Lapeyssonnie veuve de Jean Joseph Boucher, le 21/01/1781⁶¹

- Naissance des jumeaux du couple formé par Léger Boucher et Françoise Brouat

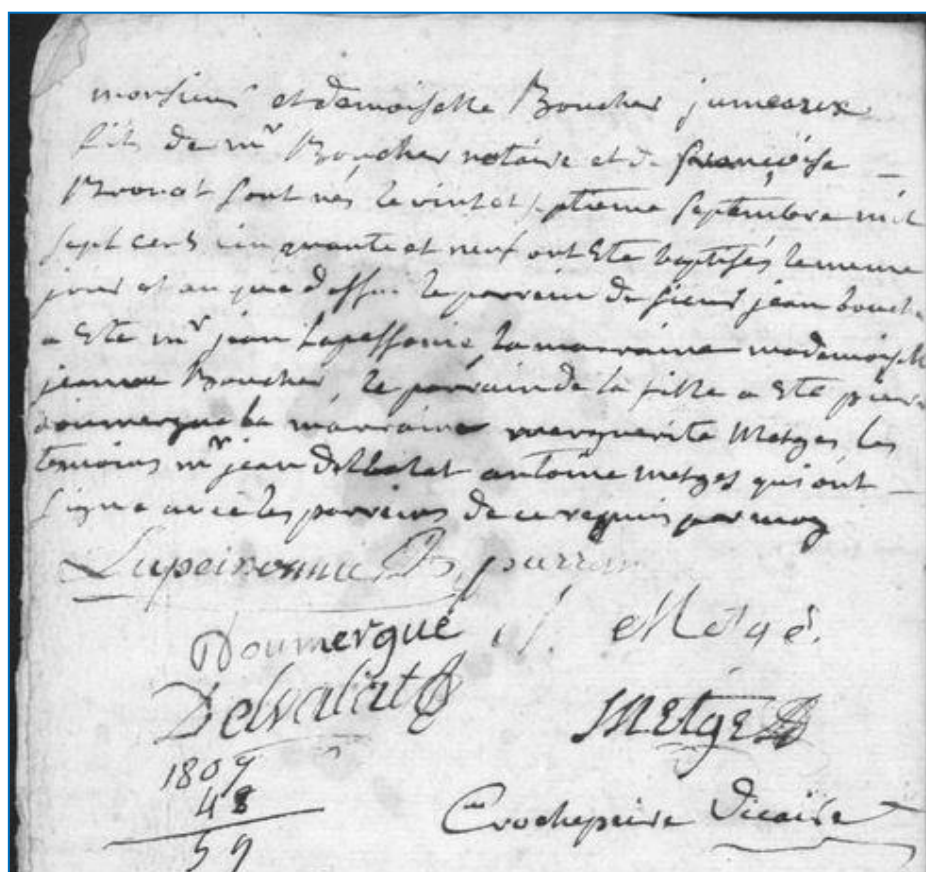


Figure 2: Baptême des jumeaux le 27/09/1759⁶²

⁶¹ A.D. 47 ; Penne-d'Agenais - Baptêmes, Mariages, Sépultures : 1763-1792, 4_E_78_1

⁶² A.D. 47 ; Penne-d'Agenais - Baptêmes, Mariages, Sépultures : 1748-1778, E SUP_3632

- Naissance de Marthe Boucher, première née du couple formé par Léger Boucher et Françoise Brouat

Marthe Boucher fille légitime et naturelle
de Léger Boucher et demoiselle Françoise Brouat
mariés est née le douze de novembre de l'année
mille sept cents cinquante et cinq et a été
baptisée le même jour du même mois et an
que des sus par le sieur Guillaume Metzger et
messieurs messieurs Boucher grand oncle
poteux, Laloux et Jean Metzger qui ont signé
avec le pasteur et moy Metzger pasteur
Laloux Metzger Laloux de la paroisse de
cette

Figure 3 : Baptême de Marthe Boucher née le 12/11/1755⁶³

- Mariage d'Antoine Boucher le 31/01/1787

Penne-d'Agenais - Baptêmes, Mariages, Sépultures
1763-1792 - 4_E_78_1

Mariage.
Les trente et unème du mois de janvier de l'année mil sept cent quatre vingt sept, après avoir
produit à la suite de paroitte, le vingt huitième du courant, jour de dimanche, les bans de mariage
à contracter, entre sieur Antoine Boucher Maître en chirurgie, fils légitime de Maître Léger
Boucher et d'Antoine Brouat, et de feu demoiselle Françoise Brouat, habitants de cette ville, et
demoiselle Françoise Marguerite de Lafont, fille légitime de feu M. M. J. de Lafont et de Dame
Marie Vigne, habitants de cette ville; Messieurs le docteur d'Agen ayant accordé le dix septième de
dernier mois, sur la requête de M. l'abbé Langoum de Beauregard son vicaire général, le vicaire
résident de courvans; les parties intéressées s'étant présentés au sacrement de mariage, par ceux de
paroitte et d'enchastres; le sieur Curé de Lafont et le sieur de Villeneuve, après avoir reçu
d'eux leur mutuel consentement, les ont solennellement conjoints en mariage par paroles, de présent,
en présence de M. Pierre de Lafont frère de l'épouse, et de S. Jean Joseph Boucher Notaire
frère de l'époux, et de S. Guillaume Metzger Bourgeois et de S. Louis François Marguad de
Lafont Curé de Lafont, prié pour témoin; ce qui a ensuite été célébré la sainte Messe, par le sieur
de Villeneuve devant la bénédiction nuptiale, selon les formes et cérémonies ordonnées par M. l'Evêque; sur les
quelles ont signé avec moi l'époux, ce sont les sieurs qui ont déclaré ne savoir signer, de ce jour
pour ce qui
Boucher époux Lafont Marguerite
Metzger et Bouchers
Lafont Curé et Archiprêtre

Figure 4: Mariage d'Antoine Boucher frère du notaire Jean Joseph

⁶³ A.D. 47 ; Penne d'Agenais, Baptêmes, Mariages, Sépultures : 1748-1778, E SUP_3632

Table des matières

Annexes Chapitre I	1
A : Matrice grille de dépouillement Contrat de Mariage (CDM) -.....	2
B : Tableau des séries documentaires (Contrats de mariage/C.D.M.) exploitées par notaires, par années et par localités	8
C : Tableau comparatif des contrats de mariage et des actes de mariage	16
Annexes Chapitre II	17
A : L'Indicateur fidèle ou Guide des Voyageurs (page de titre)	18
B : Découpage territorial du royaume en zones desservies par les routes royales (L'Indicateur fidèle ou Guide des voyageurs, 1786)	19
C : Routes méridionales et occidentales (L'Indicateur fidèle ou Guide des voyageurs, 1786)	20
D : Classement pour le service de la marine	21
E : Confirmation de la perception des huit péages détenus par le Duc d'Aiguillon en 1754.....	25
F : Les communications (la circulation fluviale, les routes, les services de postes et messageries) .	26
G : Le découpage territorial en pays	27
H : Carte des moulins de la Lémance et de ses affluents.....	28
Annexes Chapitre III	29
A : Cartographie des sites gallo-romains.....	30
B : L'implantation monastique au Moyen Âge.....	31
C : Les édifices religieux au XIII ^e siècle.....	32
D : Principaux centres de peuplement au début du XIV ^e siècle	33
E : Les centres urbains de l'Agenais à la fin de l'Ancien Régime	34
F : Les différents quartiers de Villeneuve.....	35
G : « Plan de Villeneuve d'Agen et d'une partie de ses environs ».....	36
H : Le château et la ville de Fumel.....	37
I : Vue perspective de la ville et du château, vers 1780, projet (AD Lot-et-Garonne, E sup. 848 Aiguillon)- intégralité du document	38
J : Mouvement naturel de la population française de 1740 à 1785	39
K : Mouvement naturel de la population de la généralité de Guyenne.....	39
L : État des naissances et décès de quelques communes de l'Agenais et du Condomois	40
M : Naissances et décès : paroisses urbaines de Villeneuve.....	40

N : La crise économique de 1709-1710 : répercussions démographiques à Villeneuve-d’Agenais..	41
O : Liste des paroisses pour chacune des quatre juridictions (en sachant que le découpage a pu fluctuer au cours du XVIII ^e siècle).....	42
Annexes Chapitre IV	44
A : Agriculture et industrie en Agenais au XVIII ^e siècle	44
B : Plan de Villeneuve par quartiers et paroisses.....	45
C : Cartes des chemins autour des villes et villages	47
D : Plan des ports de Saint-Sylvestre et du Port de Penne 1766.....	48
E : Projet d’aménagement du foirail à Villeneuve daté de 1784.....	49
F : Les pénitents à Villeneuve sur Lot	50
G : Profession des futurs (à partir des zones d’habitat agglomérées, le bourg de Penne, le Port-de-Penne et Saint-Sylvestre)	51
H : Acte déclaratif, en date du 12/08/1782 passé chez Bezin aîné.....	54
I : Emplacement de la corderie à Aiguillon.....	56
J : Trafic et courants commerciaux à la fin du XVII ^e siècle.....	57
K : Contentieux autour d’une transaction d’achat de grains	58
Annexes Chapitre V	61
A : Recours en annulation pour défaillance du futur	61
B : Contrat de mariage entre Pierre Deroux et Marthe Metge.....	63
C : Rétractation de Marie Barras	65
D : Enquête diligentée par l’administration épiscopale : paroisses de Sainte-Catherine et Saint-Étienne Villeneuve(1783)	66
E : Enquête diligentée par l’administration épiscopale : paroisse du Mercadiel Penne (1775)	67
F : Acte d’assemblée fait par les paroissiens de la cure Saint-Félix d’Aiguillon (21 mai 1736)	68
G : Rapport de commission de Jean-Baptiste Marie Illy, prêtre bachelier en théologie et curé de la ville de Casseneuil, mandaté par l’évêque, en date du 9 avril 1783.....	70
H : Affermage des revenus de la cure de la paroisse de Cuzorn	72
I : Inventaire des meubles et effets délaissés par Maître Michel Leblan curé de Roudouloux, (25/06/1755)	74
J: Requête de droit de banc et de sépulture en l’église de Saint-Sylvestre (1754).....	76
K : Contrat de mariage entre Pierre Ratié et Jeanne Ducournau (19/08/1731)	78
L : Répertoire des actes passés chez le notaire Bru pour l’année 1788.....	81
M : Démission et succession du notaire Jean Leygues à Bonaguil (13/12/1733).	87
N : Vente d’office par Marguerite Delard veuve de Raymond Desmes (de son vivant, notaire) à Jean-Louis Bru	88
O : Lettres De Maîtrise en Chirurgie pour La ville et juridiction de Penne.....	92

ANNEXES : CHAPITRE VI.....	93
A : Tableaux des apports dotaux féminins	93
B : Tableaux comparatifs des apports dotaux entre zones urbaines et zones rurales.....	94
C : Tableau de répartition en fonction des qualifications utilisées par les notaires (au sein du monde rural).....	96
D : Apports au mariage et composantes sociales de la bourgeoisie (par périodes et par juridictions)	98
E : Recrutement du Sieur Chauff régent, par la jurade de Penne	103
F : Les apports au mariage des nobles, négociants et marchands bordelais.	106
Annexes : Chapitre VII	107
A : Comparatif des apports par périodes et par localités (en livres tournois)	107
B : Comparatif de la composition des apports, futures – futurs (par périodes et par localités)*... ..	112
C : Contrat de mariage entre Marguerite Guitard et Jean Auzely.....	118
D : Paiement de la dot.....	123
E : Contrat de mariage entre Armand Augustin de Raffin et Marianne de Delart (en date du 11/09/1739)	127
F : L'endogamie géographique (par périodes et par localités) (effectif des futurs en colonne).....	138
G : Combinaison matrimoniale entre le beau-père (ligne) et le gendre (colonne) par secteurs d'activités	144
H : Croisement entre la profession du futur et de l'ascendant de la future (Villeuneuve, secteur primaire, pour les trois périodes : P1 = 1720-1739 ; P2 = 1750-1759 ; P3 = 1780-1789)	146
I : Homogamie professionnelle et endogamie sociale dans le monde de l'artisanat (Villeneuve, secteur secondaire, pour les trois périodes : P1 = 1720-1739 ; P2 = 1750-1759 ; P3 = 1780-1789)	149
J : Origines sociales et combinaisons matrimoniales, secteur du transport fluvial	153
K : Origines et alliances matrimoniales de la domesticité (les trois périodes sur le villeneuvois)..	154
L : Répartition par sexe de la domesticité (par périodes et pour les quatre localités)	158
M : La bourgeoisie : croisement des professions et /ou statut entre le futur ses ascendants et les parents de la future (Aiguillon et Villeneuve)	159
N : La noblesse, ascendance et alliances matrimoniales	167
Annexes Chapitre VIII	171
A : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire : Aiguillon.....	171
B : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire : Fumel	172
C : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire : Penne	173
D : Tableau des taux de cohabitation du secteur tertiaire : Villeneuve	174
Annexes chapitre IX.....	175

A : Critères retenus pour composer l'indice de niveau de vie	175
B : Les apports des futurs ayant reçu la légitime (par localités et par périodes).....	178
C : Acte de protestation de veuve Toinette Tauran adressé à sa belle-mère	181
Annexes chapitre X.....	183
A : Généalogie : Famille Boucher (notaires à Penne 1720-1790-1835), première génération.....	183
B : Généalogie famille Boucher (notaires à Penne de 1720 à 1835), deuxième génération.	184
C : Généalogie famille Boucher (notaires à Penne de 1720 à 1835), troisième génération.....	184
D : Actes de mariages, naissances et décès (pour quelques membres de la famille Boucher)	185

